

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HQD-ÉNERGIR - DEMANDE RELATIVE AUX MESURES
DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DU
CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

DOSSIER : R-4169-2021

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. FRANÇOIS ÉMOND
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 24 FÉVRIER 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
Me ANNIE GARIÉPY
avocates de la Régie

DEMANDERESSES :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, s.e.c.

Me JOELLE CARDINAL
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
avocats d'Hydro-Québec Distribution

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de l'Association québécoise du propane
(AQP);

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	8
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	36
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	44
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	45
PREUVE DU RTIÉÉ	
JEAN SCHIETTEKATTE	
JIMMY ROYER	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	65
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	92
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
DENIS BOYER	
INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	112
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	163
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	178
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	180
RÉINTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	193

R-4169-2021
24 février 2022

- 5 -

PREUVE DE FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT 196

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 225

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 quatrième (24e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
8 (24) février deux mille vingt-deux (2022) par
9 visioconférence. Dossier R-4169-2021 : Demande
10 relative aux mesures de soutien à la décarbonation
11 du chauffage des bâtiments. Poursuite de
12 l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour à tous les participants. On va poursuivre
15 avec la preuve du GRAME, Maître Paquet. Oui, Maître
16 Cardinal.

17 Me JOELLE CARDINAL :

18 Si vous permettez. Bon matin à tous. Je souhaite
19 simplement vous indiquer que nous avons déposé les
20 réponses... bien, en fait à l'engagement 2 qui
21 avait deux volets. Donc, ça a été déposé ce matin à
22 la pièce HQD-Énergir-6, Document 1.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci beaucoup, Maître Cardinal. Si jamais
25 on avait des questions à poser au panel on vous

1 fera signe. Ce serait possible éventuellement de...

2 Me JOELLE CARDINAL :

3 Très certainement.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... les questionner. Parfait. Merci. On va débiter
6 donc avec la preuve du GRAME. Maître Paquet, à vous
7 la parole.

8

9 PREUVE DU GRAME

10

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Oui. Bonjour, bonjour à tous. Geneviève Paquet pour
13 le Groupe de recommandations et d'action pour un
14 meilleur environnement. Avant de procéder à la
15 présentation, je voulais juste vous indiquer qu'on
16 a déposé la présentation hier sous la cote
17 C-GRAME-0017. Et on a déposé deux pièces ce matin,
18 le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal
19 qu'on retrouve sous C-GRAME-0018; et le Plan
20 climatique renforcé du Canada qu'on retrouve sous
21 la cote C-GRAME-0019. Donc, c'est madame Moreau qui
22 va procéder à la présentation ce matin.

23

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 quatrième (24e) jour du mois de février, A
3 COMPARU :

4
5 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et
6 énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue
7 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

8
9 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, dépose et dit :

11
12 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Q. **[1]** Donc, Madame Moreau, c'est vous qui avez
14 participé en collaboration avec monsieur Lefebvre
15 et monsieur Tabaichount à la rédaction de la preuve
16 du GRAME qu'on retrouve sous la cote C-GRAME-0011?

17 R. Oui.

18 Q. **[2]** Est-ce que vous avez des modifications à y
19 apporter?

20 R. Je vais avoir une modification à la pièce
21 C-GRAME-0016. C'est celle de la réponse à la DDR,
22 je crois que c'est le numéro à la Régie, mais c'est
23 juste une question de forme pour la compréhension.
24 Et j'aurai éventuellement à vous cibler... Vous
25 savez, dans un dossier, les choses progressent,

1 évoluent, on prend des formations. Donc, il y aura
2 quelques modifications. Mais je vais vous indiquer
3 de quoi il s'agit au fur et à mesure que je ferai
4 ma présentation.

5 Q. **[3]** D'accord. Donc, c'est vous également qui avez
6 rédigé la réponse à la demande de renseignements
7 numéro 1 de la Régie qu'on retrouve sous
8 C-GRAME-0016, ainsi que la présentation sous
9 C-GRAME-0017?

10 R. Oui.

11 Q. **[4]** Vous adoptez donc les trois documents, la
12 preuve, la réponse à la demande de renseignements
13 et la présentation, pour valoir comme votre
14 témoignage pour la présente audience?

15 R. Oui.

16 Q. **[5]** Merci. Donc, je vais vous laisser débiter la
17 présentation. Si madame la greffière veut bien
18 afficher la présentation, ce serait apprécié.
19 Merci.

20 R. Alors, moi je la vois. Est-ce que vous la voyez?
21 Oui. Il me fait plaisir, Madame la Présidente,
22 Messieurs les Régisseurs, il me fait plaisir au nom
23 du Groupe de recommandations et d'action pour un
24 meilleur environnement de vous présenter nos
25 principales conclusions et recommandations. Et je

1 vous ferai part un peu des discussions qu'on a eues
2 avec nos partenaires sur certains sujets et
3 pourquoi on va dans les directions qu'on vous a
4 proposées et recommandées.

5 Je vous amènerais... Madame la Greffière,
6 on peut passer à la page sur le plan de
7 présentation. Ça vous donne une idée des sujets qui
8 vont être abordés aujourd'hui. Là, évidemment, vous
9 allez voir, à partir du point 4, ça va être plutôt
10 des résumés, c'est-à-dire des informations qui se
11 retrouvent dans les sections 2 et 3, mais qui vont
12 être ciblées par... par sujet plus précis comme les
13 suivis, l'impact tarifaire et nos conclusions.

14 Donc, je vous amène à la page suivante.
15 Juste un instant. Je ne pense pas avoir la COVID,
16 mais j'ai un petit... un petit chat dans la gorge
17 ce matin.

18 Donc, à la mise en contexte que vous nous
19 avez lue, je pense que c'est important de, quand
20 même, d'en parler un peu en introduction ce matin
21 avec vous. C'est quand même... c'est un sujet qui
22 est sérieux, qui est grave, le contexte de
23 l'urgence climatique. Et évidemment, la cible de
24 réduction de cinquante pour cent (50 %) pour les
25 émissions issues du chauffage des bâtiments est

1 très importante à nos yeux.

2 Deux mille trente (2030), évidemment c'est
3 une première étape. Et donc il va falloir aller
4 plus loin que cette cible-là, la dépasser dans un
5 avenir le plus rapproché possible.

6 Si on regarde les objectifs canadiens,
7 l'objectif de carboneutralité en deux mille
8 cinquante (2050), ce grand objectif-là, évidemment
9 on va pas mal être, pour la plupart de nous, à
10 notre retraite avancée, dans un autre monde à cette
11 époque-là. Mais nos enfants, nos petits-enfants
12 vont être ici et c'est pour eux qu'on agit
13 maintenant et qu'on veut agir dans la bonne
14 direction.

15 Évidemment, là je vais vous parler de la
16 dépendance du sentier. Pourquoi? Parce que là on
17 part d'un point A, on est en deux mille vingt-deux
18 (2022), on veut se rendre en deux mille trente
19 (2030) puis après ça en deux mille cinquante
20 (2050), en somme, globalement, c'est très global
21 comme... comme illustration.

22 Donc, on voudrait avoir une stratégie qui
23 nous permette de nous rendre au... si on prend
24 aujourd'hui, le point A, le point B en deux mille
25 trente (2030) et le point C en deux mille cinquante

1 (2050). On veut s'assurer de pouvoir se rendre à
2 notre objectif ultime, c'est-à-dire la
3 carboneutralité.

4 Donc, ça, ça implique qu'il faut non
5 seulement limiter l'extension du réseau gazier,
6 mais il faut arriver un jour à faire en sorte qu'on
7 sorte des combustibles fossiles de manière la plus
8 complète possible.

9 Et je vais peut-être faire peut-être un
10 petit point sur c'est quoi la dépendance au
11 sentier. C'est... c'est... c'est relatif aux
12 décisions qu'on prend aujourd'hui pour aller dans
13 une direction, en espérant aller dans la bonne
14 direction. Mais les décisions qu'on prend
15 aujourd'hui, demain vont impacter les... les
16 décisions qui vont pouvoir être prises par la
17 suite, c'est-à-dire qu'on va être pris avec un état
18 de fait, hein!

19 Donc, je ferais une petite illustration.
20 Moi, je suis à Chambly, si je veux aller à
21 Montréal, si je regarde, je peux voir le mât... ça
22 dépend où je suis, là, mais le mât du Stade
23 Olympique, et je dis « ah! Je m'en vais tout droit,
24 je m'en vais par là, c'est là que ça passe. »

25 Et là je me rend compte que, à mi-chemin,

1 woups, je ne peux pas aller par là, il n'y a pas de
2 chemin vraiment qui s'y rend là. J'aurais dû peut-
3 être prendre une autre piste de départ, même si ça
4 semblait un peu plus long au départ, que la piste
5 que je voyais ou le chemin que je voyais qui me
6 rendait plus rapidement à ma cible ultime, c'est-à-
7 dire ma direction Montréal.

8 Donc, c'est un peu ça qu'on... qu'on vient
9 vous parler ce matin. Et c'est quelque chose qu'on
10 a discuté longuement avec... au GRAME, avec nos
11 partenaires avec lesquels on travaille, là, les
12 partenaires et les scientifiques qui nous épaulent
13 et qui participent à nos panels.

14 Et l'Offre de biénergie en tant que soi,
15 c'est quelque chose de très intéressant qui nous
16 fait vraiment faire bien plus qu'un petit pas, mais
17 finalement un grand pas. Mais en parallèle, on a
18 quelque chose qui est attaché à ça qui finalement
19 s'inscrit dans un mouvement contraire au retrait
20 des énergies fossiles.

21 Pourquoi? Parce que ça va maintenir un
22 réseau artificiellement rentable de distribution de
23 gaz naturel. Et c'est là... c'est là qu'est le
24 problème à notre avis, donc... Et là il ne faut pas
25 se le cacher avec... et là, je vais vous en parler,

1 on a déposé deux pièces ce matin, les choses
2 bougent de plus en plus rapidement dans le contexte
3 de transition énergétique. Les acteurs mettent les
4 pieds en avant, donc s'avancent de façon plus
5 fermement vers une transition, puis vers un
6 objectif de carboneutralité. Et ça... ça, ça veut
7 dire qu'évidemment nous ce qu'on voyait c'est... et
8 je rappelle maître Rozon était là, ça fait
9 plusieurs fois que je viens vous parler de ça. Il
10 risque d'y avoir des problèmes justement de la
11 rentabilité du réseau de distribution d'Énergir.
12 Pourquoi? Parce que des acteurs clés prennent des
13 actions pour sortir du gaz naturel et là, la
14 manière que les plans d'approvisionnement sont
15 faits, que les prévisions sont faites, c'est sur
16 trois ans, on n'a pas une image claire sur le long
17 terme sur les dix (10) prochaines années qu'est-ce
18 qui s'en venait.

19 Et là il est certain qu'on comprend
20 qu'Énergir soit favorable à une telle offre parce
21 que, nous, ce qu'on voyait c'est qu'il y a des
22 coups durs qui s'en viennent, des coûts sérieux
23 qui... qui entraveraient justement la rentabilité
24 du réseau de distribution. Donc, ce qu'on voit
25 avec... là, on dit : ah, intéressant. On bouge

1 enfin, on va dans une direction qui est
2 intéressante, on va réduire la consommation de gaz
3 naturel au Québec, associée à la... au GNR par
4 exemple. Puis d'un autre côté, oups, on va garder
5 notre réseau intact, ça veut dire qu'on va rester
6 dans le gaz naturel. Donc, c'est comme... vous
7 voyez, il y a les deux côtés de la médaille qui
8 font en sorte que pour le GRAME on dit que c'est
9 pas la solution idéale au départ. C'est la
10 solution... c'est le chemin le plus court, là,
11 qu'on prend, mais après ça on va rentrer... parce
12 que c'est pour longtemps, hein, il y a des
13 paiements sur quinze (15) ans, là, donc on risque
14 de retarder à terme, là, l'arrivée au point où on
15 veut aller. Donc, la position de mon organisme
16 c'est que le gaz naturel c'est pas une énergie de
17 transition vers la carboneutralité. Donc, c'est un
18 peu de ça que je voulais vous parler en mise en
19 contexte.

20 Maintenant je vais vous amener... j'ai deux
21 sujets principaux que je vais aborder avec vous. Je
22 vais aller à la prochaine page. Là aussi ça a fait
23 discussion longuement au GRAME et avec ses
24 partenaires de... de finalement... la question des
25 nouveaux bâtiments. On a le décret 874-2021 qui

1 énonce la volonté du gouvernement de permettre un
2 partage des coûts liés à la conversion d'une partie
3 des clients actuels d'Énergir. Évidemment, le
4 gouvernement aurait pu dire ici : bien les clients
5 d'Énergir, ça aurait été pas mal plus simple. Là...
6 là, il n'y aurait pas eu... il n'y aurait au aucun
7 doute, c'est les clients d'Énergir, « whatever »,
8 excusez-moi l'anglicisme... le terme anglais
9 utilisé, mais que ce soient les clients passés,
10 présents, futurs, c'est les clients d'Énergir et
11 c'est ça. Et à partir du moment que le client se
12 branche, bien c'est un client d'Énergir. Et voilà.
13 C'est un client... on avait le terme « existant »
14 qui est utilisé dans la preuve des demandeurs
15 partout. Même nous on commençait à lire ça, « c'est
16 le client existant ». On a lu attentivement le
17 décret, bien non c'est marqué « les clients
18 actuels ». Alors c'est certain que le décret ne
19 nous facilite pas la tâche, mais il nous donne une
20 indication de qu'est-ce qui... de la volonté du
21 gouvernement.

22 Et là évidemment c'est par rapport à quoi?
23 Aux coûts... au partage des coûts liés à la
24 conversion. Donc, ce qu'on en déduit c'est
25 qu'éventuellement, pour pas dire aux gens : bien

1 éventuellement dans cinq ans si vous êtes un
2 nouveau client, bien vous pouvez toujours aller à
3 la biénergie, mais il n'y aura pas de contrepartie
4 de la part d'Hydro-Québec. Nous, c'est ce qu'on en
5 comprend. C'est que le partage des coûts il est lié
6 aux clients actuels d'Énergir... actuels d'Énergir,
7 c'est ça.

8 Le côté environnemental, c'est-à-dire la
9 préoccupation environnementale du GRAME par rapport
10 à ça c'est qu'évidemment il y a un avantage
11 économique à la biénergie, on le sait tous, et déjà
12 le gaz naturel est concurrentiel par rapport à
13 l'électricité, et c'est pour ça qu'il y a toujours
14 des gens qui se branchent au gaz naturel.

15 Si ça coûtait plus cher, ça ne serait plus
16 un problème. Je pense que tout le monde irait à
17 tout électricité et c'est là que le Distributeur
18 prendrait tous les moyens pour aller de l'avant, de
19 trouver des solutions innovatrices pour ne pas
20 affecter sa pointe. C'est ça qui se passerait.

21 Mais là les gens sont toujours tentés
22 d'aller vers, et même les promoteurs de nouveaux
23 développements, c'est pas mal comme ça que ça se
24 passe.

25 C'est sûr qu'il y a des clients qui

1 achètent une maison ou qui se construisent sur un
2 lot vacant et il y a déjà un tuyau devant chez eux,
3 puis là ils se disent, bon, j'y vais-tu ou j'y vais
4 pas. Puis là, il y a des décisions qui se prennent.
5 Mais lorsque ça se fait en bloc, c'est décidé par
6 les promoteurs.

7 Donc, nous, on va avoir un avantage
8 économique par la biénergie. Puis ça permet de
9 formuler l'hypothèse. En tout cas, le GRAME formule
10 l'hypothèse qu'il risque d'y avoir une modification
11 de la part des marchés des nouveaux bâtiments par
12 rapport à tout électricité et gaz naturel.

13 Et on est d'avis qu'en utilisant le décret
14 clients actuel, le gouvernement prévoit de limiter
15 la croissance du réseau d'Énergir. Donc, c'est un
16 peu ce qu'on vient vous dire aujourd'hui.

17 Et, là, si on va à la page suivante. Donc,
18 nos conclusions, on ne sait pas c'est qui les
19 clients actuels, mais ça serait les clients au
20 moment de la publication du décret à compter du
21 quatorze (14) juillet deux mille vingt-deux (2022).

22 Donc, on vous demande de respecter cette
23 volonté-là du décret, en limitant l'admissibilité
24 de l'offre biénergie aux clients actuels d'Énergir.

25 Donc, si je passe... parce que... ou peut-

1 être un autre petit mot. L'avantage économique,
2 c'est un incitatif. C'est un incitatif à prendre
3 une décision économique dans cette direction-là.

4 J'aborde maintenant la prochaine page, mon
5 deuxième sujet. Et, là, vous avez prévu que par
6 rapport au rapport... J'ai sauté la question des
7 marchés résidentiels, mais c'est parce que je vais
8 revenir avec certaines des conclusions qui sont
9 dans les autres catégories de ma présentation, que
10 ce soit l'impact tarifaire ou les suivis.

11 Donc, c'est là que ça va se retrouver et je
12 vous l'indiquerai. Donc, je ne voulais pas répéter
13 ce matin plusieurs fois la même chose, le moins
14 possible. Donc, j'ai concentré ça. On a préparé la
15 présentation en ce sens.

16 Là, je vais essayer de prendre mon temps,
17 d'être assez claire. Je vais peut-être faire une
18 petite introduction. Je vous l'ai déjà dit en
19 début, il y a beaucoup de choses qui s'en viennent.
20 Il y a le marché institutionnel qui fait face à des
21 changements importants à tous les paliers
22 gouvernementaux, provinciaux, municipaux et
23 fédéral.

24 Le Fédéral et, par exemple, la Ville de
25 Montréal, c'est tout récent, ça vient de commencer.

1 On sait que l'exemplarité de l'État, c'est déjà en
2 marche depuis un bout de temps.

3 Je ne vais pas rentrer dans les détails de
4 chacun de ces éléments-là. L'important pour nous
5 c'est de vous présenter une preuve concrète que
6 c'est ça qui arrive présentement dans le marché.
7 Et, là, ça nous a permis, évidemment, de se
8 questionner sur les hypothèses relatives au taux de
9 croissance annuel des volumes de consommation visés
10 par le marché institutionnel dans un scénario sans
11 biénergie. S'il n'y a pas de biénergie, qu'est-ce
12 qui se passe, comment les acteurs vont se déplacer
13 dans le marché. C'est ça qu'il faut regarder.

14 Quand on regarde que les taux pour le
15 marché résidentiel et institutionnel sont les
16 mêmes, pour nous, avec les données qui ont été
17 présentées par les demandeurs ça ne fait pas de
18 sens avec les données qu'on a du marché puis les
19 messages qui ont été lancés par le marché. Donc,
20 c'est un peu de ça qu'on vient vous parler
21 aujourd'hui.

22 Regardons un peu plus ce qui se passe avec
23 les objectifs de la Ville de Montréal. Là, on vous
24 a déposé le Plan climat ce matin.

25 Donc, je vous amène à deux points quand

1 même intéressants, plus spécifiques à notre sujet,
2 ce matin : l'objectif de carboneutralité des
3 bâtiments municipaux et des nouveaux bâtiments de
4 la collectivité d'ici deux mille trente (2030). Ça,
5 ça veut dire le nouveau bâti, hein, le nouveau
6 bâti, puis tous les... tous les bâtiments
7 municipaux. Deux mille trente (2030), c'est à notre
8 porte, hein, c'est tout près, là.

9 Puis la Ville de Montréal annonce qu'elle
10 va étendre ça à l'ensemble des bâtiments de la
11 collectivité montréalaise d'ici deux mille
12 cinquante (2050). Ça, ça veut dire que ce n'est pas
13 tous les clients qui vont vouloir payer du GNR à
14 cent pour cent (100 %), là. Ça, ça veut dire qu'il
15 va y avoir un retrait du gaz naturel sur... à la
16 Ville de Montréal.

17 On fait des hypothèses, ici, mais c'est la
18 conclusion qu'on en tire, hein. Et là, dans
19 l'« action 30 », on voit que la Ville indique
20 qu'elle va bannir l'utilisation des combustibles
21 dans tous ses immeubles municipaux, hein.

22 Là, évidemment, on peut faire un petit
23 aparté. Si on se retrouve maintenant... là, ça a
24 été... ça, ça a été... le Plan climat, ça date de
25 deux mille vingt (2020), il y a deux ans, là. Ce

1 n'est pas aujourd'hui, tout d'un coup, ils se
2 disent : « Ah, j'ai de la biénergie! Ah, on est
3 correct, on va pouvoir aller avec du GNR puis tout
4 ça. » Non, il y avait une intention des... de la
5 Ville de Montréal de se retirer du gaz naturel. Du
6 mazout, du propane, aussi, il faudra le noter.

7 Donc, ce n'est pas rien, c'est gros, là,
8 comme impact. Ce qu'on se disait au début, c'est
9 que ce qu'on voyait venir, là... je me suis
10 présentée... Et je vous en ai déjà parlé au dernier
11 dossier tarifaire, c'est qu'il y a des coups durs
12 qui s'en viennent pour le réseau de gaz naturel.
13 Sans la biénergie, évidemment.

14 Là, si on a la biénergie puis qu'on retient
15 des clients, qu'est-ce qui se passe? On retient des
16 clients grâce à la biénergie, mais on donne une
17 compensation à Énergir parce qu'ils les ont retenus
18 au gaz naturel.

19 Donc ici, ce qu'on veut faire avec vous,
20 c'est prendre le temps de questionner les
21 hypothèses relatives aux taux de croissance qui
22 sont là, qui... ces hypothèses-là qui vont
23 déterminer, finalement, la contribution GES qui va
24 maintenir le réseau rentable du gaz naturel.

25 Donc, je vous amène à la prochaine... la

1 prochaine page. Ici, on vous a mis le « plan 30 »,
2 ça va... En jaune, c'est les éléments dont je viens
3 de discuter.

4 Peut-être, un autre petit point aussi, par
5 rapport à la... Vous savez, les hypothèses ont été
6 prises entre deux mille dix-sept (2017) et deux
7 mille dix-neuf (2019), là. On a enlevé les
8 hypothèses de consommation durant la pandémie. Mais
9 tout porte à croire que ces... que la pandémie va
10 avoir eu un effet sur les changements... les
11 changements de... de processus ou de manières de
12 faire, hein.

13 On parle ici, vous voyez en bas de la page
14 8, on va réduire les superficies d'usages
15 administratifs, hein. Le télétravail va rester, on
16 est d'avis que le télétravail va rester. Peut-être
17 pas à cent pour cent (100 %), mais il va y avoir
18 une part quand même relative qui va rester du
19 télétravail. Donc, les hypothèses excluent
20 évidemment cet élément-là, aussi.

21 Je vous amène à la prochaine page, s'il
22 vous plaît, Madame la Greffière. Merci beaucoup. On
23 sait que c'est aujourd'hui, en phase 1, qu'on prend
24 cette grande décision-là, hein, que la Régie va
25 avoir à prendre cette grande décision-là. Pas juste

1 pour le marché résidentiel, mais pour le marché
2 commercial et institutionnel. Hum? Donc, dès cette
3 phase-ci.

4 Donc, ce qu'on vous dit, c'est que... Puis
5 là, j'écoutais monsieur Raphals, et j'aimais
6 bien... j'aimais bien ses propos par rapport à
7 toute la méthode de détermination, là, de la
8 contribution. C'est une entente, hein, qui a été
9 négociée. On est un peu dans un contexte où il y a
10 des informations qui nous échappent, ici. Et on
11 pense qu'il faut vraiment prendre le temps de bien
12 faire les choses, hein, c'est un peu ce que je
13 viens vous dire aussi aujourd'hui.

14 Faire bien les choses, c'est s'assurer que,
15 ce qu'il y a là, c'est représentatif, les
16 hypothèses qui sont là sont bien les bonnes,
17 hein... avant d'approuver, avant d'aller vers une
18 approbation parce qu'on l'a pris pendant longtemps
19 avec ça, un peu ce qu'on vous disait au début, on
20 va aller du point A au point C, là. On dit : Yes
21 allons-y, on peut aller vite au point B, allons-y.
22 On ne dit pas de ne pas y aller, mais ce qu'on vous
23 dit, c'est : prenons le temps de faire bien les
24 choses, hein?

25 Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour

1 améliorer notre compréhension puis notre certitude
2 que c'est la bonne chose qu'on fait de la bonne
3 manière.

4 Là, on vous a sorti le... vous parlez du
5 tableau 3 qui est là devant vous, je cherche la
6 page, excusez-moi. On voit que le secteur
7 institutionnel, il y a moins de clients, mais c'est
8 des plus gros clients. On parle de six mille (6000)
9 clients visés comparé à cent trente-six mille
10 (136 000) clients au résidentiel, mais on voit que
11 les volumes visés sont très importants, hein, trois
12 cent quatre millions (304 M) de mètres cubes visés,
13 donc c'est une part importante de votre décision
14 que vous avez à prendre dans cette phase 1 là.

15 Nous, ce qu'on vous dit, c'est que la
16 biénergie, ça permet non pas, excusez-moi, ça
17 permet à Énergir de retenir des clients et non
18 pas... alors que tout ça, c'est associé à des
19 pertes de volume. Nous on vient vous dire :
20 vérifiez donc si la biénergie, ça ne permet pas à
21 Énergir de retenir une part de ces volumes.

22 Et ça, ce n'est pas pris en compte dans les
23 discussions et dans le dossier qui est présenté
24 devant vous par les Demandeurs. Et nous, on pense
25 que c'est un gros manquement, mais ça pourrait être

1 résolu, même en demandant, finalement, un sondage
2 indépendant, parce que ces clients-là, maintenant,
3 ils sont tous au courant que la biénergie est sur
4 la table ici. Tous les gestionnaires d'immeuble
5 regardent ça, hein?

6 Donc, c'est facile de poser la question :
7 si vous n'avez pas de biénergie dans vos plans
8 d'affaire avec vos représentants, pas vos
9 représentants, mais pour les objectifs qui vous
10 sont demandés par vos institutions provinciales,
11 fédérales ou municipales, bien qu'est-ce qui arrive
12 si vous n'avez pas de biénergie? Vous allez aller
13 où? Est-ce que vous allez vous retirer? Vous
14 retirer partiellement ou dans les cinq prochaines
15 années? On va voir qu'est-ce qui va arriver, là,
16 dans un... au moins d'ici deux mille trente (2030),
17 hein?

18 Puis après ça, on ne vient pas vous dire
19 ici : bien après ça, il faudrait évidemment
20 déterminer un facteur raisonnable de prise en
21 compte de cette prétention-là des clients. Est-ce
22 que ça serait... on dirait, bien, il y a un
23 cinquante pour cent (50 %) qui serait retiré, on
24 les enlève. Ce n'est pas ce qu'on vient vous dire.
25 On vous dit : d'abord, allez vérifier cette

1 information-là puis après ça, bien, vous en
2 discuterez avec la position des Demandeurs,
3 jusqu'où ils pourraient aller avec une offre
4 corrigée de cette manière-là?

5 Donc, comme... ce qui crée ici la
6 difficulté à ce stade, c'est d'évaluer un facteur
7 d'ajustement, hein, pour la contribution en GES,
8 relative à la rétention de clients, parce que c'est
9 ce qui va arriver avec la biénergie, on va retenir
10 des clients ici.

11 Donc, peut-être la solution la plus simple,
12 si on veut aller de l'avant, c'est si la Régie
13 approuvait cette contribution-là, bien c'est
14 d'indiquer au Distributeur que vous allez
15 finalement faire vos devoirs et vérifier ces
16 choses-là, qu'il pourrait y avoir des corrections
17 par la suite.

18 Donc, évidemment si les Demandeurs ne sont
19 pas du tout inquiets que leurs hypothèses sont
20 exactes, mais ça ne causera pas de problème. Mais
21 je pense que je n'irai pas plus loin dans cette
22 direction-là, mais c'est les recommandations que la
23 GRAME a à vous faire là-dessus.

24 L'autre sujet, la page suivante,
25 l'efficacité énergétique. Dans notre rapport, on a

1 mis vraiment l'accent sur, bon, l'exemplarité de
2 l'état, mais vous avez vu qu'il y a d'autres
3 joueurs, hein. Il y a, non pas à retourner dans le
4 plan d'action, évidemment, l'efficacité
5 énergétique, c'est important dans la recherche de
6 la carboneutralité, aussi la réduction de la
7 consommation d'énergie, puis c'est la même chose
8 pour le plan fédéral, pour utiliser les bons
9 termes, excusez-moi. Le plan climatique renforcé du
10 Canada qui est assez récent aussi. Donc, nous, on
11 vous en a donné juste un qui est là.

12 Et là on est toujours surpris, là je
13 reviens encore avec l'idée au départ, les
14 hypothèses au départ, là, qui sont les mêmes que
15 dans le résidentiel.

16 Et là évidemment ça soulève des doutes pour
17 nous, des doutes sérieux de c'est quoi l'apport
18 d'efficacité énergétique qui a été pris en compte
19 dans les trois éléments qu'on a dit. Il y a les
20 ajouts de charges évidemment et peut-être des
21 nouveaux clients, mais probablement dans
22 l'institutionnel et/ou les ajouts de charges, les
23 pertes de clients puis l'efficacité énergétique, ça
24 donne quoi au bout.

25 On sait qu'historiquement, la tendance,

1 l'évaluation de la tendance en efficacité
2 énergétique provient de l'historique, hein,
3 l'historique tendanciel de ce qu'on connaît de...
4 On a vu ça depuis des années, là, c'est-à-dire que
5 c'est calculé dans les plans d'approvisionnement,
6 Énergir connaît l'évolution moyenne de l'efficacité
7 énergétique et il semble... et avec l'information
8 qu'on a, c'est cette information-là tendancielle
9 qui est... avec les taux qu'on nous a donnés, on ne
10 peut pas avoir des gros changements.

11 Donc, ce qu'on vous dit, c'est que, oui, il
12 y a des gros changements. Il y a des changements
13 qui s'en viennent beaucoup plus importants. Et ces
14 changements-là risquent de débouler dans les
15 prochaines années.

16 Donc, ce qu'on vous dit, c'est au-delà
17 quand... lorsqu'un client se convertit, une fois
18 qu'il est converti, s'il décide, deux ans ou trois
19 ans plus tard, de changer toute la fenestration
20 d'un cégep, d'une grande école ou quelque chose de
21 gros, ou d'un hôpital avec une isolation puis tout
22 ça, il va y avoir des grosses réductions de
23 consommation.

24 Et là notre problème est peut-être bien la
25 compréhension de l'annexe 4, de la manière que

1 c'est présenté, on ne voit pas nulle part
2 clairement que la consommation de référence
3 pourrait être modifiée, hein, pour ces clients-là,
4 pour une catégorie de clients. On vous amène dans
5 la catégorie de clients à problème.

6 Évidemment, on ne s'attend pas que tout
7 d'un coup, dans le marché résidentiel, il y aura
8 des gros changements, hein! Ou dans le marché
9 commercial, il pourrait... il pourrait y en avoir
10 s'il n'y avait pas de... il pourrait y en avoir,
11 mais dans le marché institutionnel, il y a des
12 acteurs en place qui poussent les gestionnaires de
13 bâtiments à bouger, hein! Donc, il y a des messages
14 clairs qui sont transmis puis... et on pense que ça
15 va bouger.

16 Donc, on dit il faudrait suivre
17 attentivement ce qui se passe dans le marché
18 institutionnel pour l'efficacité énergétique qui va
19 être mise en place dans les prochaines années.

20 Donc, évidemment, si on avait une
21 proposition à l'annexe 4 qui nous démontre que la
22 consommation de référence pourrait modifier, mais
23 ça, c'est en dehors des équipements efficaces,
24 c'est certain. Quand on met des... quand on s'en va
25 à la biénergie puis qu'on met des thermopompes puis

1 qu'on met des... on installe des équipements
2 efficaces, il ne faut pas tenir en compte cette
3 réduction-là de la consommation parce que ça fait
4 partie de la perte de volume qu'encourt Énergir.

5 Ça, on le comprend bien, mais on s'attaque
6 plutôt à l'efficacité énergétique des bâtiments en
7 général et non pas des équipements.

8 Donc, pour nous, on n'a rien vu là-dedans
9 qui nous indique clairement que c'est ça qui va
10 arriver, que la consommation de référence pourrait
11 être modifiée par la suite, donc après la
12 conversion. Nous, on a un problème avec ça.

13 Donc, je vous amène peut-être à la page
14 suivante. Et c'est là que j'avais une petite
15 correction de compréhension.

16 Dans notre réponse aux DDR, on vous
17 proposait tout d'abord notre... pour savoir s'il y
18 a des changements, bien il y faut faire un suivi,
19 hein! Il faut savoir ce qui se passe. Donc, ça va
20 apparaître aussi dans la page sur les suivis, en
21 résumé des suivis qu'on vous demande. Donc, il
22 faut... il faut vérifier si on a des... donc si on
23 a des... des résultats, quels sont les résultats
24 bruts en efficacité énergétique.

25 Évidemment, ici ce serait brut, on

1 enlèverait les opportunistes parce que l'on calcule
2 la consommation de référence. Donc, il faut prendre
3 l'efficacité énergétique qui est faite, donc...

4 Puis après ça, la deuxième étape bien on
5 propose un ajustement annuel. Ici, ce qui nous
6 inquiétait c'est la consommation de référence, si
7 c'est la bonne. Ce qui est en rouge on l'avait mis
8 ailleurs. Évidemment, si on fait des calculs
9 mathématiques ça va donner le même chiffre au bout,
10 mais ce qu'on voulait vous faire savoir... vous
11 faire valoir c'est qu'il est probable que la
12 consommation de référence va changer dans les...
13 dans les... assez rapidement d'ici deux mille
14 trente (2030) pour la question des bâtiments
15 institutionnels. Alors ça, ça se trouvait à... je
16 veux juste voir la... ce sera la réponse à la DDR
17 du GRAME à la Régie.

18 Donc, maintenant j'ai abordé mes deux
19 grands enjeux de ce matin que je voulais vous
20 parler. Le reste, c'est qu'on va aller à l'impact
21 tarifaire de la page suivante. L'impact tarifaire,
22 on vous a proposé deux solutions de... pour
23 équilibrer l'impact tarifaire. On a l'impression
24 que, évidemment bon, les améliorations à
25 l'efficacité énergétique ça réduirait évidemment,

1 si on corrige la... si on corrige la consommation
2 de référence, ça réduirait la... la Contribution
3 GES. Donc, il y a moins de mètres cubes à
4 contribuer. La deuxième chose, mais la prise en
5 compte d'un facteur d'ajustement pour refléter la
6 rétention de clients. Ce qu'on dit en général,
7 l'idée derrière ça c'est que c'est pas pertinent de
8 contribuer, d'avoir une Contribution GES pour des
9 volumes qui auraient été autrement perdus sans
10 l'Offre biénergie ou qui auraient été perdus via
11 l'efficacité énergétique. Donc, je vous amène à la
12 prochaine page.

13 Mesures de soutien. Les deux modifications
14 aux Conditions de service, on conserve nos... nos
15 recommandations et on vous recommande de les
16 approuver. Pour les autres mesures de soutien, on a
17 bien pris compte des témoignages des Distributeurs
18 qui ne participeront pas à l'ajout de mesures
19 incitatives autres que celles de leurs PGEÉ
20 respectifs. Donc, on retire notre recommandation
21 d'un examen conjoint des autres mesures dans une
22 phase subséquente.

23 Maintenant je vous amène, excusez-moi, à la
24 page suivante, les suivis. On vous les a regroupés
25 ici. Le marché institutionnel, je viens de vous en

1 parler. Les nouveaux bâtiments c'est là qu'on n'a
2 pas fait de... on n'a pas de fait de présentation
3 sur le marché résidentiel, mais ça... ça, ça va
4 aborder à la fois les nouveaux bâtiments puis le
5 marché résidentiel. Dans... oups, il y a un
6 autre... O.K. Donc, évidemment pour les nouveaux
7 bâtiments on a eu des données dans l'annexe 4 et on
8 vous demande d'effectuer un suivi sur ces données
9 relatives-là, mais en mettant l'accent sur la
10 croissance du nombre de nouveaux bâtiments. Et
11 pourquoi ça? Parce que nous, nos hypothèses c'est
12 qu'il va y avoir une croissance de la demande pour
13 aller vers la biénergie au lieu de tout à
14 l'électricité dans les nouveaux marchés. Donc,
15 évidemment si on se retrouve dans un scénario qui
16 va au-delà de ce qui est présenté là ça veut dire
17 qu'il va falloir ajouter des émissions de gaz à
18 effet de serre additionnelles qui vont découler de
19 ces nouveaux clients-là qui se situent au-delà du
20 taux de pénétration historique de ces bâtiments-là,
21 de ce marché-là. Il va falloir les calculer.
22 Excusez-moi.

23 Donc... et le troisième point... et là, ça,
24 c'était dans la... une recommandation dans la pièce
25 C-GRAME-0011 en page 16. On l'a corrigée ici pour

1 tenir compte des... de la consommation estimée par
2 logement, qui est soumise par le Distributeur en
3 annexe 4. On vous demande tout de même de suivre
4 cette consommation pour voir, vous voyez beaucoup
5 de changements, il va y avoir des changements dans
6 le Code du bâtiment, il y a des changements à venir
7 dans les années à venir. On pense que c'est
8 pertinent de suivre pour voir est-ce que finalement
9 ce qui est là, ce qui va être utilisé comme
10 consommation de référence va tenir la route dans
11 cinq ans, est-ce que ça va toujours être la même?
12 Et pour pouvoir faire ça il va falloir suivre par
13 étapes cette consommation-là, cette estimation-là.

14 Maintenant, j'arrive à la dernière page de
15 notre présentation. Et, là, je vais me permettre de
16 simplifier finalement. Ici, on simplifie les grands
17 enjeux que le GRAME vous demande de regarder. Dans
18 le principe général d'une contribution, on vous
19 demande de le reconnaître sous réserve des
20 ajustements suivants.

21 Donc, c'est la vérification des paramètres
22 de la méthode de calcul des pertes de volume dans
23 le marché institutionnel. Donc, on vous a parlé
24 d'effritement de la demande, c'est de ça qu'on
25 parle. On a résumé, on a fait ça plus simple dans

1 la dernière page. La deuxième chose, l'amélioration
2 de l'efficacité énergétique et l'exclusion des
3 nouveaux bâtiments.

4 Alors, ça complète ma présentation. Je vous
5 remercie beaucoup de votre attention.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Alors, merci, Madame Moreau. Donc, ça complète la
8 preuve du GRAME. Madame Moreau est disponible pour
9 répondre aux questions éventuelles.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Madame Moreau. Merci, Maître Paquet. Alors,
12 nous débutons le contre-interrogatoire du panel du
13 GRAME. Maître Neuman, pour le RTIEÉ.

14 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[6]** Oui, bonjour, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

16 Bonjour Madame la Présidente, Messieurs les
17 Régisseurs, bonjour Madame Moreau, bonjour Maître
18 Paquet.

19 J'aurais simplement une question sur votre
20 recommandation concernant les nouvelles
21 constructions. Est-ce que je pourrais catégoriser
22 ou encadrer un peu votre recommandation comme étant
23 un enjeu d'additionnalité?

24 C'est-à-dire que si... et vous l'illustrez
25 dans les documents que vous avez déposés sur les

1 plans climat du Gouvernement du Canada, de la Ville
2 de Montréal. Si le scénario normal, le scénario de
3 référence, est un scénario où les nouvelles
4 constructions n'auront plus d'équipement tout au
5 gaz et que ça se concrétise, peut-être que ça va se
6 concrétiser dans les causes tarifaires d'Énergir
7 qui, peut-être, n'aura plus de plan de
8 développement dans le marché résidentiel comme elle
9 en a eu pour de nombreuses années passées.

10 Donc, si le scénario normal est un scénario
11 sans équivoque tout au gaz, que dans ce cas il ne
12 serait pas logique qu'il y ait une Contribution GES
13 pour qu'il n'y en ait pas. Donc, pour qu'il y ait,
14 au lieu des équipements tout au gaz, des
15 équipements bienénergie, que ça serait
16 d'additionnalité?

17 Et je pense que vous êtes peut-être
18 familière, et que le GRAME est peut-être familier
19 avec la notion d'additionnalité, étant assez
20 impliqué dans les enjeux sur les différents
21 protocoles sur les changements climatique?

22 R. À un moment donné, je vous ai perdu dans votre
23 question parce qu'il me semblait que c'était un peu
24 contradictoire, mais...

25 Q. [7] O.K.

1 R. Mais je veux dire, peut-être que je n'ai juste pas
2 bien compris. Mais ce que je peux vous dire, c'est
3 que notre inquiétude c'est que comme c'est un
4 enjeu, c'est un problème économique, hein? C'est un
5 problème de place concurrentielle dans le marché,
6 c'est là qu'est le problème, hein?

7 Avec une offre plus concurrentielle, bien,
8 il nous semblerait que la tendance du marché serait
9 d'aller plus vers la biénergie et moins vers le
10 tout électricité. Toute chose étant égale, par
11 ailleurs.

12 Quant tu as une offre tarifaire plus
13 concurrentielle encore que le gaz naturel, on ne
14 voit pas pourquoi les parts de marché seraient
15 réduites. Ça serait plutôt le contraire.

16 Donc, l'additionnalité, oui, c'est aller
17 au-delà de ce qui se fait, là. S'il y avait juste
18 les clients qui, normalement, on brancherait tout
19 le temps, bien, pourquoi pas les rendre à la
20 biénergie? Ça serait tout aussi bien, hein?

21 Entre vous et moi, le réseau continue, on
22 est dans un régime sans interdiction, actuellement,
23 pour le gaz naturel comme développement. Si c'est
24 ça vient, bien ça viendra, mais pour l'instant
25 c'est ce qu'on a sur la table pour le moment.

1 Mais j'en venais aussi... quand même, il
2 faut quand même en garder dans le décret, pour le
3 partage des coûts. Le partage des coûts, c'est les
4 clients actuels, ce n'est pas les clients futurs.
5 Donc, est-ce qu'à ce moment-là, les Demandeurs
6 seraient prêts à quand même brancher les nouveaux
7 clients à la biénergie sans donner de compensation,
8 c'est la question à se poser, là.

9 Mais c'est sûr que ça conserve... T'sais,
10 nous, on lit le décret tel qu'il est, là, mais...
11 Donc, on ne voit pas comment on peut refuser les
12 nouveaux clients dans le contexte réglementaire,
13 quand quelqu'un cogne à la porte, là. Mais par
14 contre, pour la compensation GES, c'est clair que
15 c'est ce qui est inscrit dans le décret, là.

16 Je ne sais pas si ça répond à votre
17 question?

18 Q. **[8]** Ma question... Peut-être que je me suis mal
19 exprimé. Ma question portait sur la notion
20 d'additionnalité, dans le sens suivant : on donne
21 une aide financière pour changer ce qui se
22 passerait autrement s'il n'y avait pas d'aide
23 financière.

24 Et j'ai cru comprendre que le but que vous
25 recherchez, quand vous avez déposé le plan... le

1 plan canadien... le plan de la ville de Montréal
2 sur les changements climatiques, que c'était de
3 montrer que, ce qui va se faire de toute façon,
4 c'est qu'il n'y aura plus ou qu'il y aura de moins
5 en moins d'immeubles neufs avec des... du chauffage
6 tout au gaz.

7 R. Oui.

8 Q. **[9]** Donc, si on prend pour acquis que ça va se
9 faire de toute façon, dans ce cas on n'a pas à
10 subventionner les gens pour faire ce qu'ils vont
11 faire de toute façon.

12 R. Oui, oui. Oui, oui, il y a beaucoup de ça, mais si
13 on regarde... Mais il y a plusieurs marchés, là, on
14 parle...

15 Q. **[10]** Oui.

16 R. ... du marché institutionnel, on est tout à fait...

17 Q. **[11]** O.K.

18 R. ... d'accord avec vous, là-dessus. Parce que nous,
19 on pense que c'est des pertes de clients qui
20 cognent à la porte d'Énergir. Et on voit aussi tout
21 l'intérêt du GNR pour Énergir, parce qu'à cause de
22 ces pertes de clients éventuelles des clients, ils
23 sont là, ils disent : « Si je n'ai pas de GNR, moi,
24 je sors du gaz naturel. » C'est ça qui se passe,
25 hein?

1 Q. **[12]** Oui.

2 R. Mais c'est sûr qu'au niveau commercial, au niveau
3 municipal ou provincial, je verrais mal un immeuble
4 dire « je m'en vais cent pour cent (100 %) GNR ».
5 « Avec tous les coûts que ça l'a, je vais aller
6 plutôt avec la géothermie ou une thermopompe
7 efficace, puis je vais aller tout à l'électricité,
8 là. » Donc, il y avait des pertes de clients.

9 Mais il faut regarder dans le marché
10 résidentiel. C'est une autre donnée différente, là.
11 Là, vous parlez de clients qui prennent une
12 décision de manière individuelle, ou un développeur
13 de marché : « Ah! Là, on a une offre
14 concurrentielle. »

15 C'est plus dans le sens... c'est pour ça
16 que je vous disais, peut-être dans la présentation,
17 j'aurais dû... C'est pour ça que j'ai dit : c'est
18 les nouveaux bâtiments, mais c'est la partie
19 résidentielle. Donc, dans les nouveaux bâtiments,
20 pour le résidentiel, c'est là que ça cause des...
21 que ça cause un problème d'ajout, finalement, de
22 parts de marché dans le milieu résidentiel.

23 Q. **[13]** O.K. Je vous remercie beaucoup, Madame Moreau.
24 Merci...

25 R. Merci à vous.

1 Q. [14] ... bien. Ça termine...

2 R. De rien.

3 Q. [15] ... mes questions.

4 R. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [16] Parfait. Merci, Maître Neuman. Maître
7 Champigny pour le ROÉÉ?

8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

9 Nous n'aurons pas de questions, Madame la
10 Présidente. Merci beaucoup à madame Moreau pour sa
11 présentation.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci beaucoup. Maître Ouellette pour le RNCREQ?

14 Me JOCELYN OUELLETTE :

15 Pas de questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Maître David pour Option consommateurs? Ah,
18 il n'a pas de questions? O.K. Excuse-moi. Maître
19 Therriault pour la FCEI?

20 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

21 Je n'aurai aucune question, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Maître Turmel pour l'AQP?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Pas de questions, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Lanoix pour l'AQCIE-CIFQ?

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Alors, pas de questions, Madame la Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Je n'ai pas plus de questions ce matin qu'hier,
9 alors pas de questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est bon. C'est quasiment une « run » de lait, là,
12 que je suis en train de faire. Maître...

13 Me STEVE CADRIN :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... Dubé pour l'ACIG? Bon, pas de questions. Maître
17 Cardinal ou maître Sigouin-Plasse pour les
18 Demanderesses?

19 Me JOELLE CARDINAL :

20 Bonjour, Madame la Présidente. Est-ce que vous
21 permettez qu'on se consulte un petit deux minutes?
22 Ça ne sera pas très long.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait, on vous attend. Pas de problème.

25

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Merci.

3 PAUSE

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Bonjour, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Maître Sigouin-Plasse.

8 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Bonjour. J'aurai une petite question pour madame
10 Moreau, si vous me permettez, Madame la Présidente.

11 Q. [17] Si j'ai bien votre témoignage puis la position
12 du GRAME, Madame Moreau, puis évidemment je vous
13 invite à me corriger si ma lecture est inexacte,
14 là, mais ce que j'en comprends et ce que nous en
15 comprenons, c'est que, pour le GRAME, de passer...
16 donc que la biénergie comparativement à
17 l'électricité, donc quand on convertit du gaz vers
18 l'électricité, il n'y a pas de gain en efficacité
19 énergétique? Est-ce que c'est bien ça l'objet de
20 votre témoignage puis la position du GRAME?

21 R. Non. Ce qu'on vous disait, c'est qu'on considérait
22 que l'efficacité énergétique qui est gagnée grâce à
23 la conversion avec les équipements ne devrait pas
24 faire l'objet de notre recommandation d'une
25 réduction de la consommation de référence. C'est

1 une évidence, là. On s'en va avec une thermopompe.
2 Donc, on fait de... On s'en va vers un équipement
3 plus efficace. Donc, c'est normal, je pense qu'on
4 vous le disait dans votre rapport, ça fait juste
5 que cette partie-là, c'est une partie intrinsèque
6 de votre demande. Ça fait partie de la biénergie.
7 Je ne sais pas si ma réponse est claire.

8 Q. **[18]** Laissez-moi vérifier! Bien. Je crois que oui.
9 Un instant.

10 R. D'accord.

11 Q. **[19]** Je vous remercie, Madame Moreau, c'est clair.
12 Merci pour votre réponse. Alors, c'est la seule
13 question, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître
16 Cardinal pour la Régie.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Oui. Bonjour. Nous n'aurons pas de questions.
19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci beaucoup. Monsieur Dupont pour la
22 formation.

23 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Oui. Merci, Madame la Présidente. Bonjour aux

1 membres du panel. Écoutez, je vais avoir une couple
2 de questions.

3 Q. **[20]** La première : Vous avez mentionné, Madame,
4 qu'il y avait, quand vous faites la lecture... Là,
5 je ne vous demande pas d'interpréter, là, je ne
6 veux pas rentrer dans les questions de droit. Mais
7 vous avez mentionné qu'il y a une volonté claire du
8 gouvernement avec le mot « client actuel » de
9 limiter la croissance du gaz naturel. Ma question,
10 ce que je me demandais, c'est, est-ce que cette
11 volonté est exprimée clairement aussi que ce soit
12 dans la Politique énergétique, dans le Plan pour
13 une économie verte, bref, qu'un jour on voudrait
14 que le gouvernement ne voudrait plus avoir de gaz
15 naturel sur le territoire du Québec?

16 R. J'espère que je ne vous ferai pas sourire.
17 Évidemment que ce serait notre voeu, notre voeu au
18 GRAME que ce soit ça qui arrive. Écoutez, il
19 faudrait que je fasse les vérifications, parce que
20 répondre comme ça rapidement, j'hésite. J'ai peut-
21 être pas cette personnalité-là de vous dire oui,
22 oui, oui, sans avoir une preuve devant les yeux.
23 Mais on pourra vous revenir si vous voulez avec...

24 Q. **[21]** Bien, écoutez peut-être...

25 R. ... avec les références. Ce serait peut-être plus

1 simple pour être sûr de...

2 Q. **[22]** Écoutez, je m'excuse, je pense que je vous ai
3 coupée. Je m'excuse.

4 R. Non, il n'y a pas de problème.

5 Q. **[23]** L'effet de Teams, ce n'est pas évident. À ce
6 moment-là, peut-être que vous pourriez revenir
7 peut-être en plaidoirie juste là-dessus, juste pour
8 nous...

9 R. Oui, certainement.

10 Q. **[24]** ... bien nous renseigner sur la fameuse
11 volonté gouvernementale à l'effet mettons
12 d'interdire le gaz dans un horizon lointain peut-
13 être. Mais quand je dis « lointain », peut-être
14 d'ici quelques années. Ma deuxième question, bon,
15 puis c'est toute la question des nouveaux
16 bâtiments... Les nouveaux bâtiments puis mettons
17 les anciens. Sur les anciens, ce que je comprends,
18 c'est que les amener à la conversion, donc que le
19 gaz quitte pour amener les volumes chez Hydro-
20 Québec en période hors pointe, donc de travailler
21 avec la base, la référence étant la consommation
22 historique et, par la suite, le réel, c'est le
23 volume qui est réellement converti, là, selon les
24 fameuses grilles.

25 Donc, est-ce que je comprends de votre côté

1 que cette partie-là ça fait du sens? Que c'est
2 correct de mesurer la réduction des gaz à effet de
3 serre de cette façon-là?

4 Mme NICOLE MOREAU :

5 R. C'est correct sous réserve pour l'institutionnel
6 par rapport à la consommation historique qui, de
7 notre avis, pourrait être très différente dans les
8 dix (10) prochaines années. C'est un peu ça
9 qu'on... qu'on met... Je veux dire, qu'on... pas
10 qu'on remet en doute, mais qu'on... on questionne
11 les hypothèses, là, les hypothèses qui ont été
12 mises là. Elles ont été mises là selon le scénario
13 de croissance, on dit « taux de croissance », on ne
14 veut pas qu'il soit négatif, là.

15 Mais le taux de croissance, pour nous, ne
16 correspond pas aux messages qu'il y a dans le
17 marché. Mais outre ça, oui, c'est... Oui, parce que
18 nécessairement quand on convertit, bien... Outre
19 comme la question de nous dire qu'il y a des
20 demandeurs... Excusez-moi, je ne suis pas très
21 claire, là, mais... La question des demandeurs qui
22 m'ont dit que, oui, évidemment l'efficacité
23 énergétique des équipements est prise en compte,
24 c'est normal, là, dans la réduction des volumes,
25 là.

1 Q. **[25]** Donc, je comprends...

2 R. Mais sur cette base-là, oui.

3 Q. **[26]** ... que pour les bâtiments existants, là, pour
4 les bâtiments existants...

5 R. Oui.

6 Q. **[27]** ... je vais vous parler après des nouveaux.

7 R. D'accord.

8 Q. **[28]** Mais pour les bâtiments existants, les anciens
9 bâtiments, donc la méthode est correcte là, dans le
10 sens pour évaluer la réduction des gaz à effet de
11 serre. Pour les nouveaux bâtiments maintenant, les
12 nouveaux, ce que je crois comprendre de vos propos,
13 c'est que le nouveau bâtiment qui va s'installer,
14 en partant, il va s'installer avec des équipements
15 qui ont une meilleure efficacité énergétique. Je
16 veux dire, il va suivre la tendance du marché.

17 Donc, de mesurer la réduction des gaz à
18 effet de serre en faisant l'hypothèse que le
19 nouveau bâtiment, au départ il mettrait un
20 équipement moins efficace puis, par la suite, il va
21 mettre un équipement plus efficace. C'est là
22 qu'on... peut-être qu'on compte trop de réductions
23 de gaz à effet de serre en considérant, encore une
24 fois, que de toute façon, il va s'installer avec
25 les bons équipements, là. Un nouveau bâtiment

1 demain qui va investir dans les équipements, il y a
2 des fortes chances qu'il va mettre des équipements
3 efficaces. Est-ce que c'est ça que vous tentez de
4 dire vous deviez corriger à ce moment-là?

5 R. Bien, nous, ce qu'on avait compris, et c'est
6 probablement... Vous savez, il y a beaucoup de
7 pièces qui ont été déposées et redéposées par la
8 suite avec des corrections.

9 Q. **[29]** Effectivement.

10 R. Donc, le fameux tableau de la page 92, là, je vous
11 avoue que je n'avais pas pris connaissance de ça.
12 Et il semble que le taux de référence utilisé,
13 c'est celui qui est présenté, là. Mais là ce que je
14 suis venue vous dire en présentation, c'est qu'il y
15 a une évolution rapide, là, au niveau des normes et
16 tout ça, qui se passe. Et que ce serait bon de
17 vérifier dans le marché des nouveaux bâtiments, si
18 vous les acceptez dans l'Offre de biénergie, de
19 vérifier si cette consommation-là de référence, si
20 elle ne change pas. Mais pour ça, il faut faire un
21 suivi. Donc, c'est pour ça qu'on vous proposait un
22 suivi.

23 Mais là, comme base, donc ce que je vous
24 disais pour la C-GRAME-0016, notre recommandation à
25 la page, je vais vous dire laquelle si vous me

1 donnez... je pense que c'est en page 16. On vous
2 disait qu'on l'avait corrigé, là, dans le suivi.
3 Donc, il faut se fier... Peut-être qu'on le
4 remettra aussi en argumentation pour que ce soit
5 bien clair, là. Que finalement ce qu'on vous
6 demande là-dessus, c'est simplement un suivi pour
7 s'assurer que ces données-là sont les bonnes, là,
8 pour l'amener à la prochaine période, là, lorsqu'il
9 y aura moyen de corriger les paramètres, là, dans
10 cinq ans, qui sont utilisés.

11 Q. **[30]** O.K. Puis ma dernière question, toujours
12 concernant les nouveaux bâtiments. Le fait de les
13 exclure du calcul, comment je vais... t'sais. Est-
14 ce à dire qu'il faudrait à ce moment-là restreindre
15 le choix des consommateurs puis leur interdire
16 d'avoir accès...

17 R. Mais...

18 Q. **[31]** ... d'avoir accès à l'Offre?

19 R. ... c'est une très grande question parce que, en
20 lisant le décret, ce qui est ciblé, c'est le
21 partage des coûts, donc dans la phrase où les
22 clients actuels d'Énergir sont indiqués, c'est pour
23 le partage des coûts, donc on est dans une société
24 ouverte, commerciale par attrition, est-ce que
25 finalement Énergir pourrait arriver à dire : bien

1 non, moi, je... je ne veux pas que t'aïlles à la
2 biénergie? Puis là surtout qu'ils ont fait une
3 modification à la... à leur article de loi... leur
4 article de... de Conditions de service, qu'ils
5 enlèvent la pénalité, est-ce qu'ils vont vouloir
6 accepter des nouveaux clients? Là... là, je ne peux
7 pas répondre là-dessus, mais je ne pense pas qu'il
8 y a rien qui empêche un nouveau client de cogner à
9 la porte d'Hydro-Québec ou d'Énergir puis il dit :
10 je veux aller à la biénergie parce que le décret
11 vise le partage des coûts avec les nouveaux
12 clients.

13 Je ne sais pas si vous acceptez une offre
14 de... il y a un ouverture pour un... je veux dire
15 Hydro-Québec et Énergir annoncent qu'il y a une
16 offre de biénergie, il faudrait qu'ils indiquent à
17 ce moment-là que c'est pas admissible pour les
18 nouveaux clients dans... dans son texte des tarifs.
19 Il faudrait qu'il y ait quelque chose de précis qui
20 soit indiqué. Moi, j'ai rien vu de ça actuellement,
21 mais dans l'état actuel de ce qui est là ce serait
22 permis, ce serait... je pense que ce ne serait pas
23 à eux de prendre la décision, là, de... s'ils
24 veulent restreindre à ce moment-là les nouveaux
25 clients si vous n'accordez pas la contribution GES

1 aux nouveaux clients.

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Q. **[32]** O.K. Je vous remercie. Merci, Madame la
4 Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Monsieur Émond pour la Formation.

7 M. FRANÇOIS ÉMOND :

8 Q. **[33]** Merci. Bonjour, Madame Moreau. Comme vous avez
9 été très loquace sur le concept de clients actuels,
10 donc j'aurais peut-être juste une sous-question là-
11 dessus.

12 R. Oui.

13 Q. **[34]** Puis hésitez pas à renvoyer la question pour
14 maître Paquet, là. Est-ce que... je sais que dans
15 le dossier 4045-2018, là, qui était le dossier sur
16 le tarif CB, sur la cryptomonnaie...

17 R. Excusez-moi, je vous ai perdu, ça a gelé. J'ai
18 rien, rien entendu.

19 Q. **[35]** Pas de problème, je vais recommencer.

20 R. O.K. Merci.

21 Q. **[36]** Donc, je vais rester sur les clients actuels,
22 sur le concept de clients actuels. Puis ce que je
23 disais c'est que si... n'hésitez pas à renvoyer la
24 réponse à votre procureur pour la plaidoirie.

25 Dans le dossier sur la cryptomonnaie, donc

1 le 4045-2018 sur le tarif CB il avait été question
2 justement de à quel moment entré en vigueur le
3 tarif provisoire. Donc, soit au moment de la
4 publication de l'arrêté ministériel, au moment de
5 la demande, au moment de la décision. Donc, je vous
6 posais la question puis, comme je disais d'entrée
7 de jeu, vous pouvez laisser maître Paquet y
8 répondre, est-ce qu'on pourrait interpréter
9 « clients actuels » comme au moment de la prise du
10 décret, au moment de la publication du décret, au
11 moment du dépôt de la demande à la Régie ou au
12 moment de la... de la décision sur le fond? C'est
13 une question bien ouverte, mais c'est une
14 question... un enjeu sur lequel on avait eu à
15 discuter dans le 4045, puis on avait tranché dans
16 une de ces options-là. Donc, comme vous faites une
17 recommandation importante sur cet enjeu-là, donc je
18 trouvais important de vous poser la question
19 directement.

20 R. D'accord, merci. On va regarder ça avec mon
21 procureur en argumentaire.

22 Q. [37] D'accord. Et mon autre question, je veux juste
23 être certain d'avoir bien compris ce que vous nous
24 avez présenté sur la méthode qui est proposée par
25 les Distributeurs. Est-ce que vous nous dites que,

1 dans le fond, cette méthode-là, elle ne permet pas
2 de prendre en compte les économies tendanciennes
3 qui sont liées à l'efficacité énergétique, d'une
4 part, puis la diminution de la demande de gaz
5 naturel qui aurait lieu sans l'Offre biénergie
6 d'autre part?

7 R. Mais ce qu'on vous dit c'est qu'on pense que ça
8 tient compte de l'économie... les économies
9 d'énergie et l'efficacité énergétique tendancielle.
10 Ça, on est convaincus que c'est dedans, mais pas...
11 mais ça ne tient pas compte des changements qui
12 sont en cours dans le marché institutionnel, des
13 gros changements qui s'en viennent. Ça, ça n'en
14 tient pas compte. Là, je ne sais pas si vous pouvez
15 répéter votre question, je pense que j'ai pas
16 répondu... il y avait deux volets.

17 Q. [38] Bien en fait je me demandais juste si j'avais
18 bien compris ce que vous disiez. C'est que si la
19 méthode qui était proposée par les Distributeurs ne
20 permettait pas de prendre en compte les économies
21 tendanciennes de l'efficacité énergétique, d'une
22 part; puis d'autre part, de la diminution de la
23 demande de gaz naturel qui aurait lieu, si l'Offre
24 biénergie n'existait pas, là.

25 R. Bien c'est ça qu'on dit. On a... ce qu'on vous

1 demande c'est de questionner ces hypothèses-là
2 parce que, nous, on a de sérieux doutes. J'avais vu
3 un moins cinq (-5 %), moins dix pour cent (-10 %)
4 dans l'institutionnel et on a dit : « Bien, ils ont
5 fait quand même leurs devoirs. »

6 Est-ce qu'ils ont fait leurs devoirs
7 jusqu'au bout ou... je ne le sais pas parce que je
8 n'ai pas l'information. Mais là j'ai le même taux
9 de croissance que le marché résidentiel. Donc,
10 c'est certain que ça soulève des doutes.

11 C'est pour ça qu'on vous demande de prendre
12 votre temps là-dessus pour que les choses soient
13 bien faites, bien claires, puis qu'on prenne les
14 bonnes décisions. S'il y a lieu d'ajuster, même à
15 la marge, mais faisons-le et faisons-le pour...

16 Vous savez... je fais un petit aparté, ici.
17 On voit des articles de journaux sortir tout le
18 temps qui critiquent, justement, la contribution
19 GES. Le fait de bien faire ses devoirs au niveau de
20 la Contribution GES, je pense qu'au niveau de
21 l'acceptabilité sociale, ça peut être un pas
22 important à faire en avant qui va peut-être rallier
23 plus d'acteurs du marché, des acteurs qui, je veux
24 dire, prennent position là-dessus.

25 Q. [39] Merci beaucoup.

1 R. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. J'ai peut-être juste une question
4 complémentaire à celle de mon collègue.

5 Q. **[40]** À l'égard de la prévision de la demande dans
6 le secteur institutionnel, vous considérez que
7 cette prévision qui a été déterminée par les
8 demandeurs, les Demanderesses, est trop élevée,
9 mais si elle était ajustée à la baisse, ce que nous
10 ont illustré les Demanderesses lors de la
11 présentation, lundi, en page 11, de leurs
12 représentations. Elles ont tenté de faire une
13 analyse de sensibilité, si on veut.

14 Si on modifie les prévisions? Donc, si on
15 tient compte d'un scénario de décroissance, hein?
16 Et l'exercice A démontre que cela a peu d'impact
17 sur les grilles qui servent à déterminer les taux.

18 Donc, j'avais de la difficulté à comprendre
19 votre préoccupation, qui est tout à fait légitime,
20 de dire : « Bon, est-ce que, au fond, Énergir est
21 trop optimiste en ce qui a trait à la croissance de
22 sa clientèle dans le secteur institutionnel? » Mais
23 est-ce que ça a vraiment un impact important sur la
24 contribution qui sera éventuellement, réellement
25 versée, considérant que ça ne modifiera pas les

1 taux? Je ne sais pas si vous me suivez?

2 R. Bien, on comprend que ça ne modifie pas les taux
3 tels qu'ils sont négociés. Peut-être un petit mot
4 sur notre difficulté, comme intervenants, de ne pas
5 avoir, finalement, la compréhension de tout
6 l'ensemble du processus de la détermination de...
7 Ce n'est pas comme dans un... Excusez-moi, je vais
8 en venir aux faits, après, plus à votre question.

9 Oui, en page 11, on en a discuté. J'en ai
10 discuté justement avec mon procureur, hier. Et on
11 constate quand même qu'il y a une réduction de la
12 contribution qui serait versée, puis que c'est
13 des... Vous voyez, c'est un petit changement qui a
14 été présenté, ce n'est pas un gros changement
15 d'évolution dans le scénario qui a été présenté là.

16 Et je pourrais vous ramener au tableau 3,
17 c'est des gros volumes pour l'institutionnel.
18 Imaginons qu'on réduit et qu'on perd vingt pour
19 cent (20 %) de ces clients-là, c'est gros, là. Si
20 on perd trente pour cent (30 %) de ces clients-là,
21 c'est énorme. Ça serait quoi l'impact sur...

22 Q. **[41]** Hum, hum.

23 R. ... sur le scénario? Ça serait à voir, mais on
24 aurait peut-être...

25 Q. **[42]** Mais est-ce que vous pensez...

1 R. ... vingt millions (20 M\$) de moins à payer. Ça
2 pourrait être significatif, à moins qu'on ne
3 comprenne bien la présentation qui a été donnée
4 puis comment ça a été perçu.

5 Q. **[43]** Mais il va y avoir une révision de ce qui est
6 proposé, une révision en deux mille vingt-six
7 (2026). Donc, on est déjà rendu en deux mille
8 vingt-deux (2022).

9 Est-ce que vous croyez vraiment que d'ici
10 deux mille vingt-six (2026), les changements que
11 vous avez identifiés vont vraiment se traduire
12 concrètement par une baisse significative de la
13 demande dans le domaine institutionnel ou si ça va
14 se faire plutôt graduellement? Et que lors de la
15 révision des paramètres, cet élément-là pourrait
16 être revu à la baisse en tenant compte des nouveaux
17 contextes... du contexte?

18 R. Votre question est très intéressante, parce que
19 c'est comme un peu, je vais dire, l'oeuf ou la
20 poule, là. C'est laquelle vient en premier, c'est
21 ça qu'il faut se poser comme question.

22 Si on n'a pas d'Offre de biénergie sur la
23 table, puis c'est ça qu'on essaie de vous
24 démontrer, si on n'a pas... s'il n'y avait pas
25 d'Offre, aujourd'hui, de biénergie sur la table,

1 qu'est-ce que feraient ces joueurs-là, puis qui
2 serait encore là en deux mille vingt-cinq (2025)?
3 Ça ne serait pas les mêmes... il y en aurait
4 moins...

5 Puis là, ce qu'on fait d'ici la prochaine
6 étape, où est-ce qu'il va y avoir la révision,
7 c'est que là... et là, le dossier va être déposé en
8 fin d'année pour l'institutionnel. Donc, on va
9 accepter... Là, maintenant, en première phase, on
10 accepte le principe, puis ce qu'il y a là, avec les
11 hypothèses qui sont là, on accepte ça, c'est
12 maintenant que ça se passe.

13 Et là, on va payer pendant quinze (15) ans.
14 Ce qu'on vous dit : si on ne fait pas attention, on
15 risque de payer pendant quinze (15) ans pour une
16 rétention de clients. Donc, pour permettre à
17 Énergir de garder son réseau rentable, alors qu'il
18 aurait perdu des volumes, avant.

19 Donc, même si on arrive en deux mille
20 vingt-cinq (2025), mettons que tout le monde ne
21 s'est pas converti, on a la chance qu'ils ne sont
22 pas tous convertis, puis là, on demande... je veux
23 dire, dans cinq ans, de corriger ces choses-là
24 parce que vous réalisez qu'il se passe des choses,
25 mais on... la contribution va toujours s'appliquer

1 pendant quinze (15) ans pour les clients qui ont
2 adhéré à la biénergie.

3 Donc, les décisions qu'on a à prendre
4 aujourd'hui, c'est de bien faire les choses, de
5 vérifier ces paramètres-là, puis de s'en
6 convaincre, après ça, que c'est la bonne chose, que
7 c'est la bonne contribution qu'on va aller verser.
8 C'est un peu ça qu'on vous dit.

9 Puis ce n'est pas quelque chose de facile.
10 Parce que, oui, la biénergie, c'est un pas en
11 avant, quand on regarde ça dans cette direction-là.
12 Mais si on regarde qu'est-ce que les acteurs
13 auraient fait sans la biénergie, bien il y a la
14 géothermie qui est là, il y a toutes sortes
15 d'autres moyens de... d'aller vers le... pas le
16 tout à l'électricité, mais avec des variantes
17 beaucoup plus efficaces. Qu'est-ce que ces joueurs-
18 là auraient fait?

19 Moi, je ne suis pas convaincue, et c'est ça
20 que je viens vous dire, que tous ces joueurs-là
21 seraient restés au gaz naturel. Donc, on... donc,
22 c'est...

23 Q. **[44]** O.K.

24 R. ... c'est un peu ça.

25 Q. **[45]** Non, c'est bon. Dans le fond...

1 R. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

2 Q. **[46]** ... si on comprend bien votre position, c'est
3 que cette mesure-là, qui consiste à mettre en place
4 une offre biénergie, qui se retrouve dans le plan
5 de mise en oeuvre du Plan pour une économie
6 verte...

7 R. Hum.

8 Q. **[47]** ... n'est, pour vous, pas une bonne mesure.
9 C'est ce qu'on comprend. Ou, si vous aviez été à la
10 place...

11 R. Non, non, non...

12 Q. **[48]** ... du gouvernement, vous n'auriez pas mis
13 cette mesure-là en place. En tout cas, vous
14 n'auriez pas proposé aux Distributeurs de
15 travailler ensemble pour trouver une solution, là?

16 R. Je ne pensais pas que j'étais... qu'on était si
17 négatifs que ça. En fait, vous a même dit et
18 proposé d'accepter la...

19 Q. **[49]** Oui... en fait... En tout cas.

20 R. Oui, ça... Non, mais... Nous, on pense que...

21 Q. **[50]** Si ce n'est pas...

22 R. ... c'est un... On pense que c'est un gros pas en
23 avant.

24 Q. **[51]** O.K.

25 R. Il faut faire attention comment on met notre pas

1 pour s'assurer de... On vous a parlé un peu
2 d'acceptabilité sociale, aussi, hein. Et vous
3 savez, c'est les clients d'Hydro-Québec, qui
4 n'émettent pas de gaz à effet de serre, qui vont
5 maintenir le réseau d'Énergir rentable durant les
6 quinze (15)...

7 Q. [52] Hum-hum.

8 R. ... prochaines années. Faut faire attention, là, à
9 ce qu'on fait, puis bien le faire, prendre le
10 temps...

11 Q. [53] O.K.

12 R. ... de bien faire les choses, c'est plus ça qu'on
13 est venu vous dire aujourd'hui.

14 Q. [54] Parfait. Merci beaucoup, Madame Moreau.

15 Q. [55] Maître Paquet, est-ce que vous avez un
16 réinterrogatoire?

17 Me GENEVIÈVE PAQUET :

18 Non, je n'aurai pas de réinterrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Donc, cela termine la preuve du GRAME.

21 Merci, Madame Moreau, vous êtes donc libérée. Nous
22 allons prendre une pause de quinze (15) minutes.

23 Donc, de retour à dix heures trente (10 h 30), avec
24 la présentation de RTIÉÉ. À plus tard.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3

(10 h 30)

4

LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, Maître Neuman, à vous la parole.

6

7

PREUVE DU RTIÉÉ

8

9

Me DOMINIQUE NEUMAN :

10

Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les

11

Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIÉÉ. Et je

12

suis accompagné de monsieur Jean Schiettekatte et

13

de monsieur Jimmy Royer qui sont prêts à être

14

assermentés.

15

16

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-

17

quatrième (24e) jour du mois de février, ONT

18

COMPARU :

19

20

JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une

21

place d'affaires au 1463, rue Riverdale, Sainte-

22

Adèle (Québec);

23

24

JIMMY ROYER, consultant en énergie renouvelable,

25

ayant une place d'affaires au 440, rue de la

1 Rivière, Québec (Québec);

2

3 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. **[56]** Bonjour, Messieurs Royer et Schiettekatte. Je
8 vous demanderais d'abord d'identifier les documents
9 qui ont été déposés en preuve. Donc, il y a le
10 document C-RTIÉE-0009 qui est votre rapport préparé
11 conjointement par vous deux et par monsieur André
12 Bélisle et par le soussigné, et par moi-même.
13 Également, il y a la présentation C-RTIÉE-0011 qui
14 est votre présentation qui est faite conjointement
15 par vous deux. Donc, est-ce que vous pouvez
16 confirmer que ces documents ont été préparés par
17 vous ou sous votre supervision?

18 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

19 R. Oui, je le confirme.

20 M. JIMMY ROYER :

21 R. Oui, je le confirme également.

22 Q. **[57]** Et également pour référence nous déposons deux
23 documents qui vont surtout être utilisés aux fins
24 de la plaidoirie qui sont C-RTIÉE-0012, qui est un
25 extrait du rapport de SÉ-AQLPA au dossier R-4177-

1 2021. En fait, ce document, monsieur Schiettekatte
2 en a été le coauteur. Est-ce que vous le
3 reconnaissez, vous reconnaissez cet extrait comme
4 ayant été préparé par vous ou sous votre
5 supervision?

6 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

7 R. Oui, je le reconnais.

8 Q. **[58]** D'accord. Et il y a un autre document externe,
9 enfin qui sont deux citations externes, sous la
10 cote C-RTIÉE-0013, qui sont des définitions de la
11 notion d'additionnalité, auxquelles je vais surtout
12 référer dans ma plaidoirie. Donc, ces documents
13 étant maintenant déposés. Comme nous le faisons
14 d'habitude, nous n'allons pas répéter le texte de
15 la preuve que vous avez déjà, mais au contraire y
16 apporter dans la présentation des précisions,
17 notamment afin de tenir compte de différents
18 éléments qui sont ressortis de l'audience jusqu'à
19 présent. Et dans certains cas, il y a des
20 modifications, c'est indiqué le cas échéant au
21 texte de nos recommandations. C'est indiqué s'il
22 s'agit d'une recommandation modifiée. Donc, je vous
23 cède la parole. C'est monsieur Schiettekatte qui
24 fera la présentation principale.

25 R. Merci, Maître Neuman. Bonjour, Madame la

1 Présidente, Messieurs les Régisseurs et toute
2 l'équipe de participants et d'Énergir et Hydro-
3 Québec. Alors, je vais peut-être commencer ma
4 présentation par cette première acétate où, bien,
5 j'ai remis le fameux camion d'Hydro-Québec/Énergir.
6 On trouve très positif de voir les deux
7 distributeurs principaux du Québec en énergie
8 travailler ensemble. Nous, on pense que c'est un
9 très bon programme dans la bonne voie pour
10 atteindre les objectifs du Plan vert. Puis c'est
11 dans ce cadre-là qu'on regarde, qu'on a regardé le
12 dossier et qu'on fait nos recommandations. Alors,
13 si on peut aller à la page suivante.

14 Q. **[59]** Monsieur Schiettekatte, est-ce que vous savez
15 si c'est un vrai camion ou si c'est un montage?

16 R. Ah, là, il faudrait demander à Hydro-Québec et à
17 Énergir. Mais ça circulait sur Internet. C'est
18 peut-être monsieur Caillé qui avait fait ce camion-
19 là. On ne sait pas. Ça fait longtemps qu'on parle
20 de faire travailler les deux actionnaires... bien,
21 les deux, parce que, maintenant, c'est rendu, je
22 pense, le même actionnaire presque, les deux
23 sociétés d'État ensemble. Alors, je pense que c'est
24 un bon programme. Puis cette synergie-là, en fait,
25 nous, on la voit. On est très content d'entendre,

1 par exemple, que c'est un des deux distributeurs
2 qui va être le point d'entrée. Ça peut être des
3 économies en marketing, espérons que ça pourra être
4 repris dans d'autres dossiers aussi, d'avoir une...
5 une cohésion entre les deux personnes qui se
6 promènent pour nous proposer des solutions
7 énergétiques efficaces.

8 Alors, on va... aujourd'hui, bien on va
9 revenir sur chacun des chapitres de notre mémoire.
10 L'idée, ce que m'a dit maître Neuman, c'est pas de
11 relire les recommandations, mais de les ajuster et
12 rajouter des compléments d'informations selon les
13 discussions qui ont eu lieu les derniers jours.

14 Alors, l'acétate suivante. Merci. Alors,
15 ici, dans notre premier chapitre, on parlait de la
16 reconnaissance de la Contribution GES comme
17 activité réglementée d'Hydro-Québec aux fins
18 d'établissement de son revenu requis.

19 Alors, je ne vais pas relire et insister
20 beaucoup sur ce chapitre-là parce que c'est
21 vraiment plus juridique. Alors, je vais laisser
22 maître Neuman en débattre plus tard. Et je vais
23 vous demander de passer à la page suivante.

24 Alors, et ça, ça nous intéresse beaucoup
25 plus. Alors, c'est le Principe et le niveau du

1 financement par HQD de l'utilisation du gaz naturel
2 en pointe dans un programme de biénergie
3 résidentiel.

4 Alors, on se souvient, il y a quelques
5 jours, Pierre-Olivier Pineau a présenté le Rapport
6 de l'état de l'énergie du Québec vingt vingt-deux
7 (2022). Et celui-ci nous confirme que les émissions
8 de GES augmentent encore et que le chauffage des
9 bâtiments résidentiels, commerciaux et
10 institutionnels représente des émissions
11 importantes. Alors, ceci vient, en fait, confirmer,
12 là, les chiffres qui nous avaient été présentés par
13 les Distributeurs.

14 Alors, la page suivante. Ceci a amené notre
15 recommandation, qui permettrait d'atteindre
16 l'objectif de douze pour cent (12 %) du
17 gouvernement, de réduction des GES. Alors, on
18 recommande dans ce cas-ci, à la Régie, de prendre
19 acte du fait de la réduction annuelle prévue de
20 point cinq millions (0,5 M) de tonnes équivalentes
21 de CO2 associée à l'Offre qui représenterait douze
22 pour cent (12 %) de l'objectif en réduction
23 annuelle de GES de quatre point deux millions
24 (4,2 M) de tonnes équivalentes du gouvernement.

25 Alors, ceci s'ajoute aux autres mesures que

1 HQD et Énergir poursuivent, telles que les PGEÉ
2 respectifs, qui permettent de contribuer encore
3 davantage à l'atteinte de cet objectif de réduction
4 de GES aux meilleurs coûts pour leurs clientèles et
5 surtout aux subventions à venir pour assister les
6 participants à l'Offre.

7 Alors, la page suivante. Ici, j'aimerais
8 revenir sur des chiffres qu'on vous a présenté dans
9 notre rapport. En fait, c'est il y a certains des
10 intervenants qui critiquaient le coût élevé de
11 l'Offre lorsqu'on la traduit en dollars par tonne
12 de CO2 équivalente. On ne partage pas cet avis,
13 surtout si on compare aux coûts par tonne de CO2
14 équivalents selon un scénario tout à l'électricité.

15 Alors, on voit qu'on est à un ratio de
16 presque deux cents pour cent (200 %) de différence.
17 Et je reviendrais un petit peu sur le fait que
18 certains gens disent « bien, c'est pas le bon
19 scénario de référence, le TAE ». Malheureusement,
20 c'est celui qui existe et on... ça fait longtemps,
21 là, qu'on parle de problématique à la pointe.
22 Comment on fait pour réduire la pointe? Je pense
23 que ça fait des années que c'est débattu et
24 actuellement la référence qu'on a c'est celle-là.
25 Alors, si on veut trouver une solution, bien c'est

1 celle de tout à l'électricité qu'on a pour le
2 moment. Alors, c'est celle-là qu'on doit comparer.

3 La page suivante. Alors, le TAE... le
4 scénario TAE est celui qui doit servir de référence
5 car c'est l'alternative plus coûteuse qu'aurait à
6 réaliser Hydro-Québec Distribution pour l'atteinte
7 de l'objectif d'électrification. Mais on le sait
8 dans le Plan de l'économie verte du gouvernement du
9 Québec. Le scénario TAE serait en outre
10 environnementalement néfaste par l'accroissement...
11 bon, la croissance des importations d'électricité
12 en pointe de source thermique, a lors de gaz
13 naturel, de mazout, la fameuse centrale de Tracy.

14 La production d'électricité à partir du gaz
15 naturel à des fins de chauffe est trente pour cent
16 (30 %) moins efficace que l'efficacité... que
17 l'usage direct du gaz naturel. Alors c'est une loi
18 de thermodynamique qui ne changera pas. Elle va
19 être la même aujourd'hui et elle va être la même
20 dans six mois, dans deux ans. En fait, quand on va
21 se rendre au Stade olympique, comme parlaient les
22 gens du GRAME, cette loi-là ne changera pas.
23 Alors... alors, bon, en plus de ça il y a les
24 enjeux d'importations d'électricité de source
25 thermique, qui seraient accompagnées par des pertes

1 de transport sur le réseau hors Québec. Page
2 suivante.

3 Alors bon, je ne vais pas lire toute la
4 recommandation. Juste prendre note qu'on ajoute les
5 deux commentaires que j'ai fait à la page
6 précédente, qui nous poussent à utiliser le TAE
7 comme scénario de référence. Et ce programme-là
8 permet... selon nous, c'est la meilleure option
9 pour le moment pour arriver à cette réduction-là de
10 presque deux cents pour cent (200 %), là, de... par
11 rapport au coût à la tonne d'une autre offre que
12 serait celle du TAE. Page suivante.

13 Ici, j'aimerais revenir sur un sujet qui a
14 été débattu par plusieurs intervenants. On avait...
15 on a calculé dans notre mémoire le nombre d'années
16 nécessaires à un client pour rentabiliser son
17 investissement, s'il adhère à l'Offre biénergie
18 plutôt que d'opter pour les scénarios tout gaz et
19 tout à l'électricité pour chacun des types
20 d'équipement sélectionné. Alors évidemment si...
21 les deux tableaux suivants c'est les scénarios qui
22 sont si on avait aucune subvention. Alors on voit
23 évidemment des... des chiffres très importants :
24 vingt-quatre (24) années de retour c'est... ça ne
25 se fera pas. Alors c'est assez évident qu'il faut

1 avoir des programmes de subvention assez agressifs
2 pour inciter les consommateurs, les clients à aller
3 vers ces options-là. Alors la page suivante.

4 On a... dans cette page-là on avait
5 aussi... si on pouvait la mettre un petit peu plus
6 él... merci. Alors nous avons aussi calculé le
7 nombre d'années nécessaires à un client pour
8 rentabiliser son investissement s'il adhère à
9 l'Offre avec une subvention de cinquante pour cent
10 (50 %) de coût d'équipement par rapport au scénario
11 tout gaz. Alors on peut voir dans le... la
12 différence ici avec les deux types d'équipement.
13 Alors c'est quand même... ça reste quand même assez
14 élevé, surtout pour les unités de petite taille.
15 Alors la page suivante.

16 Un petit peu plus en haut, merci. Alors ici
17 on a fait le même calcul, mais à quatre-vingt pour
18 cent (80 %) de subventions. Alors là on voit que ça
19 entre dans les années sous des taux de retour qui
20 sont intéressants pour les clients. Alors je pense
21 que ça va prendre des subventions qui vont
22 représenter de l'ordre de quatre-vingt pour cent
23 (80 %) pour que les clients adhèrent au programme.
24 Alors je pense que ça c'est le point qu'on voulait
25 faire dans cette section-là de notre rapport. On

1 continue.

2 Alors on note... on note donc que les
3 périodes de retour sur l'investissement pour les
4 clients sont très sensibles à l'obtention de
5 subventions. Il serait nécessaire d'offrir aux
6 clients une subvention d'au moins cinquante (50 %)
7 à quatre-vingt pour cent (80 %) des investissements
8 nécessaires, selon les types de résidences, comme
9 le font ressortir nos tableaux de calcul des PRI.
10 La subvention pourrait être aussi modulée en
11 fonction des coûts des équipements et
12 d'installation. Ici, j'aimerais peut-être apporter
13 un... un complément d'information. On voit dans le
14 marché des augmentations importantes de prix sur
15 ces équipements-là. Alors on est en période
16 inflationnaire, on est aussi en période où il y a
17 des difficultés d'approvisionnement. Il y a
18 beaucoup de ces systèmes-là, entre autres, qui ont
19 des pièces électroniques, alors il y a des
20 difficultés d'approvisionnement sur certains des
21 contrôles. Alors, il faut être très prudent sur la
22 façon dont on va calculer ces retours-là parce que
23 ça fait quand même un certain temps qu'Hydro-Québec
24 avait fait ses calculs d'installations-types qui
25 nous avaient bien répondu dans nos DDR.

1 Alors, l'Offre a donc besoin d'être
2 accompagnée de subventions majeures aux
3 investissements des clients pour atteindre les
4 objectifs de participations prévus d'un quinzième
5 (1/15) par année.

6 Alors, la page suivante. Pour citer, c'est
7 notre recommandation, j'ai bien couvert ces
8 éléments-là, je ne veux pas la relire, mais c'est
9 important pour nous d'avoir des subventions d'au
10 moins quatre-vingt pour cent (80 %).

11 La page suivante. Alors, maintenant, on
12 passe dans le chapitre sur la justesse du montant
13 de la Contribution GES d'Hydro-Québec Distribution
14 à Énergir.

15 Alors, ici, on a refait un certain nombre
16 de calculs pour l'année deux mille trente (2030) où
17 on voit le coût de la Contribution GES d'Hydro-
18 Québec à Énergir pour l'Offre de biénergie qui
19 sera, à ce moment-là, de quatre cent quatre point
20 quatre-vingt-deux dollars (404,82 \$) deux mille
21 trente (2030) par tonne de CO2 équivalent.

22 Ce qui est important, ici, c'est ce
23 montant-là de quatre cent quatre dollars (404 \$).
24 Alors, en fait, les différents éléments qui étaient
25 disponibles dans le dossier nous permettaient de

1 calculer ces chiffres-là.

2 On peut regarder... Bien, on voit toujours,
3 ici, évidemment, le chiffre par rapport au tout à
4 l'énergie, tout à l'électricité. Puis nous, on
5 pense que c'est le seul scénario réaliste de
6 comparaison qui existe actuellement.

7 Les autres solutions, c'est toutes des
8 solutions à venir puis peut-être que ça va exister.
9 Celui-là il existe. Si on s'en va puis on veut
10 réduire la même quantité de GES, bien il va falloir
11 dépenser beaucoup beaucoup d'argent puis ça va
12 augmenter beaucoup les tarifs des clients.

13 Alors, la page suivante. On a fait le même
14 raisonnement pour les années cumulatives vingt-
15 vingt-deux, vingt-trente (2022-2030) pour calculer
16 la Contribution GES d'Hydro-Québec à Énergir pour
17 cette Offre de biénergie.

18 Alors, on obtient peut-être une moyenne d'à
19 peu près trois cent soixante-treize et quinze
20 dollars (373,15 \$) deux mille trente (2030) par
21 tonne équivalente de CO2 et, donc, qu'on compare
22 toujours à notre fameux scénario tout à l'énergie.
23 On voit que c'est une offre qui est intéressante.

24 Alors, la page suivante. Il semble, selon
25 plusieurs articles récemment publiés dans les

1 médias, que certains ne comprennent pas le but visé
2 par la Contribution GES d'HQD à Énergir.

3 Il faut comprendre, comme certains l'ont
4 correctement rapporté mais pas tous, que cette
5 contribution, pouvant totaliser environ quatre
6 cents millions de dollars (400 M\$) de deux-vingt-
7 deux (2022) à vingt-trente (2030), permettra de
8 faire économiser un point sept milliard (1,7 G\$) à
9 Hydro-Québec Distribution pour la même période.
10 Alors, je vous réfère à la pièce B-0031, à la page
11 6, où on voit ces articles-là.

12 Alors, comme les clients résidentiels
13 pourront utiliser du gaz naturel pour se chauffer
14 durant les périodes de pointe de consommation
15 électrique, HQD n'aura pas à fournir cette pointe
16 de chauffage. Elle n'aura donc pas à augmenter sa
17 capacité de production ou d'acheter sur les
18 marchés, pas nécessairement verts, de l'électricité
19 pour répondre aux demandes de pointe surtout
20 hivernales.

21 Alors, comme nous l'avons démontré, Hydro-
22 Québec Distribution paye cher ce coût du GES pour
23 qu'Énergir fournisse du GN, du gaz naturel
24 polluant, mais elle payerait encore plus cher si
25 elle devait fournir tous ses clients en TAE par de

1 l'électricité pouvant elle-même être de source
2 thermique. Le service que rend le GN en pointe est
3 donc équivalent au service qu'offrirait du stockage
4 d'électricité pour éviter des approvisionnements
5 d'électricité en pointe.

6 J'ajouterais, ici, peut-être que ce n'est
7 pas juste du stockage, c'est d'avoir aussi le
8 réseau de distribution ou les postes plus gros pour
9 distribuer cette électricité-là vers les maisons.

10 Ça pourra changer, un jour, si tout le
11 monde a une batterie chez lui, mais on est loin
12 d'être à cette approche de... comment dire... de
13 distribution ou de distribution locale des... de
14 l'électricité. Alors, c'est... Avec la technologie
15 qui existe, puis qu'on verra certainement pour les
16 dix (10) prochaines années, c'est la seule solution
17 qui est disponible. Alors, la page suivante.

18 Alors, le gaz naturel est une forme
19 d'énergie fossile et le Québec, dans son Plan pour
20 une économie verte pour deux mille trente (2030), a
21 indiqué qu'il veut, autant que possible, l'éliminer
22 à terme et en accroissant la part du gaz naturel
23 qui est renouvelable, lequel bénéficierait donc du
24 réseau de distribution gazier existant.

25 Alors, les coûts d'approvisionnement du gaz

1 naturel, comme ceux du pétrole, sont sujets à une
2 importante volatilité récente... récurrente. Le
3 marché du carbone fera d'ailleurs augmenter le coût
4 du GN jusqu'à un point où il ne sera plus
5 intéressant pour un client de s'alimenter en gaz
6 naturel selon la structure actuelle des tarifs et
7 des aides financières.

8 Ainsi, monsieur Éric Lachance, le PDG
9 d'Énergir mentionnait que le point de bascule est à
10 cent cinquante dollars la tonne (150 \$/t) « pour
11 faire bouger l'aiguille » de cette rentabilité-là.
12 Alors, je pense que le ROÉÉ avait déposé à la pièce
13 0017 cet article, où on avait cette affirmation-là
14 du PDG d'Énergir, à la page 5.

15 Le coût du gaz naturel conventionnel tendra
16 alors, de plus en plus, à se rapprocher de celui du
17 GNR, dont une part de plus en plus importante sera
18 d'ailleurs déjà socialisée dans le gaz de réseau.
19 L'accroissement progressif de l'approvisionnement
20 en GNR permettra par ailleurs de réduire les
21 émissions atmosphériques de méthane issues des
22 matières putrescibles.

23 Et évidemment, le modèle d'affaires
24 d'Énergir tendra aussi, de plus en plus, à
25 concentrer ses ventes sur la période de pointe, ce

1 qui rejoindrait l'objectif d'Hydro-Québec et de la
2 société québécoise d'éviter les achats coûteux en
3 électricité de source thermique durant cette
4 période de pointe.

5 Il appartiendra à la Régie, en coordination
6 avec les objectifs du gouvernement du Québec, à
7 s'assurer que les tarifs et les aides financières
8 offertes aux clients rendent possible un tel
9 nouveau modèle d'affaires.

10 Le coût de cent cinquante dollars par tonne
11 équivalente de CO2 (150 \$/t. CO2 éq.) est déjà
12 celui prévu, pour deux mille trente (2030), de la
13 taxe fédérale applicable aux autres provinces.
14 Inévitablement, le SPEDE devra s'y adapter.

15 En audience, le vingt-trois (23) février
16 deux mille vingt-deux (2022), monsieur Pascal
17 Cormier, pour Option consommateurs, admettait en
18 réponse au RTIÉE que c'est le coût du GES le plus
19 élevé entre le SPEDE et la taxe fédérale qui doit
20 servir, à terme, à évaluer l'Offre. Alors, c'était
21 dans les notes sténographiques, A-0049, à la page
22 141, lignes 11 à 15.

23 Alors ici, bon, je ne relirai pas notre
24 recommandation, mais elle reprend, là, les points
25 qu'on avait soulignés dans nos calculs. Page

1 suivante. Encore un petit peu. Plus haut, si
2 possible. Merci.

3 Aussi, certains critiquent les prévisions
4 de participation à l'Offre comme étant trop
5 optimistes, d'autant plus que l'aide financière
6 gouvernementale n'a pas encore été établie pour la
7 durée de vie totale de l'Offre. Et même, les
8 premières années pourraient s'avérer insuffisantes
9 pour couvrir à la fois l'offre résidentielle et
10 l'offre commerciale-institutionnelle à venir. Par
11 ailleurs, nous notons la réticence d'HQD à bonifier
12 elle-même les aides offertes par son PGEÉ pour les
13 conversions d'équipements. Nous sommes très
14 sensibles à ces critiques.

15 Nous croyons toutefois que, malgré ces
16 critiques, la Régie devrait émettre un signal clair
17 en faveur de l'Offre, pour sa durée de vie prévue
18 et non juste pour quelques années comme projet
19 pilote, laquelle constituerait une première, par
20 l'entente HQD-Énergir, gérant chez Énergir un
21 nouveau modèle d'affaires basé sur sa décroissance,
22 en faveur de l'électrification hors pointe, ce qui
23 constitue un nouveau jalon important vers la
24 transition énergétique et la décarbonation de
25 l'économie.

1 Il est souhaitable que la Régie se dote des
2 outils de suivis nécessaires qui lui permettront de
3 suivre annuellement les résultats de l'Offre et, au
4 besoin, d'examiner les moyens de l'améliorer en
5 exerçant ses pouvoirs, tels que maître Neuman le
6 décrira plus en détail dans sa plaidoirie. Les
7 critiques à l'endroit de l'Offre ne doivent donc
8 pas servir de prétexte à la faire refuser par la
9 Régie.

10 Page suivante : Une petite nuance. Nous
11 croyons que la Régie, au présent dossier, devrait
12 indiquer que la disponibilité de l'Offre pour les
13 nouvelles constructions résidentielles devra être
14 revue en fonction des décisions à être prises en
15 causes tarifaires d'Énergir sur la pertinence, dans
16 un contexte de transition énergétique, de continuer
17 ou non son développement de marché dans le secteur
18 résidentiel.

19 À cet égard, il nous semble que, dans le
20 secteur résidentiel, les nouvelles constructions ne
21 devraient plus prévoir de chauffage tout au gaz. Ce
22 chauffage devrait être soit tout à l'électricité
23 soit en mode biénergie en tenant compte de l'impact
24 comparatif de ces deux options sur les coûts
25 d'Hydro-Québec Distribution comme cela est fait au

1 présent dossier et de l'évitement d'importations
2 électriques de sources thermiques de pointe. Il est
3 loin d'être établi, une fois que l'absence de
4 chauffage tout au gaz dans la nouvelle construction
5 serait devenue la norme, qu'il demeurerait
6 pertinent pour HQD de verser une Contribution
7 financière à Énergir pour les clients de ces
8 nouvelles constructions.

9 Nous recommandons, bon, pour les autres
10 marchés, nous recommandons par ailleurs à la Régie
11 de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à
12 étendre ses démarches de manière à pouvoir
13 présenter des offres comparables aux clientèles de
14 Gazifère et aux réseaux municipaux et coopératif
15 comme elle leur offre, le fait déjà pour les
16 programmes d'efficacité énergétique sous réserve de
17 l'examen de telles offres par la Régie.

18 Toutefois, nous ne recommandons pas à la
19 Régie d'inviter Hydro-Québec Distribution à étendre
20 ses démarches en vue d'une Offre propane-
21 électricité, compte tenu du fait que le propane est
22 déjà en concurrence avec le GNR comprimé dans les
23 zones non desservies par le réseau de conduites de
24 distribution gazière. Si extension de démarches il
25 devait y avoir, il serait donc davantage pertinent

1 d'examiner une Offre GNR comprimé/électricité dans
2 ces marchés-là.

3 Page suivante : bon, maintenant, pour la
4 section où on traitait de l'harmonisation des
5 programmes d'Hydro-Québec Distribution/Énergir,
6 tant en énergie qu'en subvention aux
7 investissements des clients.

8 Nous comprenons, de la présentation des
9 Distributeurs du vingt et un (21) février et de
10 leur réponse à une de nos questions aux notes
11 sténographiques A-0044, page 64, lignes 5 à 15,
12 qu'un guichet unique d'accès sera mis en place par
13 Énergir aux fins de fournir aux clients des
14 informations tant sur le programme de biénergie que
15 des subventions aux investissements de HQD,
16 d'Énergir et du gouvernement du Québec.

17 On pense aussi qu'un guide du participant,
18 rassemblant ces informations, devrait aussi être
19 disponible. C'est vraiment, on aurait souhaité, on
20 a essayé, bon en tout cas, quand j'ai témoigné dans
21 le dossier, par exemple des serres, on a essayé
22 d'avoir le même genre de guichet unique pour
23 essayer, pour que nos agriculteurs aient une place
24 à aller, malheureusement, ça n'avait pas été retenu
25 mais on félicite ici Hydro-Québec et Énergir de

1 prendre cette initiative-là qui va certainement
2 contribuer à améliorer la pénétration de cette
3 offre-là dans le marché et aussi éventuellement, je
4 pense, à réduire certains des coûts de marketing,
5 de... que les deux Distributeurs auraient à faire
6 ça indépendamment de répondre aux clients deux
7 fois, par exemple, on téléphone à une place, on
8 téléphone à l'autre, c'est ce qui est en train de
9 se passer dans le dossier des serres, je pense que
10 c'est une approche qui devait être retenue dans
11 beaucoup de dossiers avec la Régie. À la page
12 suivante.

13 Q. [60] Monsieur Schiettekatte, le dossier des serres,
14 est-ce que c'est le dossier R-4127?

15 R. Oui, dans le dossier R-4127, où on avait plaidé la
16 même approche. Alors, suivant. Et entre autres,
17 avec les subventions du gouvernement. Alors, bien,
18 notre recommandation, c'est la même qu'on avait
19 ici, alors... Où on recommande aussi, évidemment,
20 qu'il pourrait y avoir un guide, là, qui serait
21 relié et mis à jour à chaque année parce que, ces
22 programmes-là vont évoluer dans le temps, comme on
23 a parlé, selon la réaction des clients.

24 Alors, la page suivante. Ici, c'est de...
25 on revient sur notre chapitre sur suppression de la

1 pénalité d'Énergir pour service gazier en pointe au
2 secteur résidentiel.

3 Alors, dans sa pièce, B-0007, Énergir et
4 Hydro-Québec-1, document 3, dans son chapitre 4 à
5 la page 11, Énergir indique avec justesse que son
6 actuelle pénalité pour le service gazier en pointe,
7 l'article 15.2.3 des Conditions de service
8 d'Énergir, irait à l'encontre de l'Offre, laquelle
9 est justement fondée sur la complémentarité des
10 réseaux gazier et électrique et axée sur
11 l'utilisation du gaz naturel lors des périodes de
12 pointe hivernale. Alors, bon, je ne veux pas lire
13 l'article ici, là, parce qu'on l'a repris, mais on
14 est d'accord avec cette position-là.

15 Alors, la page suivante. On la reprend dans
16 notre recommandation, c'est-à-dire d'approuver la
17 modification qui est proposée par Énergir pour
18 soustraire... visant à soustraire des clients
19 résidentiels adhérents, évidemment, à l'Offre par
20 le tarif DT d'Hydro-Québec Distribution de
21 l'application de la pénalité pour le service gazier
22 en pointe aux secteurs résidentiels.

23 La page suivante. Finalement, ça, c'est un
24 point important pour nous. Ce chapitre-là, c'est
25 l'impact de l'accroissement de la part du GNR dans

1 le réseau d'Énergir.

2 Tel que mentionné, l'accroissement, de plus
3 en plus étendu au cours des années à venir, de
4 l'intégration du GNR dans le gaz naturel sur tout
5 le réseau d'Énergir aura un effet.

6 Le facteur d'émission de GES par mètre
7 cube dans le réseau de gaz deviendra, en effet,
8 graduellement moins élevé car une proportion de
9 plus en plus grande du gaz naturel dans ce réseau
10 sera du GNR dont l'impact des GES est réputé nul.

11 Ainsi, si en vingt trente (2030) la part de
12 GNR dans le réseau de gaz naturel atteignait le dix
13 pour cent (10 %), comme le gouvernement du Québec
14 le souhaite, le facteur d'émissions retenu aux fins
15 de calcul de l'Offre par tonne par CO2 équivalente
16 devrait être de quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
17 par rapport à celui du gaz naturel sans GNR. En
18 postulant que le GNR ait un facteur d'émission de
19 GES nul.

20 Alors, ça nous ramène à des chiffres. Ces
21 chiffres-là, bien Énergir a calculé effectivement
22 un facteur d'émissions du gaz naturel en vingt
23 trente (2030) de un virgule sept kilos (1,7 kg) de
24 CO2 équivalent par mètre cube, ce qui correspond à
25 quatre-vingt-onze pour cent (91 %) du taux actuel

1 de un point huit sept huit (1,878 kg) kilogrammes
2 de CO2 équivalente par mètre cube. Alors, on voit
3 que c'est une réduction déjà importante. Alors,
4 notre gaz qu'on va livrer va être plus vert.

5 Alors, la page suivante. Alors, pour nous,
6 je ne lirai pas la recommandation, mais on appuie
7 fortement cet aspect d'utiliser du GNR de plus en
8 plus. Idéalement, il serait peut-être à cent pour
9 cent (100 %), mais il est à dix pour cent (10 %).

10 Alors, la page suivante.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Q. **[61]** Oui. Monsieur Schiettekatte...

13 R. Oui.

14 Q. **[62]** ... avant d'aller à la page suivante, est-ce
15 que vous pourriez commenter davantage le deuxième
16 paragraphe de cette recommandation?

17 R. Oui. Bon. Ça, c'est un point, je m'excuse. Oui. En
18 effet, on est aussi... si on ne veut pas qu'Hydro-
19 Québec-Énergir interdisent aux clients volontaires
20 en GNR d'Énergir de participer à l'Offre puisque
21 même si ceux-ci réduisent leur consommation
22 gazière, cela ne diminuera pas pour autant, sauf de
23 façon minime, la diminution du volume totale du gaz
24 de réseau. Le pourcentage de GNR qu'Énergir est
25 tenu d'acquérir en le revendant à d'autres clients

1 volontaires ou en le socialisant.

2 Alors, le principe ici, c'est qu'on veut
3 que cette Offre-là soit accessible à tous les
4 clients. Alors, on ne veut pas que ce soit limité à
5 certains clients. Bon, il y a le débat, là, qui
6 fait cours si les nouvelles constructions sont là
7 ou pas. Nous, on pense que ça doit s'appliquer aux
8 nouvelles constructions, entre autres, parce qu'on
9 a appuyé dans d'autres dossiers les programmes de
10 PGEÉ Énergir. Entre autres, les programmes PGEÉ
11 très intéressants d'Énergir, qu'Énergir propose
12 pour les nouveaux bâtiments. Alors il faut être
13 consistant. On ne peut pas aller d'un côté dire :
14 on appuie les programmes de PGEÉ pour les nouveaux
15 bâtiments et d'un autre côté on vient, puis on dit:
16 bien on n'appuie pas l'Offre biénergie. Alors j'en
17 profite, là, pour faire cette... cette petite
18 remarque. La page suivante.

19 Alors le mouvement à la baisse des ventes
20 totales de gaz naturel d'Énergir, en raison de la
21 transition énergétique vers l'électrification et la
22 biénergie (et la fin réglementaire prévue de la
23 conversion au mazout vers le gaz) vont par ailleurs
24 graduellement accroître par elles-même la part du
25 GNR dans le gaz de réseau d'Énergir.

1 Ceci laisse anticiper non seulement que la
2 cible gouvernementale de dix pour cent (10 %) en
3 vingt trente (2030) (quant à cette part) sera plus
4 aisée à atteindre, mais également qu'elle pourra
5 continuer de croître.

6 Tel que mentionné, l'accroissement de la
7 part socialisée du GNR auprès de la masse de la
8 clientèle d'Énergir, combiné à l'accroissement
9 prévu de la taxe-carbone fédérale et de son impact
10 hausseur sur le SPEDE, contribueront à l'essor non
11 seulement des achats de GNR en soi, mais à l'essor
12 du marché de la production du GNR en sol québécois.

13 Alors je vous remercie, la page suivante.
14 Je pense que c'est la fin. Merci à tous.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[63]** Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur
17 Schiettekatte. Et notre témoin est maintenant
18 disponible. Bien en fait est-ce que... Monsieur
19 Royer, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter
20 à ce stade?

21 M. JIMMY ROYER :

22 R. Non, merci. Je n'ai rien à rajouter.

23 Q. **[64]** Alors les témoins sont disponibles pour
24 répondre à d'autres questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait, merci, Maître Neuman et Monsieur
3 Schiettekatte. Donc, pour aller plus rapidement,
4 plutôt que donner à tour de rôle chacun des
5 intervenants je demanderais : est-ce qu'il y a un
6 intervenant qui souhaite contre-interroger les
7 témoins de RTIÉÉ? Vous pouvez lever la main ou
8 allumer votre micro plutôt et votre caméra. Bon, ça
9 ne court pas, parfait. Je comprends qu'il n'y a pas
10 d'intervenants qui désirent contre-interroger le
11 panel de la RTIÉÉ. Est-ce que les demanderesses
12 désirent contre-interroger ce panel?

13 Me JOELLE CARDINAL :

14 Nous ne courons pas non plus les rues, on n'aura
15 pas de questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci beaucoup, Maître Cardinal. Bon, bien
18 Maître Cardinal de la Régie, est-ce que vous avez
19 des questions pour le panel de RTIÉÉ?

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Non, on n'aura pas de questions nous non plus,
22 merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Est-ce que mon collègue monsieur Dupont a
25 des questions? Allez, c'est à vous.

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Q. **[65]** Alors merci pour la présentation aux membres
4 du panel. Écoutez, je vais avoir juste... bien deux
5 petites questions. Dans votre présentation le
6 tableau à la page 14 concernant la dernière... le
7 coût de contribution, le six cent treize (613) puis
8 le quatre cent quatre (404) avec les deux scénarios
9 que vous avez faits. Excusez, je ne parle pas
10 devant le micro, là, je regarde en même temps mon
11 écran. Juste pour... juste pour le lecteur... parce
12 qu'on est porté à additionner les deux chiffres en
13 dollars, puis on n'arrive pas nécessairement à six
14 cent dix-sept (617), là. Il y a le coût pour Hydro-
15 Québec, le coût pour Énergir. À la page 14,
16 excusez. Page 14 de la présentation de ce matin.

17 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

18 R. Oui, je la vois. Oui, je la vois.

19 Q. **[66]** Remarquez qu'il y a des notes, mais les notes
20 probablement réfèrent... je cherchais la note 4,
21 là, elle était peut-être dans la preuve, là.

22 R. Oui, bien c'est ça je... je ne pourrais pas vous
23 répondre. Il faudrait que j'aie regardé dans la
24 preuve. Mais c'est un... c'est un chiffrier Excel,
25 alors ça devrait calculer le bon... le bon numéro.

1 Q. **[67]** O.K. Bien parce que peut-être... oui, mais
2 c'est ça que je me suis... bien en tout cas c'est
3 ça que je me suis dit, je me suis dit : dans le
4 sens que lorsqu'on regarde le tableau on est porté
5 à... à essayer de concilier le chiffre six cent
6 dix-sept (617), là.

7 R. Oui. Bien c'est... l'idée c'était de montrer
8 l'ordre de grandeur.

9 Q. **[68]** Oui, oui, oui, ça je comprends bien. Je me
10 demandais juste c'était la somme de quoi.

11 R. Oui.

12 Q. **[69]** En tout cas, écoutez, vous pourriez peut-être
13 juste le préciser un peu plus tard, ce n'est pas...

14 R. Oui, bien, je pourrais demander à maître Neuman,
15 quand il fera sa présentation.

16 Q. **[70]** Oui, peut-être juste de le préciser.

17 R. De le préciser sur le chiffre. Mais comme je vous
18 le disais, l'idée c'était de montrer les
19 différences. Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui
20 disent que le TAE, ça ne devrait pas être notre
21 scénario de comparaison, mais vous savez, c'est une
22 industrie, l'énergie, vous le savez comme moi, qui
23 est très conservatrice, je ne pense pas qu'il va
24 tellement y avoir d'autres solutions disponibles
25 dans la prochaine décennie, même si on voudrait

1 qu'il y en ait. Et c'est la meilleure référence de
2 comparaison qui montre que c'est un programme qui
3 est très intéressant.

4 Q. [71] Oui, c'est ça. Je vous remercie sur ce point.
5 Et mon deuxième... oui, la page 27. C'est juste
6 pour vérifier ma compréhension. J'avoue que le
7 domaine du gaz, j'apprends beaucoup, là, par les
8 temps qui courent.

9 Mais le fait que... Parce que vous
10 indiquez, en haut... Bon, bien, probablement que du
11 fait que la part de gaz naturel renouvelé, le gaz
12 naturel d'Énergir s'accroîtra, plus le coût par
13 tonne de CO2 évité correspondant à la contribution
14 Énergir s'accroîtra.

15 Est-ce que c'est dû au fait que toute chose
16 étant égale, un volume de gaz GNR, quand tu le
17 déplaces du réseau, tu déplaces moins de tonnes,
18 moins de GES par rapport au gaz naturel tout court
19 ou, lui, tu déplaces plus de tonnes de GES?

20 Ce qui fait que toute chose étant égale, ça
21 va faire probablement augmenter le coût par rapport
22 à la contribution parce que, finalement, pour un
23 même volume, tu déplaces moins de GES? Est-ce que
24 je suis exact?

25 R. Bien, en fait, le principe est le suivant. C'est

1 que plus la contribution, plus on va avoir de GNR
2 dans notre mixte de gaz. En fait, c'est le...

3 Q. [72] Oui.

4 R. On l'a fait un petit peu avant. Bien, on va avoir
5 moins de dommage environnemental...

6 Q. [73] C'est ça.

7 R. ... si on veut...

8 Q. [74] O.K.

9 R. ... avec exactement ça. Alors, si on veut, notre
10 gaz de réseau va être de plus en plus vert.

11 Q. [75] Oui, oui. Ça fait que c'est ça que je me
12 disais. Donc, on déplace... Toute chose étant
13 égale...

14 R. Oui.

15 Q. [76] ... on fait moins de réduction. Remarquez,
16 c'est une bonne nouvelle, là, mais on en fait
17 moins. Donc, à ce moment-là, le montant de la
18 contribution, toute chose étant égale,
19 augmenterait?

20 R. O.K. Bien, je vous remercie. O.K., merci.

21 M. JIMMY ROYER :

22 R. Si je peux juste revenir au point 1, je peux
23 répondre à la question, vu que c'est moi qui avais
24 fait les calculs.

25

1 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

2 R. Ah... bien, ça, c'est une bonne idée. Le premier
3 tableau, puis si on pouvait remettre le premier
4 tableau, la page 17, c'est ça?

5 Q. [77] 14.

6 M. JIMMY ROYER :

7 R. Page 14, oui.

8 Q. [78] Page 14, oui.

9 R. Alors, le six cent dix-sept dollars (617 \$) fait
10 référence, en fait, aux coûts d'HQD, divisés par la
11 réduction de GES.

12 Alors, si vous faites quatre cent soixante-
13 trois (463 \$) divisés par point soixante-quinze
14 (0,75), ça va vous donner donc, le coût du GES.

15 Q. [79] Ah... O.K., merci.

16 R. C'est la même chose pour la biénergie.

17 Q. [80] O.K., merci. Je n'avais pas fait le ratio dans
18 ma tête.

19 R. Oui, c'est parce que...

20 Q. [81] Alors, merci, ça complète.

21 R. Les coûts électriques, ils ne sont pas là.

22 Q. [82] Merci, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 De rien. Monsieur Émond?

25

1 M. FRANÇOIS ÉMOND :

2 Je réfléchissais si j'avais au moins une question.

3 Q. [83] Sur la valeur carbone de la taxe fédérale,
4 vous nous avez mentionné une référence aussi à ce
5 que monsieur Cormier d'Option Consommateurs nous a
6 dit, hier, sur le cent cinquante dollars la tonne
7 (150 \$/t), qui est prévu dans la Loi fédérale.

8 Donc, vous comparez la taxe fédérale avec
9 le coût du SPEDE actuellement au Québec, qui n'est
10 pas le même. Puis on comprend qu'il y a une
11 mécanique dans la Loi fédérale, sur laquelle je ne
12 veux pas qu'on entre, aujourd'hui, parce que ce
13 n'est pas l'objet du dossier.

14 Mais si le SPEDE devait augmenter au même
15 rythme que la Loi fédérale le suggère, est-ce que
16 vous ne pensez pas que dans les conséquences de ça,
17 si l'offre biénergie n'existait pas, les clients se
18 convertiraient d'eux-mêmes, du fait que le coût du
19 SPEDE aurait augmenté à la vitesse prévue par la
20 Loi fédérale?

21 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

22 R. Évidemment qu'il va y avoir une transition. Je vais
23 peut-être revenir, aussi... Cette discussion-là, un
24 petit peu, avait été bien reprise lors du séminaire
25 que la Régie avait organisé, que je tiens à

1 féliciter la Régie parce que c'était très
2 intéressant, où monsieur Pineau a interrogé tout le
3 monde.

4 Puis, si vous vous souvenez, il demandait :
5 « Bien, ça va être quoi la valeur du SPEDE dans les
6 prochaines années? » Bien, tout le monde a dit - le
7 petit sondage qu'il avait réalisé, c'était deux
8 cents dollars (200 \$). Alors, oui, on... Si c'était
9 deux cents dollars (200 \$), bien c'est sûr que les
10 clients quitteraient le gaz, évidemment.

11 C'est qui est un petit peu... Ma réponse,
12 je la mettrais en deux... deux places. La première
13 place, c'est qu'on a un réseau de distribution qui
14 est fantastique. On a déjà un réseau de tuyaux qui
15 est dans la ville de Montréal, qui est à travers le
16 Québec, puis on a évidemment le réseau de lignes
17 électriques.

18 Alors, l'idée ici, c'est un petit peu notre
19 camion, hein, on veut essayer de faire travailler
20 les deux ensemble pour arriver le plus rapidement
21 possible à une transition énergétique. Alors, ces
22 mesures-là, ce programme-là, on voit ça comme
23 intéressant pour nous autres de, à court terme,
24 commencer cette transition-là, ne pas attendre
25 qu'on va arriver à notre tarif de deux cents

1 dollars (200 \$) à la tonne.

2 Vous savez, si monsieur Trump retourne aux
3 États-Unis, puis on retourne au tout au gaz, là,
4 bien peut-être que ça va aller plus lentement,
5 notre transition énergétique. Alors, moi, je pense
6 que c'est une mesure qu'on doit prendre maintenant.

7 Puis c'est aussi de faire travailler ces
8 deux réseaux-là ensemble. Je pense qu'il y a une
9 vision qui est à plus long terme, là, qui est
10 autour de ça. On l'image un petit peu avec notre
11 camion, mais je pense que vous avez une décision
12 importante à prendre vers cette transition-là, puis
13 je pense que le programme qui vous est présenté,
14 devant vous, est très intéressant parce que c'est
15 un pas dans une très bonne direction.

16 Je ne sais pas si ça répond à votre
17 question, je... Ce que je peux vous dire...

18 Q. **[84]** Oui.

19 R. ... c'est qu'on est encore loin du cent cinquante
20 dollars la tonne (150 \$/t), là. Actuellement, bien,
21 si on veut essayer de faire avancer plus vite le...
22 cette transition énergétique là, c'est la solution,
23 c'est celle qui est là, là.

24 Q. **[85]** Oui.

25 R. Mais à long terme, là... Je vais vous donner un

1 exemple, qu'on a débattu avec... entre nos
2 analystes, là.

3 On a dit : bien, si on est en deux mille
4 trente (2030), là, puis il y a un client qui
5 regarde pour se convertir, là. Puis là, le prix du
6 CO2 va peut-être être rendu, je ne sais pas, moi, à
7 soixante-quinze dollars (75 \$) ou quatre-vingts
8 dollars (80\$), hein, les scénarios qu'avaient
9 présentés monsieur Pineau lors du séminaire de la
10 Régie. Est-ce que le client va se convertir?

11 Parce que là, si Hydro-Québec ne modifie
12 pas son programme d'aide, bien le paiement qu'on
13 avait regardé, là, qui était de cinq ans pour les
14 petits clients, il va peut-être être dix (10) ans.
15 Alors, vous avez raison de dire que plus la
16 pression sur le prix du CO2 va être élevée, moins
17 ça va devenir intéressant, parce que le prix de
18 base ne sera plus là.

19 Mais peut-être qu'à ce moment-là, on aura
20 d'autres technologies, on aura peut-être du... de
21 l'hydrogène, là, il y a des discussions
22 actuellement au niveau de l'hydrogène.

23 Alors, l'idée, c'est d'essayer de faire en
24 sorte qu'on puisse optimiser l'utilisation des deux
25 réseaux. Puis ça, je pense que c'est un point qui

1 est peut-être... qui n'a pas été ressorti, là, dans
2 la présentation d'Hydro-Québec, mais que moi je
3 veux faire ressortir avec ce petit camion-là.

4 Je pense que c'est important que les deux
5 Distributeurs, dans ce programme-là, commencent à
6 travailler ensemble ou vers un objectif de
7 transition énergétique et d'optimiser l'utilisation
8 des deux réseaux.

9 Alors, c'est un petit peu un message que
10 j'aimerais vous donner aujourd'hui, puis je vous
11 remercie pour la question.

12 M. JIMMY ROYER :

13 R. Et si...

14 M. FRANÇOIS ÉMOND :

15 Q. **[86]** Monsieur Royer, allez-y.

16 R. Oui. Si je peux rajouter... c'est que
17 l'augmentation du prix du CO2 va, en fait,
18 encourager Énergir à introduire de plus en plus du
19 gaz naturel renouvelable sur son réseau.

20 Et donc, le réseau va pouvoir servir encore
21 mieux de... à la pointe, et permettre à Hydro-
22 Québec de ne pas avoir à fournir de l'électricité
23 qui, elle, elle doit acheter ailleurs, qui peut
24 être beaucoup plus polluant comme on l'a démontré
25 ou même encourager le fait d'avoir cette offre

1 biénergie.

2 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

3 R. Oui. Ça, c'est un point important. Je pense que, ce
4 qu'il faut réaliser aussi, c'est que si on était à
5 du cent pour cent (100 %) GNR, bien il n'y aurait
6 pas de taxe de carbone sur ce gaz-là.

7 Alors, à la limite, le programme pourrait
8 continuer avec juste du GNR à la pointe. Pour le
9 client, c'est évident que le GNR est plus cher,
10 mais quand on regarde les coûts, là, par dollar
11 de... bon, dans les dossiers... 4008... dans le
12 dossier 4008, de dollars par gigajoule, il va
13 arriver un moment où je pense que si c'est juste du
14 GNR, bien peut-être ça va être quand même rentable
15 de continuer le programme lui-même puis profiter de
16 ce réseau de distribution-là pour ne pas dépenser
17 de l'argent pour augmenter la capacité du réseau
18 d'Hydro-Québec pour répondre à la pointe, parce que
19 ça coûte très très cher répondre à la pointe.

20 Alors, comment on fait pour se servir de ce
21 réseau-là qui est déjà existant pour optimiser les
22 coûts. Alors, l'idée, c'est de faire travailler les
23 deux distributeurs ensemble pour arriver aux
24 solutions. Je pense que ça, c'est un très bon pas
25 dans la bonne direction.

1 Oui, vous avez vraiment raison quand on va
2 arriver en deux mille trente (2030), puis, là, le
3 prix de la taxe de CO2 va être beaucoup plus élevé,
4 bien, là, il y aura peut-être à reconsidérer
5 d'autres choses, mais actuellement, c'est un très
6 bon programme.

7 Q. [87] Merci. Mais si je comprends bien, juste pour
8 bien résumer, là, pour que je sois sûr de bien vous
9 avoir suivi, comme le fédéral prévoit une taxe
10 carbone à cent cinquante (150) ou cent soixante-dix
11 dollars (170 \$) d'ici deux mille trente (2030),
12 monsieur Lachance d'Énergir, comme vous l'avez
13 cité, on parle de cent cinquante dollars (150 \$) le
14 point de bascule. Donc, d'avoir cette mesure-là de
15 biénergie en plus du coût de la tonne de carbone,
16 les deux ensemble, vont dans la bonne direction
17 pour insuffler une conversion puis une réduction de
18 la consommation de gaz naturel. C'est ça. Si je
19 résume bien bien simplement ce que vous nous
20 présentez, c'est ça, là?

21 R. Oui, oui, oui, oui, puis notez que monsieur Pineau,
22 par exemple, là, dans la présentation qu'il a
23 faite, lui, parle plus de cent vingt dollars
24 (120 \$) en deux mille trente (2030). Alors, je
25 pense que l'horizon de quinze (15) ans est bien,

1 parce que je pense qu'on va arriver vers ce point
2 de bascule-là, plus vers quinze (15) ans. C'est...
3 si on regarde, là, d'une façon claire, les
4 projections, là, qui sont faites.

5 Bon, les deux programmes étant différents,
6 le fédéral puis le SPEDE lui-même, là.

7 Q. [88] Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [89] Merci. J'aurais peut-être juste une petite
10 question complémentaire. Comme vous l'avez noté
11 aussi, il y a plusieurs intervenants qui
12 considèrent que le programme coûte cher, bon. Vous
13 avez évalué approximativement à quatre cents
14 dollars (400 \$) à peu près, la tonne de CO2
15 équivalent, simplement pour la Contribution GES.
16 Donc, si on ajoute les subventions qui vont être
17 nécessaires pour encourager les gens à adhérer à
18 l'Offre biénergie, on peut comprendre que le coût
19 pour chaque tonne de CO2 économisé va être élevé,
20 comparativement au SPEDE ou à la taxe carbone.

21 Mais si je comprends bien, puis peut-être
22 que je vais juste, vous allez juste répéter, là,
23 mais dans le fond, vous dites : écoutez, oui, ça
24 coûte cher, mais si on veut réduire une quantité de
25 gaz naturel importante dans un court laps de temps,

1 c'est le prix qu'il faut payer. C'est ce qu'on
2 comprend de... de votre propos?

3 R. Oui, c'est exact, puis c'est aussi que ça ouvre la
4 porte à faire travailler ces deux réseaux-là
5 ensemble, hein. Je vous rappelle encore, il y a
6 toutes sortes de réflexions sur l'hydrogène, sur
7 d'autres choses qu'on peut mettre dans ce réseau de
8 gaz là.

9 Alors, je pense que ça, c'est important de
10 commencer cette, ce travail-là, puis ça, je pense
11 que c'est une très bonne occasion de le faire, là,
12 puis je tiens à féliciter, là, les deux
13 Distributeurs, parce que ce n'est pas facile de
14 faire bouger tout le monde ensemble, là. Puis
15 j'espère que la Régie va pouvoir les encourager
16 dans ce processus-là.

17 Q. [90] Puis pour ce qui est de la solution
18 alternative, là, le tout à l'électricité, dans le
19 fond, vous nous dites : écoutez, il n'y a aucune
20 solution qui a été présentée dans le cadre du
21 présent dossier qui permettrait, comme alternative,
22 de réduire autant de mètres cubes de gaz naturel à
23 l'horizon, qui est prévue par l'Offre, on parle de
24 cinq cent quarante mille (540 000), attends, on
25 parle de cinq cent quarante mille tonnes

1 (540 000 t), mais bon, je ne me rappelle plus ça
2 correspond à quoi en mètres cubes, là, mais donc,
3 c'est la raison pour laquelle cette solution
4 alternative est la seule qui permettrait
5 d'atteindre les mêmes objectifs ou de les dépasser,
6 là, mais à un coût beaucoup plus élevé?

7 R. Oui, bien c'est ça, je ne veux pas dire, non plus
8 qu'on n'encourage pas, là, les programmes
9 d'économie d'énergie sur les nouveaux bâtiments. Il
10 y a toutes sortes d'autres solutions pour résoudre
11 la pointe, ce n'est pas un problème nouveau, là.
12 C'était là quand j'étais encore chez Hydro-Québec,
13 là. Ça fait que ça, ce problème-là, il ne
14 disparaîtra pas à court terme.

15 Il y a beaucoup de gens des réseaux qui
16 testent des solutions. Par exemple, mettre des
17 batteries distribuées pour essayer de ne pas avoir
18 à faire des nouveaux postes, des nouvelles lignes
19 puis justement couper cette courbe-là. Mais c'est
20 des choses où on ne verra pas les réseaux se
21 modifier à court terme. Ça va prendre des
22 investissements aussi importants et c'est pas
23 quelque chose qu'on est capable de regarder, là,
24 pour demain matin.

25 Il y aura des choses qui vont se faire puis

1 c'est... Ici, encore une fois, c'est toujours
2 l'idée d'essayer de... on a deux réseaux
3 fantastiques, là, qui... qu'on aimerait bien faire
4 travailler ensemble au lieu d'être en compétition.

5 Je sais qu'il y a certains des intervenants
6 qui étaient déçus qu'il n'y aurait plus de
7 compétition. Mais moi, je pense qu'il y a une
8 complémentarité, puis je...

9 Q. **[91]** Une dernière question. La Régie a demandé dans
10 ses demandes de renseignements aux Demanderesses,
11 aux Distributeurs, s'ils avaient évalués les
12 bénéfices pour la société reliée à la réduction
13 d'une tonne de CO2 équivalent.

14 Là on dit, écoutez, on n'a pas évalué. Est-
15 ce que le RTIÉÉ a déjà évalué ça vaut combien pour
16 la société ou est-ce que quelqu'un a tenté
17 l'exercice de...

18 R. Bien, c'est...

19 Q. **[92]** ... d'évaluer les avantages pour la société
20 de... de réduire les émissions.

21 R. Ça, je reviendrais peut-être à un commentaire que
22 madame Moreau a fait ce matin qui, je pense, qu'il
23 est important. On a une crise climatique. Bon.
24 Nous, on va probablement peut-être ne plus être là
25 à ce moment-là, en deux mille cinquante (2050), là.

1 Mais c'est une démarche qu'on doit faire pour nos
2 enfants, pour les générations futures. Il faut
3 commencer à réduire ça.

4 Nous, on le voit, là, dans d'autres
5 projets, là, dans le Nord du Québec. Vous avez
6 peut-être vu les nouvelles, là, malheureusement ça
7 n'a pas été tellement diffusé. Mais dans le
8 Nunavik, il y a eu, en avril dernier, un glissement
9 de terrain qui était un des plus importants au
10 Canada, qui était beaucoup plus important que le
11 glissement de terrain qu'on avait connu, là, dans
12 la région de Chicoutimi il y a plusieurs années. Et
13 c'est dû au réchauffement climatique, aux
14 changements.

15 Alors, il y a des changements qui sont
16 réels qu'on vit au Québec. Entre autres, dans le
17 Nord du Québec, l'Université de Laval prévoit
18 malheureusement qu'il va y en avoir plusieurs
19 autres. Alors, oui, je vois qu'il y a un coût
20 social, là, mais c'est surtout les prochaines
21 générations qui vont le voir si on ne fait rien.

22 Je ne sais pas si ça répond à votre
23 question.

24 Q. [93] Oui, c'est bon.

25 R. Ça me fait un petit peu pensé, c'était très

1 intéressant aussi, là...

2 Q. [94] Oui.

3 R. ... du séminaire on avait dit...

4 Q. [95] On sait qu'il y a...

5 R. ... ça a une valeur sur le coût social de ça.

6 Q. [96] On sait qu'il y a un bénéfice, c'est difficile
7 de l'évaluer, on comprend ça.

8 R. Oui.

9 Q. [97] Parfait. Alors, la formation n'aura pas
10 d'autres questions pour vous. Maître Neuman, est-ce
11 que vous avez un réinterrogatoire?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Non, Madame la Présidente, je n'ai pas de
14 réinterrogatoire. Et je pourrais peut-être un peu
15 développer sur la réponse qui a été donnée à votre
16 dernière question, Madame la Présidente, dans ma
17 plaidoirie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Dans la plaidoirie. Parfait. Alors, monsieur Boyer
20 et monsieur Schiettekatte, vous êtes libérés. Merci
21 pour votre... vos représentations.

22 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

23 R. Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... cela termine la preuve de RTIÉÉ.

1 M. JIMMY ROYER :

2 R. C'est monsieur Royer, mais oui. Très bien. Merci.

3 Q. [98] Ah! Excusez-moi. J'ai tendance à me tromper,
4 Monsieur Boyer, vous êtes libéré.

5 R. C'est toujours Royer.

6 Q. [99] Ah! C'est Royer. Désolée. Alors, le ROEÉ.
7 Donc, selon l'ordre prévu au calendrier, on
8 passerait à la présentation de la preuve du ROEÉ,
9 mais vous aviez prévu cinquante (50) minutes.
10 J'essaie de voir... Pour la FCEI, s'il y avait une
11 possibilité de passer tout de suite avant le lunch
12 ou bien si, Maître Champigny, vous croyez que
13 votre... le ROEÉ pourrait présenter dans un plus
14 court laps de temps, mais on ne veut pas vous
15 limiter, là.

16

17 PREUVE DU ROEÉ

18

19 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

20 Je ne pense pas qu'on pourrait faire en bas de
21 quarante-cinq (45) minutes.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce que vous avez deux présentations?

24 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

25 Oui, on a deux témoins qui ont chacun leur

1 présentation.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Donc, on pourrait peut-être débiter avec la
4 présentation de votre premier témoin et on
5 poursuivra après le lunch? Merci d'avoir fait cette
6 suggestion, Monsieur Émond.

7 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça vous convient, Maître Champigny?

11 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

12 Oui, c'est parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

16 Bonjour à tous. J'espère que vous allez bien. Bon,
17 les témoins pour le ROÉÉ aujourd'hui seront
18 monsieur Jean-Pierre Finet et monsieur Denis Boyer.
19 Les caméras fonctionnent bien, j'espère. Madame la
20 Greffière, les témoins vont être prêts à être
21 assermentés.

22

23 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
24 quatrième (24e) jour du mois de février, ONT

25 COMPARU :

1 JEAN-PIERRE FINET, analyste en énergie, ayant une
2 place d'affaires au 1250, boulevard Saint-Joseph
3 Est, app.2, Montréal (Québec);

4
5 DENIS BOYER, ingénieur, ayant une place d'affaires
6 au 4920, rue Bannantyne, Verdun (Québec);

7
8 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, déposent et disent :

10
11 INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

12 Q. **[100]** On va maintenant passer à l'adoption de la
13 preuve. Je vais commencer avec monsieur Finet. Je
14 vous réfère aux pièces C-ROÉÉ-0013, soit le rapport
15 d'analyse du ROÉÉ, la pièce C-ROÉÉ-0015, la réponse
16 du ROÉÉ à la DDR numéro 1 de la Régie, puis
17 C-ROÉÉ-0018, soit votre présentation que vous
18 utiliserez aujourd'hui. Je comprends que vous avez
19 participé à la préparation de ces pièces avec la
20 collaboration de monsieur Bertrand Schepper, est-ce
21 exact?

22 M. JEAN-PIERRE FINET :

23 R. Oui.

24 Q. **[101]** Avez-vous des corrections à apporter à ces
25 documents?

1 R. Deux petites. Premièrement, à la page 20 du
2 PowerPoint, la présentation qu'on a déposée, on a
3 mentionné par erreur l'article 48.4, mais ça aurait
4 dû être l'article 48.3; ainsi qu'à la page 11 de
5 mon rapport, C-ROÉÉ-0013, j'ai indiqué par erreur
6 le trente et un (31) mars deux mille vingt-deux
7 (2022) plutôt que le trente et un (31) décembre
8 deux mille vingt-deux (2022) comme étant la fin du
9 projet pilote d'Hydro-Québec sur le système de
10 chauffage électrique central avec accumulation de
11 chaleur.

12 Q. **[102]** Très bien. Merci. Et adoptez-vous ces pièces-
13 là pour valoir comme votre témoignage écrit en
14 l'instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[103]** Merci. Maintenant, je vais me tourner vers
17 monsieur Boyer. Donc, je vous réfère aux pièces
18 C-ROÉÉ-0012, qui est le rapport d'analyse qu'on a
19 déposé en preuve du ROÉÉ, puis C-ROÉÉ-0019, soit la
20 présentation que vous avez prévue nous présenter
21 aujourd'hui. Donc, je comprends que vous êtes
22 l'auteur de ces documents. Est-ce que c'est exact?

23 M. DENIS BOYER :

24 R. C'est exact.

25 Q. **[104]** Et les adoptez-vous pour valoir votre

1 témoignage écrit en l'instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[105]** Merci. Donc, comme il a été mentionné plus
4 tôt, la présentation de la preuve va se faire en
5 deux temps. Puis on va commencer avec monsieur
6 Finet puis sera suivi de monsieur Boyer qui, je
7 comprends, sera après la pause lunch.

8 M. JEAN-PIERRE FINET :

9 R. Je peux y aller, oui? Bien, bonjour, Madame la
10 Présidente, Messieurs les Régisseurs. Faites-moi
11 signe si mon débit est trop rapide ou si vous ne
12 m'entendez pas bien. J'ai un autre ordinateur de
13 prêt s'il y avait des pépins techniques.

14 Ça me fait plaisir de vous présenter les
15 résultats du rapport d'analyse et de... en plus des
16 commentaires complémentaires, là, depuis le dépôt
17 du rapport suite à l'évolution du dossier. Est-ce
18 qu'on pourrait aller à la prochaine planche s'il
19 vous plaît?

20 Donc, c'est ça. On va... on va y aller de
21 façon assez ordonnée. Au début, on va parler de la
22 demande par rapport à la cible de deux mille trente
23 (2030) puis la cible de carboneutralité à l'horizon
24 deux mille cinquante (2050). Ensuite on va passer à
25 travers les examens... l'examen des différents

1 scénarios de conversion. On va regarder en
2 particulier ensuite l'offre biénergie pour le
3 secteur résidentiel pour le marché existant dans la
4 nouvelle construction. Ensuite je vais vous parler
5 du tarif DT, de l'utilisation du GNR en pointe et
6 de la contribution pour la réduction des GES.
7 Enfin, là, on a mis un sommaire des
8 recommandations.

9 Mais avant de procéder plus loin, si vous
10 voulez, d'abord pour ce qui est de l'adoption du
11 principe de contribution, là, d'Hydro-Québec pour
12 la réduction des GES. Vous avez vu que mon rapport
13 portait surtout sur les aspects techniques du... de
14 la proposition. Mais là-dessus je voulais vous dire
15 deux choses. Premièrement, nos membres se sont
16 prononcés récemment, entre autres dans les médias,
17 vous avez dû voir, là, d'ailleurs nous avons déposé
18 récemment une pièce sur le site de la Régie, qui
19 fait état du... d'un article qui est paru dans Le
20 Devoir, où entre autres nos membres, comme le
21 Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et
22 Nature Québec s'opposent à cette contribution-là
23 avec l'Union des consommateurs.

24 Premièrement, parce que ça ne respecte pas
25 le principe de l'utilisateur-payeur. Donc, sur ce

1 principe-là qui est enchâssé dans la loi, nous, on
2 croit au contraire, là, que ça aurait dû être
3 financé autrement par entre autres le Fonds
4 d'électrification qui sert... qui devrait servir
5 justement à des choses semblables. Autrement, bien
6 on pense que c'est... c'est pas la bonne solution,
7 c'est pas la solution ultime ce qui est proposé.

8 Puis le ROÉÉ, bien traditionnellement
9 s'oppose à la distribution du gaz de fracturation
10 en réseau québécois et croit qu'un des effets
11 pervers justement de cette contribution-là pour la
12 réduction des GES va être de permettre justement à
13 Énergir d'étendre davantage son réseau. Et c'est ce
14 qui... c'est ce qui nous pose problème. Donc, si on
15 peut continuer la prochaine planche s'il vous
16 plaît.

17 Donc, selon nous, la proposition du
18 Distributeur ça devrait contribuer, oui, à
19 l'atteinte de la cible de deux mille trente (2030)
20 de réduction des GES. Mais le problème c'est que la
21 stratégie de commercialisation vise le
22 renouvellement des équipements de chauffage au gaz
23 naturel, ce qui risque de compromettre justement
24 l'atteinte de la cible de carboneutralité prévue
25 pour deux mille cinquante (2050), donc ça vient

1 verrouiller, si vous voulez, l'utilisation du gaz
2 dans le marché, dans la chauffe des bâtiments.

3 Donc, nous, on appuie la proposition des
4 Distributeurs, en autant que ça consiste en une
5 mesure transitoire vers une décarbonation complète.
6 Donc, on ne voit aucune raison pour laquelle on ne
7 pourrait pas convertir à la biénergie l'ensemble
8 des clients d'Énergir qui ont une vie résiduelle...
9 vie utile résiduelle des équipements de chauffage.
10 Et bien au moment de renouveler l'équipement de
11 chauffage, bien qu'on leur offre en plus au moins
12 l'opportunité d'installer un chauffe... de
13 décarboner complètement avec l'installation d'un
14 système de chauffage électrique avec accumulateur
15 de chaleur. Donc, il devrait être offert en
16 complémentarité avec l'Offre de biénergie des
17 Distributeurs. Prochaine planche s'il vous plaît.

18 Donc, le décret demande aux Distributeurs
19 de proposer conjointement les meilleurs moyens de
20 réduire la part du contenu du carbone dans la
21 chauffe des bâtiments. Donc, au meilleur coût pour
22 les clients, comme pour l'ensemble de la
23 collectivité. Nous, on croit que c'est central ça
24 et on ne croit pas que la proposition que vous a
25 proposé Énergir et Hydro-Québec constitue le

1 meilleur moyen de réduire la part du carbone.
2 Certes un moyen transitoire, mais pas une finalité
3 en soi.

4 On croit d'ailleurs que ce qu'on vous a
5 proposé ça repose sur une prémisse inexacte quant
6 aux besoins additionnels en puissance d'un scénario
7 tout à l'électricité. C'est un scénario tout à
8 l'électricité sans stockage qu'on vous a présenté,
9 et donc qui est, tant qu'à moi, biaisé, qui est un
10 scénario extrême.

11 Le chauffage tout à l'électricité, comme je
12 vais vous le montrer un peu plus tard, avec
13 l'accumulation de chaleur, il ne comporte pas
14 d'enjeu de pointe hivernale, ou en tout cas, c'est
15 pris en compte, entre autres, dans les études de
16 potentiels technico-économiques d'économie
17 d'énergie et de gestion de la demande en puissance.
18 Et ça permet une décarbonation complète du
19 chauffage pour les bâtiments.

20 Prochaine planche, s'il vous plaît. Donc,
21 nous, on croit que l'installation, comme je vous le
22 disais, de thermopompes et de chaudières
23 électriques chez les clients d'Énergir en mode
24 biénergie est un bon moyen transitoire de réduire
25 la part du carbone dans la chauffe des bâtiments au

1 meilleur coût où à ce stade-ci, donc, de profiter
2 de la valeur résiduelle des équipements de
3 chauffage des clients d'Énergir.

4 Cette solution ne devrait cependant pas
5 être présentée comme solution unique, de type « à
6 prendre ou à laisser ». Il y a de la clientèle qui
7 pourrait vouloir, justement, décarboner
8 complètement. Et il y a d'autres solutions, entre
9 temps, aussi, et on va les voir plus tard comme
10 d'utiliser du GNR en pointe afin de décarboner
11 complètement d'ici à la possibilité de convertir le
12 système pour un chauffage tout électrique.

13 Les systèmes de chauffage électriques avec
14 accumulateur de chaleur constituent une meilleure
15 option pour le client et d'un point de vue sociétal
16 lorsque le système de chauffage au gaz naturel doit
17 être remplacé, à notre avis.

18 Prochaine planche, s'il vous plaît. Donc,
19 le chauffage électrique central avec accumulateur
20 de chaleur, selon Hydro-Québec, c'est un excellent
21 moyen de gestion de la demande en puissance. Et,
22 là, je vous les cite dans une des réponses à une de
23 nos questions dans les DDR.

24 C'est adapté au chauffage résidentiel à air
25 chaud et au chauffage. Donc, celui qui est le plus

1 répondu dans le résidentiel et au chauffage
2 commercial, institutionnel, hydronique. Celui qui
3 est le plus répandu dans le chauffage dans le
4 secteur commercial et institutionnel.

5 Donc, il y a déjà des centaines de systèmes
6 installés dans les bâtiments commerciaux et
7 institutionnels au Québec, si ce n'est pas des
8 milliers, d'ailleurs.

9 Il y a un projet-pilote en cours dans le
10 secteur résidentiel où Hydro-Québec donne un appui
11 financier de dix mille dollars (10 000 \$) à
12 l'installation de ces systèmes-là.

13 Et, bon, ce que ça prend, c'est un
14 chauffage central à air pulsé alimenté, en tout ou
15 en partie, par un combustible. C'est promu, de
16 concert avec une thermopompe. Donc, la thermopompe
17 qui permet des économies d'énergie et le système de
18 stockage qui permet des économies en puissance.
19 Et il y a déjà des clients d'Énergir qui ont
20 converti leur système au gaz pour un système avec
21 régulateur de chaleur, dans le cadre de ce projet-
22 pilote là, selon les installateurs avec qui on a
23 discuté.

24 Prochaine planche, s'il vous plaît. Donc,
25 c'est quoi, finalement, un système de chauffage

1 électrique central avec accumulateur de chaleur? De
2 façon un peu grossière, on parle d'un grille-pain
3 avec des briques, mais c'est pas mal ça,
4 finalement.

5 C'est un système de résistance avec des
6 briques qui accumulent la chaleur, je crois,
7 jusqu'à neuf cents degrés celsius (900 C). C'est un
8 système de chauffage central sans combustible qui a
9 la particularité d'emmagasiner la chaleur dans une
10 masse thermique.

11 Et lors d'événements de pointe, l'appareil
12 est programmé pour que les éléments électriques
13 cessent de fonctionner et la maison est chauffée
14 par la chaleur accumulée dans les briques.

15 C'est promu par Hydro-Québec conjointement
16 à l'utilisation du tarif Flex D. Et on parle, dans
17 la documentation d'Hydro-Québec, d'économies
18 récurrentes d'environ cent (100 \$) à deux cents
19 dollars (200 \$) et plus par année.

20 Ce qui est intéressant, aussi, avec ce
21 système-là, c'est qu'il a une durée de vie utile de
22 quarante (40) ans. Ça ne comporte à peu près pas de
23 pièces mobiles irremplaçables. Peut-être un
24 ventilateur, mais... Donc, finalement, ça a une
25 valeur énorme.

1 Oui, c'est plus cher qu'un système
2 ordinaire, mais ça en vaut la peine. Puis, de toute
3 façon, là les prix sont encore élevés parce qu'il
4 n'y a pas encore de marché, ici, pour ça, mais dans
5 la mesure où il y a un marché qui va se développer,
6 les prix vont diminuer.

7 Si on peut passer à la prochaine planche,
8 s'il vous plaît. Donc, le chauffage électrique
9 central avec accumulation de chaleur. Bon, Hydro-
10 Québec dit : « Oui, oui, mais c'est une mesure de
11 déplacement de la charge et non pas d'effacement de
12 la charge. La biénergie permet l'effacement de la
13 charge, donc on n'a pas de problème d'effet de
14 reprise, après ça. Donc, c'est mieux la
15 biénergie. »

16 Donc, nous, on croit plutôt que cette
17 technologie-là, c'est une technologie de gestion de
18 la demande en puissance qui est incomparable avec
19 toutes les autres technologies de gestion de la
20 demande en puissance.

21 Ça a une autonomie, je dirais, comparable,
22 même à une mesure d'effacement, dans le sens où...
23 Je vais vous présenter, un peu plus loin, des
24 tableaux. On a une recharge suffisante pour
25 participer à deux événements de pointe consécutifs,

1 matin et soir, sans perte de confort. Selon Hydro-
2 Québec, là, selon une présentation à laquelle je
3 réfère dans mon rapport et à laquelle vous pouvez
4 accéder.

5 Quand on a demandé aux témoins d'Hydro-
6 Québec de... s'ils pouvaient cibler la... la
7 capacité d'accueil du réseau d'électricité pour
8 cette mesure-là, bon, le témoin d'Hydro-Québec nous
9 a référé à l'étude de potentiel.

10 Je vous soumettrai que l'étude de
11 potentiel, c'est pour le marché existant d'Hydro-
12 Québec. La conversion des clients d'Énergir vers
13 Hydro-Québec va amener tout un nouveau potentiel de
14 gestion de la demande en puissance.

15 Mais juste pour vous souligner, par rapport
16 à ce potentiel-ci, existant, là - qui est dans la
17 cause, en passant, dans le 4110-2019 qui est à
18 l'étude en ce moment. Vous pourrez voir, là, que
19 dans le document... je pense que c'est B-00... je
20 pourrai vous le trouver si vous voulez.

21 Mais l'étude de potentiel, on parle, là,
22 pour le résidentiel existant, donc on aurait
23 environ deux cents mégawatts (200 MW) de puissance
24 qui viendraient justement du contrôle de chaleur...
25 de la gestion des températures de consignes des...

1 pour... avec les systèmes centraux. Et on a un
2 potentiel, donc à peu deux cents mégawatts
3 (200 MW), à un coût de vingt-sept (27) à trente-
4 deux dollars (32 \$), un coût unitaire moyen.

5 Tandis que dans le secteur commercial-
6 institutionnel, bien le potentiel équivaut presque
7 à la moitié du potentiel technico-économique total
8 de gestion de la demande en puissance - ah! puis en
9 passant, tient compte de l'effet de reprise, là,
10 dans le potentiel. Donc, en tant que mesure de
11 déplacement.

12 Et le coût unitaire moyen actualisé pour
13 cette mesure-là, c'est quarante-cinq dollars
14 (45 \$), par rapport à un coût évité de cent cinq
15 dollars (105 \$). Donc, je vous soumettrais
16 qu'économiquement aussi, c'est de loin une mesure
17 qui est plus rentable.

18 Donc nous, on réitère, nonobstant la
19 réponse du témoin d'Hydro-Québec, le besoin de
20 simuler la capacité d'accueil du réseau pour les
21 clients d'Énergir qui pourraient utiliser un
22 système de chauffage électrique avec accumulateur
23 chaleur, en sus du potentiel qui est existant,
24 auprès de la clientèle existante d'Hydro-Québec.
25 Prochaine planche, s'il vous plaît.

1 énergétiques », ce qui est le cas; « Conservation
2 de l'énergie » en kilowattheures, donc il n'y
3 aurait pas d'économie d'énergie, mais c'est pour ça
4 que la thermopompe est jointe avec; et
5 « L'accumulateur thermique permet de délester cent
6 pour cent (100 %) de la charge de chauffage pendant
7 plusieurs heures consécutives tout en maintenant le
8 confort ».

9 Donc, cette planche-là, c'était pour vous
10 démontrer, là, qu'il n'y en a pas d'enjeu de
11 déplacement de la charge, puis il a été pris en
12 compte dans l'étude de potentiel technico-
13 économique, de toute façon. Prochaine planche, s'il
14 vous plaît.

15 Bon, pour la clientèle existante, on cible
16 le renouvellement de l'équipement de chauffage, là,
17 et on nous donne une réponse à une de nos
18 questions - 7.1, je pense, de notre première
19 demande de renseignements. On dit que, finalement,
20 l'entente vise à « tirer le plus grand profit de
21 cette infrastructure tout en décarbonant. » Et
22 qu'« il est plus judicieux de "réserver" la
23 capacité d'accueil restreinte des solutions de
24 déplacement à la clientèle ne bénéficiant pas de
25 cette infrastructure. »

1 Donc nous, on pense que, justement, c'est
2 une... Oui, de façon transitoire, on va tirer
3 profit de l'infrastructure en place, donc des
4 équipements - parce qu'on faisait aux équipements
5 de chauffage dans ce cas-là.

6 Nous, on soumet que ce n'est pas
7 nécessairement le remplacement de l'équipement de
8 chauffage qui pourrait être le déclencheur
9 nécessairement du... de la conversion à la
10 biénergie parce que justement ça implique de
11 racheter un autre système au gaz et qu'il y a une
12 décision stratégique qui peut être prise à ce
13 moment-là. Et on pense aussi que ça peut être le
14 bris du climatiseur central.

15 Un client d'Énergir qui a un climatiseur
16 central et qui fait défaut, bien au lieu d'en
17 racheter un autre, il ferait mieux, tant qu'à moi,
18 d'acheter une thermopompe et justement de
19 s'installer à la biénergie pendant qu'il reste de
20 la vie utile à son équipement de chauffage.

21 Il pourrait être aussi le même cas, comme
22 vous pouvez voir sur les formulaires de
23 participation au projet pilote d'Hydro-Québec, que
24 le désir de décarbonation est une... un des
25 critères qui peuvent déclencher la décision du

1 client, de procéder à un changement de son... de
2 son système de chauffage.

3 Donc, nous, ce qu'on recommande, c'est de
4 cibler l'ensemble de la clientèle existante
5 d'Énergir sans égard à la durée de vie utile
6 restante des équipements.

7 Prochaine planche s'il vous plaît. Dans la
8 nouvelle construction, oui, le décret parle de
9 clients actuels. Puis je pense que, comme j'ai
10 entendu souvent par les procureurs à la Régie, le
11 législateur ne parle pas pour rien dire
12 normalement.

13 Nous, on est contre, premièrement, de
14 prolonger l'Offre dans la nouvelle construction.
15 Premièrement, parce que c'est pas la meilleure
16 solution. Comme vous l'indique le décret, il faut
17 choisir la meilleure solution. Et la meilleure
18 solution, c'est l'accumulation de chaleur avec
19 stockage électrique.

20 C'est pas vrai que le gaz naturel est un
21 mal nécessaire dans la nouvelle construction, là.
22 On peut s'en passer. Puis c'est pas... Et ça
23 correspond peut-être d'ailleurs à un ajout net de
24 GES, là. Les témoins des Distributeurs parlent
25 d'urgence climatique, mais... Donc, s'il y avait

1 urgence climatique et...

2 En tout cas, moi, j'aurais espéré qu'Hydro-
3 Québec justement développe une offre de stockage de
4 chaleur auprès de cette clientèle-là de la nouvelle
5 construction et que justement, en concurrence
6 Énergir dans le but de décarboner justement. Donc,
7 tant qu'à nous, c'est ça, c'est plus une solution
8 de carbonation que de décarbonation.

9 Je voulais vous dire aussi que, bon, puis
10 on a peur que, un peu comme le mentionnait le GRAME
11 ce matin, que ça devienne un outil pour justement,
12 t'sais, développer le marché. Énergir disait que
13 « c'est pas notre intention d'aller chercher une
14 plus grande part de marché avec ça. » Moi, je vous
15 sou mets que les entrepreneurs vont dire « écoutez,
16 nous, on vend avec la biénergie, donc vous avez la
17 climatisation gratuite que vous n'auriez pas
18 autrement. » Donc, il va y avoir un avantage
19 concurrentiel.

20 En tout cas, il y a risque d'avoir un
21 avantage concurrentiel des constructions de ces
22 types d'habitation-là qui vont faire la
23 climatisation gratuite aux acheteurs de maison,
24 tandis qu'ils ne l'auraient pas eu nécessairement
25 de facto avec une construction plein gaz.

1 Énergir tend, dans sa preuve et dans les
2 réponses qu'ils ont fournies aux différentes DDR, à
3 positionner un peu la nouvelle construction comme
4 étant quelque chose qui arrive à leur, je ne dirais
5 pas à leur insu, mais à leur corps défendant, mais
6 en tout cas, quelque chose qui arrive de façon
7 passive, que le téléphone sonne puis que « bien
8 oui, quand on a des demandes de branchement, on y
9 va. »

10 La grosse majorité, puis on a mis une
11 référence au site web d'Énergir aussi, il y a un
12 démarchage très actif, là, auprès des entrepreneurs
13 en construction, auprès des municipalités, et
14 caetera, et caetera, pour développer le réseau,
15 pour faire du démarchage de la construction de
16 quartier résidentiel parce que, pour que ce soit
17 rentable, il faut faire un quartier au complet.

18 Donc, et comme vous en parlera Denis Boyer
19 après le lunch, le tarif DT puis la structure, le
20 tarif DT qui fait en sorte que le tarif élevé en
21 pointe et la structure régressive d'Énergir
22 risquent de contribuer à un accroissement des
23 usages du gaz dans la nouvelle construction au
24 détriment de l'électricité. Dans la mesure où
25 c'est... le client aura intérêt à installer un

1 chauffe-eau au gaz et d'autre... la cuisinière au
2 gaz, une sécheuse au gaz, de sorte à pouvoir
3 utiliser ses équipements pendant les pointes
4 d'Énergir, pendant les pointes d'Hydro-Québec.

5 Prochaine planche s'il vous plaît. La
6 nouvelle construction. Pourtant, comme on a dit
7 tout à l'heure chez Hydro et Énergir, en réponse à
8 leur demande de renseignements, nous disaient qu'il
9 faut tirer le plus grand profit de cette
10 infrastructure tout en décarbonant. Mais, il n'y en
11 a pas d'infrastructure dans la nouvelle
12 construction. Il n'y a pas besoin de faire des
13 trous dans la chaloupe pendant qu'on essaie de
14 boucher les autres.

15 Puis on nous disait, aussi, qu'il est plus
16 judicieux de réserver la capacité d'accueil
17 restreinte des solutions de déplacement à la
18 clientèle ne bénéficiant pas de cette
19 infrastructure.

20 Donc, la clientèle de la nouvelle
21 construction ne bénéficie pas de cette
22 infrastructure. Puis la capacité d'accueil, comme
23 on l'a vue, tout à l'heure, entre vous et moi, la
24 capacité d'accueil, c'est-à-dire l'équivalent du
25 potentiel actuel de gestion du PTÉ, du potentiel

1 technico-économique, équivaut pratiquement aux
2 besoins en puissance que représenterait le scénario
3 TAE d'ici vingt-vingt-cinq (2025). Donc, ça, c'est
4 sans compter l'apport en potentiel que les clients
5 d'Énergir amèneraient.

6 Donc, nous, on vous dit, bien, qu'Hydro et
7 Énergir vous ont servi les arguments pour justement
8 refuser cette proposition-là dans la nouvelle
9 constitution, dans la mesure qu'il est judicieux de
10 préserver la capacité d'accueil restreinte des
11 solutions de déplacement à la clientèle ne
12 bénéficiant pas de ces infrastructures.

13 Et Hydro-Québec et Énergir devraient
14 subventionner massivement l'adoption d'un système
15 de chauffage électrique avec accumulation de
16 chaleur dans la nouvelle construction.

17 Et mon collègue, Denis Boyer, qui
18 présentera après le lunch, justement, a travaillé
19 sur... C'est lui qui a réalisé le projet-pilote
20 d'Hydro-Québec dont il est question dans 4110, dans
21 le présent Plan d'approvisionnement où Hydro-Québec
22 indique que... bien, suite au projet-pilote et
23 après une couple d'années que le projet-pilote
24 s'est déroulé, bien que, finalement, il y a
25 beaucoup d'autres solutions qui sont meilleures que

1 le gaz en appoint dans la nouvelle construction.

2 Donc, c'est une autre raison pour le refuser.

3 En plus de ça, il y a une tendance mondiale
4 vers le bannissement du gaz naturel dans la
5 nouvelle construction. C'est vraiment mondial. En
6 tout cas, c'est beaucoup en Europe et beaucoup en
7 Amérique du Nord. Le dernier en liste, c'est la
8 Ville de New-York, à qui on va vendre beaucoup
9 d'électricité pour qu'elle se décarbone, pendant
10 que nous, on va utiliser du gaz naturel dans la
11 nouvelle construction. C'est que ça ne fait pas de
12 sens, là.

13 Et, en plus, bien, nous on croit que l'aide
14 gouvernementale, dans le contexte climatique
15 actuel, au prolongement d'un réseau de gaz naturel,
16 bien c'est non garanti. Je ne suis pas sûr que le
17 gouvernement va s'opposer aux extensions de
18 réseaux, mais je ne suis pas sûr qu'il va les
19 financer à la hauteur de quatre-vingt-dix pour cent
20 (90 %), non plus.

21 Donc, prochaine planche, s'il vous plaît.
22 Par rapport à l'utilisation du tarif DT. Bien,
23 nous, on croit que ce n'est pas optimal. Que ça
24 efface de trente (30 %) à cinquante pour cent
25 (50 %) inutilement, c'est-à-dire les fins de

1 semaine et la nuit, quand c'est en bas de moins
2 douze (-12 C) mais qu'on n'a pas nécessairement de
3 pointe.

4 Ça représente aussi des pertes de revenus
5 pour Hydro-Québec, et ça représente aussi des
6 émissions de gaz à effet de serre qui ne sont
7 nécessaires d'émettre.

8 Hydro-Québec... bien, nous, on croit que,
9 premièrement, la température proposée par Hydro-
10 Québec de moins neuf degrés (-9 C) plutôt que de
11 moins douze (-12 C), bien, ça ne respecte pas le
12 texte de l'article 2.31 du tarif DT.

13 On pense que c'est inéquitable, aussi,
14 envers les autres abonnés au tarif DT qui ont,
15 présumément, des thermopompes qui permettent à
16 moins douze (-12 C) puisque le formulaire
17 d'adhésion au tarif DT demande à l'électricien de
18 confirmer que le système est bien conforme aux
19 dispositions du tarif.

20 Et on pense aussi que ceci est en
21 contradiction avec l'article 52.1 de la LRÉ, qui
22 demande à ce que les tarifs soient uniformes à
23 travers le Québec.

24 Et, donc, on a besoin ultimement de re-
25 calibrer le tarif si on veut modifier la

1 température de la permutation. Pour ce faire, il
2 faudrait recourir à l'article 48.3 de la Loi sur la
3 Régie de l'énergie.

4 Mais à ce sujet en particulier, vous avez
5 posé la question à Hydro-Québec, dans votre DDR
6 numéro 6, à la question 4.1. Hydro-Québec vous a
7 répondu, entre autres, qu'elle n'était pas d'accord
8 avec notre hypothèse. On disait que :

9 Il n'est donc pas obligatoire que la
10 capacité du système biénergie en mode
11 électrique satisfasse l'ensemble des
12 besoins de chauffage jusqu'à la
13 température de permutation.

14 Si ce n'est pas moins douze (-12 C)... O.K., là, on
15 suggère moins neuf (-9 C), mais pourquoi pas moins
16 six (-6 C)? Pourquoi pas deux (2 C)? Pourquoi pas
17 cinq (5 C)? Pourquoi pas huit (8 C)?

18 Dans le fond, on pourrait se chauffer avec
19 une ampoule de cent watts (100 W), là, comme
20 système de chauffage électrique, là. Ce n'est pas
21 sérieux.

22 Puis je vous rapporte, Madame la
23 Présidente, à un dossier de deux mille treize
24 (2013), à la cause tarifaire de deux mille treize
25 (2013) que vous présidiez, d'ailleurs, à l'époque,

1 la cause R-3854-2013.

2 À l'époque, Hydro-Québec répondait à votre
3 question 4.1... Je m'en rappelle parce que j'y
4 étais. C'était, je pense, ma première cause avec
5 Hydro-Québec pour le ROEÉ. Hydro-Québec avait
6 répondu :

7 Le Distributeur exige que la capacité
8 du système biénergie soit suffisante
9 pour fournir toute la chaleur
10 nécessaire au chauffage tant en mode
11 combustible, afin d'assurer un
12 effacement complet du chauffage en
13 période de pointe, qu'en mode
14 électrique, pour accroître ses ventes
15 additionnelles hors pointe. L'objectif
16 visé par la présente proposition n'est
17 pas de modifier la définition et
18 l'utilisation d'un système biénergie.
19 L'abandon de cette exigence aurait
20 pour effet de modifier le calibrage du
21 tarif DT en y admettant un segment
22 différent de la clientèle.

23 Et je vous soumetts que dans la réponse à la
24 question 4.1 de votre DDR numéro 6, Hydro-Québec
25 n'a pas mentionné le mot « calibration » du tout

1 dans le texte.

2 Mais je vous rappelle que, même dans un des
3 tableaux que vous avez déposés en préambule à une
4 DDR, vous avez bien démontré que le tarif DT était
5 calibré en fonction d'une température de moins
6 douze (-12).

7 Alors, pour terminer là-dessus, sur cette
8 référence à la cause R-3854-2013, le Régie décidait
9 D-2013-174, au paragraphe 72 :

10 La Régie note que le coût des
11 investissements requis pourrait être
12 réduit si la capacité d'entrée
13 électrique et de chaudière électrique,
14 permettant d'assurer les besoins de
15 chauffage de tous les locaux desservis
16 par le système de chauffage central,
17 était limitée à la température de
18 bascule du tarif DT (-12 ou -15°C
19 selon les régions).

20 Donc, je pense qu'il y a une limite qui est
21 établie, puis cette limite est établie à une
22 température précise. Prochaine planche, s'il vous
23 plaît.

24 Donc, tant qu'à nous, aussi, le zéro-dix
25 ans qu'on semble... qu'on veut imposer aux clients

1 est en contradiction avec l'article 2.42 du texte
2 du tarif DT, qui dit que le client peut se retirer
3 à tout moment, au bout d'un an.

4 L'autre chose, c'est que ce n'est pas une
5 rentable pour le petit UDT. Le petit unifamilial,
6 du tarif Flex, ce tarif-là n'est pas rentable pour
7 les petits clients dans le cadre de la proposition
8 qu'on vous fait, là, de la biénergie. Parce que
9 biénergie n'égale pas DT. On peut avoir des
10 systèmes biénergie qui fonctionnent avec d'autres
11 tarifs.

12 Donc, l'application... Le tarif Flex D,
13 lui, serait applicable au chauffage biénergie. Mais
14 au lieu de permettre soixante-dix pour cent (70 %)
15 de conversion des volumes, on pourrait, par le fait
16 qu'on va... qu'on y va en fonction des avis de
17 pointe critique, on pourrait aller selon nous, là,
18 jusqu'à environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %)
19 de conversion des volumes de gaz en biénergie,
20 comparativement avec le tarif DT, donc soixante-dix
21 pour cent (70 %).

22 C'est applicable au chauffage central avec
23 accumulation de chaleur et thermopompe pour clients
24 en climat-froid et ce serait rentable pour
25 l'ensemble de la clientèle. Donc, même les petits

1 clients UDT pourraient y trouver leur compte.

2 Prochaine planche, s'il vous plaît.

3 J'ai fait juste un petit calcul, là, pour
4 vous montrer - parce que nulle part dans la preuve,
5 on a calculé les économies annuelles par clients
6 types, là, puis je l'ai calculé.

7 Donc, les petits UDT perdraient vingt-six
8 dollars (26 \$) avec... pour la chaudière avec le
9 tarif DT, puis ils perdraient cent dix-neuf dollars
10 (119 \$) avec le générateur d'air chaud.

11 Tandis que selon Hydro-Québec, dans le
12 cadre du programme d'accumulation thermique, on
13 pourrait faire entre cent (100) et deux cents
14 dollars (200 \$), que j'ai répartis équitablement,
15 là : cent (100), cent cinquante (150) et deux cents
16 (200), là, entre petits, moyens et grands UDT. Il
17 va sans dire que les économies pourraient être plus
18 grandes que ça pour un grand UDT. Prochaine
19 planche, s'il vous plaît.

20 L'utilisation du GNR en pointe. Bien, nous,
21 on avait justement dans les causes... la cause
22 4008... Énergir a promu l'utilisation du GNR en
23 pointe, là, à tout le moins, là, pour... jusqu'à
24 tant que le... qu'il y aura besoin d'un
25 remplacement du système de chauffage au gaz

1 naturel. Et donc, bien, s'il y a une Contribution
2 GES qui est adoptée dans le cadre du présent
3 dossier, bien on pourrait l'inclure justement dans
4 le calcul.

5 Mais pour donner un incitatif, justement,
6 aux clients d'y aller, bien... la valeur de la
7 Contribution GES additionnelle qui représente, si
8 vous voulez, la décarbonation, le GNR qui est
9 utilisé en pointe, pourrait... devrait être
10 retourné aux clients aussi par Énergir. Prochaine
11 planche, s'il vous plaît.

12 Donc... puis c'est ça. Si, dans la mesure
13 où vous approuvez la contribution pour la réduction
14 des GES, et que... et qu'on installe les
15 systèmes... et que vous permettez l'installation de
16 systèmes de chauffage tout électrique, central avec
17 accumulation thermique, bien que les volumes
18 convertis soient à cent pour cent (100 %), là...
19 soient reflétés dans le versement de cette
20 contribution-là lors de l'installation de tels
21 systèmes.

22 Commentaire additionnel, pour la prochaine
23 planche, s'il vous plaît - puis ensuite c'est
24 presque fini. On a parlé, là, de l'impact des
25 programmes d'efficacité énergétique sur les

1 volumes. On a parlé d'un point quatre-
2 vingt-quatorze pour cent (0.94 %).

3 Moi, je voulais simplement vous souligner
4 que, pour un client d'Énergir, lorsque viendra le
5 temps de renouveler son équipement de chauffage,
6 s'il voulait y aller avec un équipement de
7 chauffage au gaz encore, pour trente pour cent
8 (30 %) des volumes plutôt que cent pour cent
9 (100 %) des volumes, bien ça ferait en sorte que ça
10 ne sera pas rentable pour lui. Puis ça ne devrait
11 pas être rentable non plus dans les tests de
12 rentabilité d'Énergir.

13 Pour tous les clients qui voudront
14 participer... qui voudront se convertir à la
15 biénergie, bien là, finalement, ils ne pourront pas
16 rentabiliser leur système, là, de façon aussi
17 facile. Et ça favoriserait, finalement,
18 l'installation de systèmes moins efficaces, là, il
19 faudrait juste en prendre en compte, là, dans la
20 projection des volumes.

21 Donc, la prochaine planche, bien on vous a
22 résumé les recommandations qu'on a faites, qui sont
23 dans notre rapport. Et là, vu qu'il est midi et dix
24 (12 h 10), bien je ne les répéterai pas. Sur ce,
25 bien, si vous voulez poser vos questions tout de

1 suite, moi je suis prêt, sinon on peut attendre
2 après le lunch.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[106]** Je crois qu'on va attendre après le lunch,
5 avant de poser nos questions, puis on va attendre
6 que les deux représentations soient terminées.

7 Alors...

8 R. Parfait.

9 Q. **[107]** ... Maître Champigny, on peut donc prendre la
10 pause pour notre dîner. De retour à treize heures
11 quinze (13 h 15). Un petit bonus, ce midi. Au
12 plaisir.

13 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

14 Q. **[108]** Très bien, merci.

15 R. Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (13 h 20)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Rebonjour à tous. Maître Champigny, on peut
22 poursuivre la preuve de votre cliente.

23 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

24 Parfait. Merci. Donc, on va continuer avec monsieur
25 Denis Boyer. Est-ce qu'on pourrait afficher la

1 présentation déposée en cote C-ROEÉ-0019 s'il vous
2 plaît? Merci. Donc, je vais laisser monsieur Boyer
3 commencer sa présentation.

4 M. DENIS BOYER :

5 R. D'accord. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs
6 les régisseurs et les membres de l'audience. Donc,
7 je vais présenter mon rapport d'analyse C-ROEÉ-0012
8 qui répond à certaines questions concernant la mise
9 en opposition du gaz naturel versus le TAE
10 spécifiquement pour les nouvelles constructions. Si
11 on peut aller à la page suivante s'il vous plaît.

12 Donc, dans un premier temps, je vais parler
13 des avantages et des désavantages de la biénergie
14 avec appoint au gaz naturel pour le chauffage des
15 locaux pour les nouvelles constructions, les
16 avantages donc pour les diverses parties prenantes.
17 L'autonomie des systèmes de chauffage par
18 accumulation thermique et la comparaison des
19 systèmes avec accumulateur thermique et biénergie
20 au gaz naturel pour le consommateur d'un point de
21 vue économique et environnemental.

22 Donc, si on peut aller à la page suivante
23 s'il vous plaît. Donc, les parties prenantes en
24 question, donc c'est Hydro-Québec, Énergir, les
25 clients et éventuellement l'environnement, mais si

1 on considère l'environnement comme une partie
2 prenante. Donc, pour Hydro-Québec, les avantages de
3 la biénergie, c'est très simple, en fait c'est
4 l'effacement complet, donc ce qui procure une
5 gestion de pointe simplifiée. Pour Énergir, on
6 parle toujours dans le cadre de la nouvelle
7 construction, donc pour Énergir, bien, c'est
8 l'expansion du réseau et la possibilité de vente
9 pour des usages additionnels, sur lesquels je vais
10 revenir un peu plus tard.

11 Pour la clientèle, on parle d'économie
12 potentielle sur le coût de l'énergie. Je dis bien
13 « potentielle » parce qu'on a démontré, dans le
14 cadre d'une étude, d'un projet pilote sur
15 l'utilisation du gaz naturel en mode biénergie dans
16 la nouvelle construction que, dans certains cas,
17 effectivement, pour le client en fait, ça se
18 révélait être des coûts additionnels par rapport à
19 la situation tout à l'électricité. Pour le client,
20 en fait, ça devient de plus en plus intéressant en
21 ajoutant des postes de consommation de chauffage.
22 Donc, il faut s'assurer d'avoir une consommation de
23 gaz minimale avant que ça devienne essentiellement
24 rentable pour le client.

25 Pour l'environnement, si on ne tient compte

1 que de la combustion pour le chauffage ou le moment
2 d'utilisation du gaz naturel, effectivement, on
3 peut compter sur des diminutions globales des
4 émissions de GES, ce qui est une bonne nouvelle. Et
5 l'utilisation du gaz naturel pour chauffer a un
6 niveau en fait d'un rendement assez élevé, là,
7 entre quatre-vingts et quatre-vingt-quinze pour
8 cent (80-95 %). Alors que si on l'utilisait pour
9 produire de l'électricité qui éventuellement
10 servirait à chauffer, donc on utiliserait le gaz
11 naturel par ricochet pour chauffer, à ce moment-là
12 le rendement est assez faible. Donc, avantages, là,
13 de l'utilisation pour la chauffe.

14 Page suivante s'il vous plaît. Donc, les
15 désavantages pour Hydro-Québec, évidemment, on
16 parle de perte de revenu. Il y a un manque à gagner
17 qui peut être assez important pour les usages
18 périphériques qui seraient utilisés pour le gaz
19 naturel. Mon collègue monsieur Finet tout à l'heure
20 en a parlé. Si on a une sécheuse, une cuisinière au
21 gaz naturel, ces appareils-là pourront être
22 utilisés n'importe quand, donc... et en plus toute
23 l'année. Donc, ça va faire en sorte que pour Hydro-
24 Québec ce serait une réduction de la vente
25 d'électricité. Et en général, on va avoir un

1 effacement inutile du chauffage en période hors
2 pointe qui vont constituer aussi une perte de
3 revenu pour Hydro-Québec.

4 Pour Énergir, bon, là c'est peut-être un
5 peu moins grave, c'est... il s'agit d'un manque à
6 gagner pour la production d'eau chaude domestique à
7 l'électricité et pour le chauffage hors pointe.
8 Bon. Le manque à gagner pour la production d'eau
9 chaude domestique va dépendre du choix du client,
10 en fait. Est-ce qu'il va effectivement décider
11 d'avoir un chauffe-eau à l'électricité ou au gaz
12 naturel? Donc, apparemment que c'est pas un critère
13 absolu, là, du programme. Donc, il est possible que
14 ça ne soit pas vraiment une contrainte pour
15 Énergir.

16 Pour la clientèle, bon, si un client est
17 abonné à la fois à Hydro-Québec et à Énergir, donc
18 il y a une gestion de facture additionnelle. Donc,
19 c'est considéré comme un irritant pour certains
20 clients, là. Ça a été noté dans un sondage qu'on
21 a... qu'on a réalisé, là, dans le cadre du projet
22 pilote dont je parlais tout à l'heure.

23 Il y a l'entretien régulier des appareils
24 au gaz naturel qu'il faut réaliser. Il y a un coût
25 pour cet entretien. Et, en fait, il y a un coût

1 même si on ne le fait pas parce que la performance
2 des équipements vont diminuer puis ça va vous
3 coûter un peu plus cher en énergie.

4 Il y a la possibilité aussi de problèmes
5 techniques lors des périodes de grand froid pour
6 les appareils à condensation. Donc, quand on a des
7 appareils qui sont très très très efficaces, il y a
8 certains problèmes qui sont survenus dans le cadre
9 de l'étude du projet pilote de la biénergie avec
10 thermopompes pour des nouvelles constructions.
11 Donc, c'est pas nécessairement un problème très
12 fréquent, mais c'est un problème qui peut survenir
13 puis évidemment ça survient toujours au pire moment
14 de l'année quand il fait très très froid. Ça
15 pourrait survenir durant une absence. Donc, ça
16 pourrait causer des problèmes vraiment très
17 fâcheux. Et finalement, bon, il y a le coût du
18 branchement lui-même au réseau du gaz naturel.

19 Pour l'environnement, l'utilisation du gaz
20 naturel pour d'autres besoins, dans le fond, est
21 encouragée par la structure tarifaire du gaz
22 naturel et du tarif DT. Donc, si je veux utiliser
23 ma sècheuse en période de pointe sous les moins
24 douze (-12), qui n'est pas nécessairement une vraie
25 pointe, mais qui est, par exemple, en milieu de

1 journée ou en soirée, je pourrais vouloir utiliser
2 ma sècheuse, mais le mercure indique, par exemple,
3 moins quinze (-15). Donc, si j'utilise ma sècheuse
4 à l'électricité ça va coûter beaucoup plus cher.
5 Donc, pour...

6 Bon. Évidemment, les clients avertis vont
7 se rendre compte de cette... de cette réalité et
8 pourraient décider de se munir d'une sècheuse au
9 gaz. La même logique prévaut, là, pour la
10 cuisinière. Il y a des clients qui vont avoir un
11 foyer au gaz naturel qui peuvent notamment utiliser
12 à n'importe quelle période de la journée. Même si
13 on est au-dessus de la température de permutation.

14 Il y a aussi, comme on l'a mentionné tout à
15 l'heure, le chauffe-eau qui pourrait être au gaz
16 naturel. Donc, c'est autant de raison, là, qui
17 donnerait un avantage aux clients à cause de la
18 structure tarifaire. Donc, plus on utilise de gaz,
19 moins les mètres cubes suivants éventuellement vont
20 être... vont coûter chers.

21 Donc, il y a aussi l'augmentation des
22 émissions de GES furtives qui proviennent des
23 fuites des appareils, d'une part. Puis sur le cycle
24 de vie du gaz naturel, donc l'exploitation à partir
25 de la source jusque à la connexion à la résidence

1 qui, on le sait, là, peuvent résulter en fuites qui
2 sont très souvent oubliées, qui ne sont pas
3 comptabilisées, là, dans les... le calcul des
4 émissions de GES réelles des appareils et du gaz
5 naturel.

6 L'implantation aussi d'une structure
7 importante dont le coût immédiat en énergie grise
8 n'est pas nécessairement calculé, mais c'est un
9 coût qui est... qui est assez conséquent. Donc, on
10 parle du gazoduc lui-même, on parle des appareils
11 de chauffage, donc des milliers d'appareils de
12 chauffage au gaz naturel ça a une énergie grise,
13 là, l'énergie qui est encapsulée pour la
14 production, l'exploitation des matériaux qui vont
15 permettre de les fabriquer. Cette énergie grise-là,
16 on est en train d'investir dans des appareils qui
17 vont, dans le fond, avoir un impact, là, sur le
18 long terme. Donc, on peut... on peut au moins se
19 questionner, là, sur cet impact.

20 Donc, la page suivante s'il vous plaît.
21 Pour une nouvelle construction unifamiliale
22 moyenne, normalement comme moyenne on prend mille
23 sept cents pieds carrés (1700 pi²), donc cent
24 cinquante-huit mètres carrés (158 m²). La puissance
25 de pointe maximale serait d'environ quinze

1 kilowatts (15 kW), donc ça c'est basé sur une
2 simulation énergétique que j'ai réalisée, là, sur
3 une maison typique, là, mille sept cents pieds
4 carrés (1700 pi²), deux étages, environ trente pour
5 cent (30 %) de fenestration, construite au code
6 actuel. Avec les données météo de deux mille vingt
7 (2020), donc ce que j'ai calculé comme pointe
8 maximale c'était en fait quinze virgule quatre
9 kilowatts (15,4 kW), donc on peut dire environ
10 quinze kilowatts (15 kW).

11 Les périodes de pointe par contre, si on
12 compte comme période de pointe les périodes entre
13 six heures (6 h) et neuf heures le matin (9 h) le
14 matin et seize heures (16 h) et vingt heures (20 h)
15 le soir, mais pour les jours ouvrables seulement,
16 donc... en tout cas pour l'année deux mille vingt
17 (2020) ça se limitait à environ soixante heures
18 (60 h). Je pense que cette année on est à un
19 peu... on est peut-être près de quatre-vingt-
20 quatre-vingt-dix heures (80-90 h), mais incluant
21 les pointes des week-ends. Donc, si on incluait
22 seulement les jours ouvrables, là où il y a les
23 vraies pointes, c'est peut-être... c'est
24 certainement un petit peu moins.

25 Un accumulateur thermique pourrait fournir

1 la totalité de la puissance en question, le quinze
2 kilowatts (15 kW), pendant huit heures (8 h) sans
3 recharge. Et en regardant les résultats de ma
4 simulation énergétique j'ai pu constater, là, qu'un
5 accumulateur thermique en fait pourrait fournir le
6 chauffage sans perturber le confort pendant presque
7 trois jours de pointe fine, donc sans recharge.
8 Donc ça, ça permet, là, d'avoir une certaine
9 latitude au niveau des opérations pour éviter
10 éventuellement de créer une pointe... un
11 déplacement de pointe, donc de créer une pointe
12 artificielle.

13 Alors la page suivante s'il vous plaît.
14 Alors ce qu'on voit ici c'est un... un graphique
15 qui vient de... du plan d'approvisionnement
16 d'Hydro-Québec, là, deux mille vingt-deux mille
17 vingt-neuf (2020-2029). C'est... en fait, ça
18 représente la demande horaire pour la journée du
19 vingt-deux (22) janvier deux mille dix-neuf (2019).
20 Donc, il s'agissait d'un mardi, là. Donc, c'est bel
21 et bien une période de pointe.

22 J'ai surexposé à ce graphique-là la
23 température horaire pour Dorval durant les mêmes
24 périodes, durant exactement la même période de
25 vingt-quatre heures (24 h). Donc, on voit que la

1 température passe de moins vingt et un (-21), là,
2 au début de la journée, donc à minuit (12 h) à
3 environ moins vingt-trois (-23) vers sept heures
4 (7 h) du matin durant la première pointe. Et
5 progressivement la température va monter avec
6 l'accumulation de chaleur, là, durant la journée
7 pour éventuellement terminer à environ dix
8 virgule... moins dix virgule cinq degrés Celsius (-
9 10,5 °C).

10 Donc, ce que ça veut dire si on va à la
11 page suivante. Donc, ce que ça veut dire c'est qu'à
12 partir de... de moins douze (-12) la demande en
13 puissance va être effectivement réduite. Donc,
14 j'ai... j'ai fait un... un petit schéma, là, en
15 orange sur le graphique. Donc, on voit
16 essentiellement la répercussion qu'aurait l'impact,
17 là, de la biénergie. Donc, on aurait une réduction
18 sur toute la période où on se trouve sous les moins
19 douze (-12) et à partir de moins... de moins douze
20 (-12) et... et au-delà, donc la dernière heure et
21 demie de la journée on n'aurait plus de réduction,
22 mais ce serait la pointe normale, là, ou la demande
23 normale d'Hydro-Québec. Donc, ce qu'on voit en fait
24 c'est qu'on va réduire la puissance pendant vingt-
25 deux heures cinquante (22 h 50)... vingt-deux heure

1 et trente (22 h 30) en fait, vingt-deux heures et
2 demie (22,5 h), soit quinze heures et demie
3 (15,5 h) inutilement.

4 Et, donc, on avait besoin de sept heures.
5 On avait sept heures de fine pointe. On avait
6 besoin de sept heures de réduction de pointe, mais
7 on a réduit la pointe pendant vingt-deux heures et
8 demie (22,5 h), qui est pour une journée
9 probablement typique hivernale.

10 En passant, une thermopompe climat-froid
11 aurait un impact similaire de réduction de pointe.
12 Donc, une thermopompe climat-froid peut se rendre à
13 des températures au-delà de moins vingt-cinq (-
14 25 °C) jusqu'à... Dans certains cas, ça va aller
15 jusqu'à moins trente (-30 °C).

16 Donc, aux températures, on voit, ici, sur
17 le graphique. La thermopompe climat-froid pourrait
18 réduire pas d'autant. Donc, ça ne serait pas le
19 quinze kilowatts (15 kW) qui serait réduit, ça
20 serait peut-être, un (1 kW) ou deux kilowatts
21 (2 kW).

22 Mais si on répète le un (1 kW) ou deux
23 kilowatts (2 kW) de réduction dans une dizaine de
24 milliers de résidence, bien, ça va éventuellement
25 avoir un impact qui va être bénéfique pour Hydro-

1 Québec.

2 Donc, la page suivante, s'il vous plaît.
3 Ici, encore une fois, juste pour illustrer, ce
4 n'est pas des données graphiques qui proviennent de
5 calculs, mais c'est juste pour montrer un peu de
6 quoi aurait l'air la période de charge et de
7 décharge avec des accumulateurs.

8 Donc, ce qu'on voit, durant les périodes de
9 pointe, on voit la surface en bleu qui correspond
10 aux périodes de décharge des accumulateurs
11 thermiques.

12 Et avant cette période-là et après, donc on
13 a des creux. On a comme deux creux, en fait. Ça,
14 c'est les périodes de recharge. Donc, les périodes
15 de recharge vont générer une demande un peu plus
16 élevée, alors que durant les périodes de décharge,
17 la demande va être plus faible.

18 En fait, la superficie sous les courbes va
19 être égale. Entre la courbe orange et la courbe
20 verte, cette surface-là va être égale à la surface
21 en bleu dans la période de pointe.

22 Donc, ce que ça veut dire, en fait, c'est
23 qu'il y a maintien des revenus d'électricité. Il
24 n'y a pas vraiment d'économie d'électricité, il y a
25 juste un déplacement.

1 Et ce déplacement-là va permettre de
2 recharger à un moment où on n'est pas en période de
3 pointe. Donc, on veut éviter d'en créer une
4 nouvelle, mais il y a quand même une certaine marge
5 de manoeuvre. Donc, le défi, ici, consiste à
6 permettre justement la recharge sans créer des
7 nouvelles pointes.

8 Donc, si on peut aller à la page suivante.
9 Donc, ici, c'est une illustration un peu exagérée,
10 juste pour justement montrer certains potentiels.
11 Donc, ce qu'on veut faire, dans le fond, c'est de
12 prendre les périodes qu'on voit en bleu, sur le
13 graphique, et réduire ces périodes-là de pointe, de
14 demandes et les déplacer aux périodes où il y a un
15 creux, de façon à ce que la demande finale pour
16 Hydro-Québec ressemblerait à la courbe en vert, qui
17 serait en fait une demande presque constante durant
18 toute la journée.

19 Et, donc, ça serait une solution assez
20 optimisée. Donc, ça éviterait un impact néfaste
21 pour le réseau d'Hydro-Québec. Ça maintiendrait les
22 ventes d'électricité, donc les revenus pour Hydro-
23 Québec.

24 Enfin, pour une optimisation, en fait,
25 réelle, ce qu'il faudrait, c'est de coordonner les

1 efforts des chercheurs d'Hydro-Québec avec des
2 centres, par exemple, d'intelligence artificielle
3 ou des centres d'optimisation et de recherche
4 opérationnelle pour trouver une stratégie pour
5 déplacer la période de pointe en utilisant les
6 accumulateurs durant les périodes hors pointe.

7 Il n'y a peut-être pas moyen d'effacer
8 complètement la pointe, mais il y a certainement
9 moyen de la réduire sans avoir un impact
10 complètement négatif.

11 La page suivante, s'il vous plaît. Donc, le
12 projet-pilote sur l'utilisation du gaz naturel en
13 mode biénergie dans la nouvelle construction qui
14 consistait à étudier des maisons de ville
15 certifiées LEED, équipées de système biénergie avec
16 des thermopompes et un chauffe-eau à haut rendement
17 qui fonctionnait en mode combo, a démontré qu'un
18 faible volume de gaz naturel pour le chauffage
19 menait à un système non rentable pour le client,
20 versus le mode tout à l'électricité.

21 Donc, qu'est-ce qui peut impacter,
22 justement, la rentabilité, bien c'est... d'abord,
23 on parlait de maisons de ville certifiées LEED.
24 C'était des maisons de ville, donc elles étaient en
25 rangées, pour la plupart en plein milieu d'une

1 rangée. Une relativement faible superficie de murs
2 extérieurs, donc moins de pertes vers le milieu
3 ambiant. Ensuite, c'était des maisons certifiées
4 LEED, je pense qu'elles étaient platine, donc elles
5 avaient une enveloppe très performante. Donc, un
6 besoin en énergie relativement faible.

7 Donc ça, c'est déjà deux... deux choses qui
8 auraient un impact, là, sur la rentabilité du
9 système. Il y en a un autre, en fait, c'est un
10 climat doux. Donc, évidemment, les maisons
11 construites à Montréal vont demeurer à Montréal,
12 mais naturellement, il s'avère que le climat
13 s'adoucit avec, justement, le changement
14 climatique. Donc, toutes ces choses-là vont avoir
15 un impact, là, sur la rentabilité d'un système de
16 chauffage avec appoint au gaz naturel, pour le
17 client. S'il vous plaît, la page suivante.

18 Alors, ce qu'on voit ici, c'est un
19 graphique qui provient de l'Atlas climatique du
20 Canada, qui prédit le climat pour les prochaines
21 années, jusqu'à environ les années deux mille
22 quatre-vingt (2080) et un peu au-delà. Donc, basé
23 sur ce qu'on connaît actuellement sur le climat.
24 Donc, les années avant les années deux mille dix
25 (2010), environ, c'est des données réelles. Il

1 s'agit de... de données climatiques, là,
2 existantes.

3 Alors, ce qu'on voit maintenant, c'est la
4 diminution des degrés-jours de chauffage pour un
5 scénario faible en carbone. Donc, basé sur ce
6 scénario, on aurait une diminution d'environ douze
7 degrés-jours de chauffage (12 DJC), entre deux
8 mille vingt (2020) et deux mille cinquante (2050)
9 pour Montréal.

10 La page suivante montre un scénario un peu
11 plus pessimiste, donc c'est pour un scénario en
12 haute teneur en carbone. Donc, où est-ce qu'on va
13 se situer entre les deux, c'est ce qu'on va voir
14 dans les prochaines années. Mais pour un scénario
15 plus sévère, moins optimiste, en fait on parlerait
16 d'une réduction de dix-sept degrés-jours de
17 chauffage (17 DJC) en moyenne par année, entre deux
18 mille vingt (2020) et deux mille cinquante (2050).

19 Donc, ce que ça ferait, en fait, c'est
20 qu'alors qu'on avait environ quatre mille cinq
21 cents degrés-jours de chauffage (4500 DJC) à
22 Montréal dans les années soixante (60), et qu'on a
23 aujourd'hui environ quatre mille jours... quatre
24 mille degrés-jours de chauffage (4000 DJC) en deux
25 mille vingt (2020), bien en deux mille cinquante

1 (2050), on aurait essentiellement trois mille cinq
2 cents degrés-jours de chauffage (3500 DJC) à
3 Montréal. Donc, une réduction quand même assez
4 significative. La page suivante, s'il vous plaît.

5 Ici, on voit les... le nombre de jours sous
6 les moins quinze (-15), donc selon le même Atlas
7 climatique. Selon un scénario optimiste, faible
8 teneur en carbone, alors qu'en mille neuf cent
9 soixante (1960) on avait environ quarante (40)
10 journées sous les moins quinze (-15) pour Montréal,
11 d'ici deux mille quatre-vingt (2080), on réduirait
12 de dix (10) jours sous les moins quinze (-15) par
13 rapport à aujourd'hui, alors qu'aujourd'hui on est
14 déjà à environ trente (30) jours sous les moins
15 quinze (-15). Donc, une réduction assez
16 significative.

17 La page suivante parle d'une réduction de
18 dix (10) jours sous les moins quinze (-15) d'ici
19 deux mille cinquante (2050). Donc, trente (30)
20 années plus tôt selon le scénario haute teneur en
21 carbone. La page suivante, s'il vous plaît.

22 Bon, les accumulateurs thermiques, en fait,
23 éliminent les émissions de GES du gaz naturel :
24 l'extraction, le transport, la combustion, les
25 fuites, et caetera. Il est pensable de recharger

1 les accumulateurs thermiques à l'aide de panneaux
2 solaires photovoltaïques, là où ce serait possible.
3 Par exemple, une maison unifamiliale avec un toit
4 suffisamment grand pourrait être équipée de
5 panneaux solaires pour recharger les accumulateurs
6 thermiques. Donc, c'est des avenues qui
7 mériteraient d'être explorées. Page suivante, s'il
8 vous plaît.

9 Alors, avec une durée de vie d'environ
10 quinze (15) ans pour les appareils au gaz naturel,
11 le choix d'installer aujourd'hui un système de
12 génération de chaleur fonctionnant au gaz naturel
13 aura un impact à la hausse sur les émissions de GES
14 jusqu'en deux mille trente-sept (2037). Donc, en
15 particulier pour les nouvelles constructions, ce
16 n'est pas une réduction de gaz naturel par la
17 stratégie qui est proposée, c'est vraiment une
18 augmentation.

19 Les coûts fixes du branchement au réseau de
20 gaz naturel sont appelés à représenter une part de
21 plus en plus importante pour le client, donc, il y
22 a une question de rentabilité avec des maisons qui
23 sont plus performantes, parce que le code est plus
24 exigeant ou parce que le climat s'adoucit, comme je
25 le montrais tout à l'heure.

1 Ensuite, l'expertise d'Hydro-Québec
2 pourrait être jumelée à celle des universités
3 québécoises, des centres de recherche
4 opérationnelle pour développer des approches pour
5 optimiser les solutions alternatives à faible
6 impact environnemental pour remplacer le gaz. Donc
7 au moins pour les nouvelles constructions, il y
8 aurait moyen, là, d'avoir une stratégie vraiment
9 optimisée. Bon, désolé, là, il y a un peu de bruit
10 à l'extérieur.

11 Donc, on parle de contrôle intelligent à
12 distance, on parle de peut-être une certaine
13 intelligence dans les systèmes même, là, qui
14 pourraient se parler entre eux puis trouver des
15 façons, là, de réduire la pointe en période de
16 pointe et de ne pas augmenter la pointe juste au-
17 delà de la période de pointe qu'on voulait
18 éliminer.

19 Il faut noter aussi que les projections de
20 réduction de GES du gaz naturel sont un peu
21 optimistes. Ils ne prennent pas en compte le fait
22 que dans la réalité, il y a certainement beaucoup
23 de clients qui vont décider d'utiliser du gaz
24 naturel pour des usages périphériques pour éviter
25 des problèmes de confort, pour éviter des problèmes

1 de surcoût, là, par exemple, si on se trouve à être
2 en période de pointe sous les moins douze (-12)
3 pendant trois jours d'affilée, bien éventuellement,
4 il va falloir laver et sécher le linge. Il va
5 falloir cuisiner, il va falloir utiliser des
6 appareils qui consomment beaucoup d'électricité à
7 un taux assez élevé.

8 Donc, pour ces raisons-là, je pense qu'il y
9 a un risque, là, qu'il y a beaucoup de gens qui
10 vont opter pour des appareils périphériques au gaz
11 naturel.

12 Puis finalement, si je peux me permettre un
13 commentaire, là, je pense que l'investissement
14 économique et en énergie grise pour la continuation
15 du recours à une énergie fossile à ce stade, c'est
16 un peu l'équivalent à construire un pont qui mène
17 vers une île, alors qu'on sait que d'ici deux mille
18 trente (2030), cette île-là va se retrouver sous
19 les eaux, donc, c'est un pensez-y bien.

20 Donc, voilà, ça complète ma présentation.

21 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

22 Q. [109] Merci beaucoup, Monsieur Boyer. Merci,
23 Monsieur Finet également. Donc, les deux témoins
24 seraient disponibles pour répondre à vos questions.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Merci beaucoup, Maître Champigny. Alors, on va
2 procéder au contre-interrogatoire des témoins du
3 ROEÉ. Est-ce qu'il y a des intervenants, Maître
4 Neuman?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, allez-y.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
11 Régisseurs. Alors, bonjour, Maître Champigny.
12 Bonjour aux témoins, Monsieur Boyer, Monsieur
13 Finet. Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

14 Q. **[110]** Ma première question s'adresse à monsieur
15 Finet. Je vois que dans votre rapport, vous
16 recommandez, vous indiquez qu'il faudrait, vu le
17 contexte légal, je suis à la page 20, ce n'est pas
18 la peine de le projeter, que le ROEÉ recommande à
19 la Régie de demander à Hydro-Québec de se prévaloir
20 de l'article 48.3 de la Loi, afin de soumettre les
21 modifications souhaitées aux températures de
22 permutation et quant à la durée d'application du
23 tarif DT.

24 Ce sur quoi je ne vous ai pas compris,
25 c'est : est-ce que vous souhaitez que la

1 température de permutation qui est actuellement
2 moins douze degrés Celsius (-12 C), devienne moins
3 neuf degrés Celsius (-9 C) ou est-ce qu'au
4 contraire, vous ne le souhaitez pas et donc vous
5 souhaiteriez que cette modification soit rejetée?

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 R. On a répondu à une question de la Régie de
8 l'énergie là-dessus et on favorise clairement
9 l'utilisation du tarif Flex D par rapport à
10 l'utilisation du tarif DT, de par sa performance
11 parce qu'il permet d'effacer plus de volume que le
12 tarif Dt et qu'il permet d'autres technologies que
13 la biénergie, donc. Mais si Hydro-Québec persistait
14 à vouloir utiliser le tarif DT, il ne peut pas
15 l'utiliser dans les conditions actuelles avec une
16 permutation autre que celle qui est inscrite au
17 tarif, qui est de moins douze (-12) ou moins quinze
18 (-15) selon les régions. Donc, c'est simplement
19 dans cette perspective-là. Mais nous, on favorise
20 clairement le tarif Flex D plutôt que le tarif DT.

21 Q. **[111]** Mais si c'était le tarif DT et que si Hydro-
22 Québec... j'essaie de comprendre. C'est est-ce que
23 vous souhaitez ardemment que le... que le tarif DT
24 soit modifié pour que la température devienne moins
25 neuf (-9)? Ou au contraire vous souhaiteriez

1 surtout pas que ça devienne moins neuf (-9), vous
2 souhaiteriez ardemment que ça reste à moins douze
3 (-12)?

4 R. J'ai une préférence pour le tarif Flex D.

5 Q. **[112]** O.K.

6 R. Je préfère un effacement à moins neuf (-9) qu'un
7 effacement pas du tout... que pas d'effacement...
8 de déplacement... qu'il n'y ait pas d'effacement du
9 tout. À la limite, si Hydro-Québec voulait offrir
10 les deux puis que le client ait le choix, bon,
11 d'accord, mais il faudrait toujours que le tarif DT
12 soit modifié.

13 Q. **[113]** O.K. Mais est-ce que moins douze (-12) est
14 une température de permutation souhaitable pour
15 vous? C'est ça que j'essaye de savoir. Je ne sais
16 pas si vous le souhaitez ou si vous ne souhaitez
17 absolument pas que ça reste à moins douze (-12)?
18 C'est ça que j'essaye de comprendre.

19 R. Bon. Premièrement, la température de permutation de
20 moins douze (-12) c'est pas l'enjeu majeur. L'enjeu
21 majeur c'est l'effacement inutile que le tarif DT
22 fait.

23 Q. **[114]** O.K. O.K.

24 R. Si on dit moins douze (-12) la semaine c'est déjà
25 quelque chose d'autre, par exemple.

1 Q. **[115]** O.K.

2 R. Que ce soit, bon... je sais que la Régie et les
3 différents intervenants préféreraient la
4 télécommande, donc si le tarif DT n'était pas si
5 gaspilleur je pourrais dire, donc s'il n'effaçait
6 pas pour autant ce serait une chose, mais bon,
7 si... je disais dans ma présentation qu'avec la DT
8 on peut effacer soixante-dix pour cent (70 %) des
9 volumes. Tandis qu'avec le Flex D, bien on y va à
10 quatre-vingt pour cent (85 %). Donc, si on y allait
11 avec une permutation de moins neuf (-9) on serait
12 avec un effacement probablement plus alentour de
13 cinquante-six-soixante pour cent (55-60 %), là, des
14 volumes de gaz plutôt que soixante-dix (70 %).
15 Donc, non, je ne suis pas favorable à une
16 température moindre. À la limite, qu'Hydro-Québec
17 installe une petite résistance électrique pour
18 permettre à la thermopompe de se rendre jusqu'à
19 moins douze (-12) s'il veut, mais le tarif a été
20 calibré en fonction de moins douze (-12). C'est pas
21 une question de préférence. On l'a calibré à moins
22 douze (-12) de sorte à ce que ça arrive au même
23 niveau que le tarif D. Là, si on le met à moins
24 neuf degrés (-9 oC) il n'y a plus d'équivalence,
25 là. Les prix qu'on charge hors pointe et en pointe

1 ne font plus de sens à moins neuf degrés Celsius
2 (-9 oC), mais ils font du sens à moins douze
3 (-12 oC).

4 Q. **[116]** O.K. O.K. Et vous proposez également une
5 modification tarifaire par décret du gouvernement
6 quant à la durée d'application du tarif DT. Donc,
7 est-ce que c'est ce que vous souhaitez ou au
8 contraire vous ne souhaitez surtout pas que ça
9 s'applique?

10 R. Encore là, je trouve ça inopportun d'obliger des
11 gens à s'engager pour dix (10) ans parce que le
12 tarif, clairement, lui, il parle d'un an. Mais...
13 puis avec toute la problématique de changement de
14 propriétaire des maisons, le fait qu'on ne puisse
15 pas transférer cette obligation-là à un nouvel
16 acheteur et tout ça. Moi, je pense que si le tarif
17 est bien calibré puis les gens y trouvent leur
18 profit, il n'y en a pas de problème de rétention de
19 la clientèle. Sinon, c'est pratiquement louche et
20 contre-productif. Je veux dire ça va faire peur au
21 monde, là. Ça va décourager la participation de
22 dire : écoute, si t'embarques là-dedans t'es pogné
23 pour dix (10) ans. Alors je pense que si le tarif
24 est bien calibré ou si c'est le bon tarif qu'on
25 utilise, on n'a pas besoin de cette clause-là.

1 Q. **[117]** O.K. Alors donc, est-ce que vous considérez
2 que ce serait une meilleure solution... je sais que
3 vous préférez le tarif Flex D, mais comparé à ce
4 qu'Hydro-Québec propose avec Énergir au présent
5 dossier, est-ce que vous pensez que ce serait mieux
6 de garder le tarif DT tel qu'il est?

7 R. Non, moi je...

8 Q. **[118]** D'appliquer le tarif...

9 R. Non, moi, je préfère le tarif Flex D de toute
10 façon.

11 Q. **[119]** O.K. Mais comme... comme deuxième choix, là,
12 si c'était... si on était au tarif DT est-ce que
13 vous préféreriez que ce soit le tarif DT tel qu'il
14 est plutôt qu'avec les ajustements dont Hydro-
15 Québec parle?

16 R. Oui, parce qu'à moins douze (-12) on gaspille moins
17 de puissance qu'à moins neuf (-9), là, c'est-à-dire
18 qu'on gaspille moins, là, c'est-à-dire on fait
19 moins de pollution.

20 Q. **[120]** O.K. J'arrive maintenant au tarif Flex D.
21 Est-ce que selon vous c'est faisable d'appliquer le
22 tarif Flex D à la présente offre?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[121]** Il n'y a aucun obstacle à ce qu'on choisisse
25 le tarif Flex D plutôt que le tarif DT, avec ou

1 sans ajustement?

2 R. Exactement. Comme ça se ferait avec les
3 accumulateurs thermiques.

4 Q. **[122]** O.K. Bien, ça tombe bien parce que ma
5 prochaine question porte sur les accumulateurs
6 thermiques. O.K., vous êtes au courant...

7 En fait, ma question s'adresse aux deux
8 témoins, qu'Hydro-Québec Distribution offre, pour
9 le chauffage central, un appui financier de dix
10 mille dollars (10 000 \$) par système de chauffage
11 central qui comporterait un accumulateur de
12 chaleur. Vous êtes au courant de cela?

13 R. Oui, c'est dans ma preuve.

14 Q. **[123]** C'est dans votre preuve? O.K. Est-ce que,
15 selon votre compréhension, ça pourrait s'appliquer
16 à des accumulateurs de chaleur individuels, qui ne
17 seraient pas des systèmes de chauffage central,
18 donc qui seraient pour des unités individuels, des
19 clients individuels?

20 R. Oui. Et dans le résidentiel, le dix mille dollars
21 (10 000 \$) est pour de la maison unifamiliale,
22 duplex, triplex. C'est pour cette clientèle-là.

23 Puis dans le secteur commercial, bien, il y
24 a Hydro-Québec qui a développé, conjointement avec
25 le fabricant, le Thermelec qu'elle appelle, qui

1 est inspiré finalement de ce système-là qui a été
2 amélioré avec des briques à haute performance qui
3 peuvent accumuler énormément de chaleur et qui,
4 lui, est plus adapté pour le système hydronique.

5 Q. **[124]** O.K. Alors, selon vous, est-ce que dès
6 aujourd'hui, avec les programmes, le PGEÉ déjà
7 existant, est-ce qu'Hydro-Québec peut aller
8 chercher toute la clientèle qui est visée par la
9 présente offre et lui offrir dix mille dollars
10 (10 000 \$) par système de chauffage avec
11 accumulateur de chaleur?

12 Est-ce que c'est ce qui serait possible de
13 faire, dès à présent, en ne faisant pas... Au lieu
14 de faire l'offre, c'est-à-dire est-ce que le...

15 R. Si personne ne le suggère; moi, je suggère de
16 prendre avantage de la valeur résiduelle des
17 équipements de chauffage chez les clients
18 d'Énergir. Par exemple, prenons... vous êtes un
19 client d'Énergir, vous avez une fournaise au gaz
20 qui lui reste dix (10) ans de vie utile dessus.
21 Bien, il n'y a rien qui vous empêche d'installer
22 une thermopompe et d'y aller immédiatement en mode
23 biénergie et de convertir justement soixante-dix
24 pour cent (70 %) du volume que vous consommiez au
25 gaz, dorénavant à l'électricité.

1 Et quand arrivera la fin de la durée de vie
2 utile de votre système au gaz, plutôt que de le
3 remplacer par un autre système au gaz qui va quand
4 même renvoyer trente pour cent (30 %) de gaz de la
5 fracturation dans le réseau et que vous allez
6 consommer.

7 Bien, de là, à ce moment-là, puisque vous
8 avez déjà la thermopompe et que le système
9 d'accumulation de chaleur fonctionne en tandem avec
10 la thermopompe, mais plutôt que de renouveler votre
11 équipement au gaz, nous, on vous suggère de le
12 remplacer par un système d'accumulation thermique.

13 Cependant, pendant qu'il vous reste dix
14 (10) ans de vie utile, si vous voulez, le trente
15 pour cent (30 %) du volume qui reste, prenez-le au
16 GNR puis vous allez être déjà carboneutre jusqu'à
17 temps de remplacer votre équipement par un
18 équipement à accumulation thermique qui, lui, est
19 carboneutre mur à mur.

20 Q. **[125]** O.K. Pour revenir aux accumulateurs de
21 chaleur, si ça a les avantages qui soient indiqués
22 et qu'on est déjà dans une situation où depuis de
23 nombreuses années où Hydro-Québec Distribution n'a
24 pas suffisamment d'approvisionnement, selon ses
25 contrats à long terme...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[126]** ... pour satisfaire la pointe? On est déjà
3 dans cette situation depuis de nombreuses années...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[127]** ... où Hydro-Québec, année après année, doit
6 importer de l'électricité en période de pointe.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[128]** Comment ça se fait qu'il n'y a pas déjà
9 d'accumulateurs de chaleur partout?

10 R. Il y en a déjà beaucoup dans le secteur commercial
11 et institutionnel. Vous irez voir dans les écoles,
12 il y en a des centaines sinon des milliers.

13 Il n'y pas beaucoup de systèmes déjà parce
14 qu'on n'avait pas tiré de tarification dynamique au
15 Canada, au Québec, jusqu'à tout récemment. Par
16 contre, si vous allez dans le Vermont où il y a une
17 facturation, une tarification qui est en fonction
18 des heures de pointe, bien, ces systèmes-là sont
19 installés depuis les années quatre-vingt (80).

20 Donc, puis comme je vous le disais tout à
21 l'heure, quarante (40) ans de vie utile, ça nous
22 garantit la carboneutralité en deux mille cinquante
23 (2050), ces systèmes-là, déjà. Ça fait la job.
24 Donc... Je ne me rappelle plus c'était quoi votre
25 question, là, mais finalement, oui...

1 Q. **[129]** Mais comment ça se fait qu'il n'y en a pas
2 déjà partout si c'est si...

3 R. Bien, c'est ça.

4 Q. **[130]** ... si c'est la solution?

5 R. Bien, c'est le but du projet pilote, j'imagine,
6 d'Hydro-Québec, c'est de faire connaître cette
7 technologie-là, qui dit...

8 Si vous lisez dans le... la publicité
9 d'Hydro-Québec là-dessus, ils le disent eux-mêmes,
10 ces systèmes-là sont répandus dans les juridictions
11 où il y a des tarifications dynamiques.

12 Nous, ici, au Québec, c'est nouveau pour
13 nous, mais ce n'est pas nouveau pour d'autres,
14 ailleurs, où la tarification facilite, si vous
15 voulez, puis incite à l'installation de ce type
16 d'équipement là.

17 Q. **[131]** O.K. Et donc, si je comprends bien, votre
18 recommandation ce serait, donc, de convertir les
19 clients, non pas au tarif DT... bien, les clients
20 visés, là, non pas au tarif DT, mais au tarif
21 Flex D., et de leur offrir un système... à chacun,
22 un système d'accumulateur de chaleur qui serait
23 financé jusqu'à dix mille dollars (10 000 \$) par
24 Hydro-Québec, c'est bien ça?

25 R. Bien, si c'est rentable dans le cadre du projet

1 pilote, et compte tenu de la durée de vie utile de
2 la mesure, moi je pense que c'est rentable d'offrir
3 dix mille piastres (10 000 \$) pour ça, oui. Tout à
4 fait. Puis surtout dans la nouvelle construction.
5 Et là, parce qu'on...

6 Vous m'ouvrez la porte, là. On sent un peu
7 une apparence de conflit d'intérêts de la part
8 d'Hydro-Québec entre, d'une part, le désir de
9 décarboner et de maximiser ses revenus, et d'autre
10 part de maintenir la valeur des actifs d'Énergir.
11 Il y a un malaise entre les deux, puis on essaie,
12 finalement, de ménager la chèvre et le chou.

13 Et tandis que, si on était vraiment en
14 situation de concurrence, Hydro-Québec irait
15 chercher ces parts de marché là, de la nouvelle
16 construction, puis ils diraient : « Bien, c'est
17 dans votre intérêt de décarboner, c'est dans mon
18 intérêt aussi d'arrêter l'hémorragie de GES par le
19 gaz dans la nouvelle construction, et je vous offre
20 le dix mille piastres (10 000 \$) de subvention, et
21 c'est ce que je souhaite ardemment. »

22 Q. [132] O.K. Et du point de vue de la rentabilité de
23 cette mesure, avec dix mille dollars (10 000 \$) par
24 accumulateur, est-ce que ça... est-ce que vous
25 voyez un problème de rentabilité à ce que... à ce

1 qu'on fasse ce genre d'investissement?

2 R. Il faudrait demander à Hydro-Québec. Si Hydro-
3 Québec le promeut ces temps-ci, dans le cadre de
4 son projet pilote, puis s'il y a des participants,
5 par surcroît au gaz naturel, en ce moment, qui se
6 convertissent et qui installent ce système-là,
7 j'imagine que c'est parce que tout le monde y voit
8 une valeur, et incluant Hydro-Québec et les
9 participants.

10 Q. **[133]** O.K. Alors, écoutez, je vous remercie...
11 énormément, Monsieur Finet, et...

12 R. Merci.

13 Q. **[134]** ... et au témoin, monsieur Boyer, également,
14 qui... dont les questions étaient... étaient
15 reliées. Donc, je vous remercie énormément. Merci.

16 R. Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[135]** Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a
19 d'autres intervenants qui désirent contre-
20 interroger les membres du panel du ROÉÉ? Il semble
21 que non. Pour les Distributeurs, Maître Cardinal,
22 Maître Sigouin-Plasse, est-ce que vous avez des
23 questions?

24 Me JOELLE CARDINAL :

25 Bonjour. Est-ce que vous permettez qu'on discute

1 entre nous un petit instant? Je suis désolée.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[136]** Aucun problème. On vous attend.

4 R. Pendant ce temps-là... Bon, bien je vais attendre.

5 Me JOELLE CARDINAL :

6 Q. **[137]** Bonjour à nouveau. Nous n'aurons pas de
7 questions pour les témoins. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Cardinal? Où êtes-vous?

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Écoutez, je ne sais pas si vous parlez à moi ou à
12 maître Cardinal de la Régie de l'énergie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 À vous.

15 Me JOELLE CARDINAL :

16 Ah, pardon.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parce que je vous ai... C'est comme les maîtres
19 Turmel, là, on est...

20 Me JOELLE CARDINAL :

21 Oui. Une mauvaise habitude.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui. Donc, c'est ça, c'est parce que je vous avais
24 vue, puis vous avez disparu. Alors, est-ce que vous
25 avez des questions?

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Ah! Non, désolée, je pensais que je m'étais déjà
3 exprimée. En fait, on n'aura pas de questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ah! O.K. Je suis désolée, je ne vous avais pas
6 entendue.

7 Me JOELLE CARDINAL :

8 Aucun problème.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[138]** Excellent. Parfait. Alors, notre maître
11 Cardinal, est-ce que vous avez...

12 R. Madame la Présidente?

13 Q. **[139]** ... des questions? Oui?

14 R. Madame la Présidente, Jean-Pierre Finet, ici. Est-
15 ce que je peux me permettre? Je viens d'avoir une
16 information que, monsieur le régisseur à votre
17 droite, je crois, avait posée à un témoin, je pense
18 d'Hydro-Québec... d'Énergir, probablement, quant à
19 la source de l'information dans l'article d'Hélène
20 Baril, par rapport aux résultats. Je ne sais pas si
21 vous vous rappelez, là?

22 Q. **[140]** Oui, oui, oui, oui, tout à fait.

23 R. Bon, bien j'ai demandé à Hélène Baril par courriel
24 où elle avait pris ça. Et elle vient de me
25 répondre. Elle dit :

1 Bonjour. L'entreprise rapporte ces
2 résultats aux autorités
3 réglementaires. C'est disponible sur
4 SEDAR.

5 Donc, je n'ai pas eu le temps de vérifier encore
6 l'information. Mais si vous vouliez la source, ce
7 serait celle-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. C'est bien noté. Excellent! Alors, Maître
10 Cardinal, est-ce que vous avez des questions pour
11 le panel du ROEÉ?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Me laissez-vous une minute s'il vous plaît?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Merci.

18 PAUSE

19 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Parfait.

21 Q. **[141]** J'aurai une question pour vous. Bonjour aux
22 témoins. En fait, ça serait pour clarifier un peu
23 la compréhension de la Régie par rapport aux
24 recommandations. Est-ce que la compréhension de la
25 Régie, elle est exacte à l'effet que vous proposez

1 de réduire considérablement l'usage de combustible
2 soit par un autre contrôle du tarif biénergie, soit
3 par l'utilisation du tarif Flex D?

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 R. Ce n'est pas souhaitable, parce qu'on ne peut pas
6 faire une modification. Puis la Régie l'a indiqué
7 dans ses directives, dans sa décision procédurale.
8 Et il n'était pas question de parler de permutation
9 autre avec le tarif DT. Non, moi, la permutation
10 autre, on la suggère dans le cadre du tarif Flex D.
11 Donc, on ne demande pas à ce qu'on modifie le tarif
12 DT pour y inclure une télécommande. Si c'est bien
13 ça que vous me demandiez.

14 Q. **[142]** Parfait. Je vais juste valider quelque chose.
15 Un instant.

16 R. Merci.

17 Q. **[143]** C'est vraiment bien d'avoir deux caméras
18 comme ça, hein, c'est super, ce n'est pas discret.
19 C'est correct. Donc, en fait, remettez-vous en
20 question l'entente entre Hydro-Québec et Énergir
21 qui a été basée sur le nombre d'heures en dessous
22 de moins douze (-12) pour amortir son... en dessous
23 de moins douze (-12), ou considérez-vous que
24 l'augmentation de la Contribution GES qui va en
25 résulter à cause du... Je m'excuse, j'ai... Je vais

1 juste relire quelque chose. Ça ne sera pas long.

2 R. C'est beau.

3 Q. **[144]** Ça va compléter finalement. Je n'aurai pas de
4 questions supplémentaires. Merci.

5 R. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Cardinal. Monsieur Dupont pour la
8 formation.

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Oui. Merci, Madame la Présidente.

12 Q. **[145]** Écoutez, juste une question de... Bien, une
13 couple de questions. Mais la première. Avec le
14 système technologie de chauffage électrique
15 accumulateur thermique, vous avez expliqué, bon, je
16 sais que, il me semble, pour les Distributeurs, ce
17 n'est qu'un déplacement, d'après ce que j'ai
18 compris, pour vous, vous dites, bien, écoutez,
19 c'est aussi un effacement, oui, un déplacement,
20 mais en même temps, ça a aussi une capacité
21 d'effacement, parce qu'au-delà du fait de... la
22 reprise ne se fait pas nécessairement en période de
23 fine, fine, fine pointe. En tout cas, c'est un peu
24 ce que j'ai compris. Mais je me demandais, est-ce
25 que vous avez des échanges là-dessus, puis je

1 présume que oui, parce que vous avez dit tantôt
2 qu'il y avait aussi un programme pour les
3 accumulateurs, avec le SITÉ ou avec le ministère de
4 l'Énergie de façon plus grande?

5 R. Bien personnellement, je n'ai pas eu d'échange
6 récemment avec le SITÉ là-dessus. Mais je sais que,
7 pour un bon bout de temps, le SITÉ, bien, pendant
8 dans le temps que ça s'appelait TEQ, avait un
9 projet pilote sur l'accumulation thermique dans le
10 secteur commercial et institutionnel, je crois.
11 Mais je n'ai pas les détails de ça. Mais comme je
12 vous dis, c'est une mesure qui est loin d'être
13 nouvelle dans le secteur commercial et
14 institutionnel. Et c'est dans leur intérêt par
15 ailleurs de décarboner au maximum sans affecter la
16 pointe, parce qu'eux sont chargés... Je ne sais pas
17 si vous connaissez un peu la tarification d'Hydro-
18 Québec, même en plein été, on vous charge soixante-
19 cinq pour cent (65 %) de la demande maximale en
20 puissance que vous avez eue l'hiver. Donc, c'est
21 dans votre intérêt de minimiser ça l'hiver, de
22 sorte à ne pas payer pour rien l'été. Donc, c'est
23 quelque chose qui est commun. Je dirais, dans les
24 écoles, c'est pratiquement de plus en plus
25 standard.

1 Q. **[146]** O.K. Merci. L'autre question que je me suis
2 posée, en tout cas un des deux témoins, puis je
3 remercie d'ailleurs le panel, parce que le fait
4 de... si je comprends, on est à la fine pointe, on
5 déplace, puis à ce moment-là Hydro-Québec peut
6 poursuivre ses ventes. Vous avez mentionné tantôt
7 que, bon, ça pouvait générer des revenus. Mais je
8 me suis demandé par curiosité s'il y avait une
9 perte de revenus d'opportunité est-ce que ces
10 kilowattheures en question pendant... parce que
11 pour moi c'est comme une moyenne pointe, là. Vous
12 savez, on n'est pas... on n'est pas en bas du
13 réseau, là, on est... on s'écarte un peu de la fine
14 pointe. Mais est-ce qu'il y a des ventes à
15 l'exportation pendant ce temps-là? Autrement dit
16 est-ce qu'Hydro-Québec, au lieu de... de vendre à
17 l'exportation va vendre à ses clients? Puis je me
18 suis posé la question, là, s'il y avait...

19 M. JEAN-PIERRE FINET :

20 R. Oui, bien je pense que...

21 Q. **[147]** ... un revenu d'opportunité.

22 R. Oui, je pense que c'est deux choses différentes,
23 là. Je pense qu'Hydro-Québec s'approvisionne puis a
24 des ententes avec Hydro-Québec Production. Hydro-
25 Québec Distribution a des ententes avec Hydro-

1 Québec Production. Je ne pense pas que les... les
2 équipements...

3 Q. **[148]** Ah non c'est vrai c'est le Producteur, c'est
4 vrai.

5 R. Oui, je pense...

6 Q. **[149]** Je suis à un autre niveau. Je m'excuse, je
7 m'excuse.

8 R. Non, c'est beau. Mais je ne pense pas que ce soit
9 les mêmes équipements qu'on utilise de un, mais je
10 vous réfère aussi à l'étude de potentiel technico-
11 économique. Le potentiel technico-économique,
12 premièrement c'est la mesure numéro 1, là, dans le
13 secteur commercial et institutionnel. C'est une
14 mesure d'importance aussi, mais pas autant dans le
15 résidentiel à cause des plinthes électriques, là.
16 Mais c'est une mesure qui a un coût ultra
17 raisonnable puis pour laquelle l'effet de reprise a
18 déjà été pris en compte dans l'étude de potentiel.
19 Sinon, il n'en aurait pas tenu compte. Juste pour
20 faire un peu de millage là-dessus aussi, là, un
21 chauffe-eau peut-être qu'on a quatre-cinq heures
22 (4-5 h) maximum d'autonomie, là, quand on déleste
23 ça, puis c'était jusqu'à maintenant la mesure avec
24 le plus d'autonomie. Si on parle de pré-chauffer un
25 appartement avec des plinthes électriques à vingt-

1 quatre degrés Celsius (24 °C), on va peut-être
2 traverser la pointe de justesse, là, mais c'est pas
3 la même chose qu'un système d'accumulation
4 thermique, là, qui, lui, est... dont le déplacement
5 est tellement grand qu'il s'apparente finalement en
6 avantage à une mesure d'effacement, sans les pertes
7 de revenus, sans la production de GES qui est
8 associée avec l'effacement en plus, donc.. C'est
9 finalement... en tout cas, moi, je trouve que c'est
10 une mesure fantastique, là, je suis vendu.

11 Q. [150] O.K. Je vous remercie, dernière question.
12 C'est la recommandation dans le rapport de monsieur
13 Boyer à la fin, la dernière, là. À la page 16, pas
14 besoin de l'afficher. Bref, ce que vous recommandez
15 à la Régie c'est que l'expertise d'Hydro, en tout
16 cas c'est une conclusion pourrait être jumelée à
17 celles des universités québécoises, les centres
18 opérationnels pour développer des approches.

19 Donc, j'en comprends que ce n'est pas le
20 cas présentement. Et le cas échéant, je présume que
21 cette conclusion-là vous l'avez portée ou vous
22 allez la porter à l'attention mettons des
23 autorités, un peu comme un gouvernement bref, un
24 ministère qui, lui, a le pouvoir d'asseoir tout le
25 monde autour de la table puis...

1 R. Je ne sais pas si, Denis, tu veux répondre, mais
2 sinon moi je... je peux répondre que, oui, on peut
3 certainement porter ça à l'attention des autorités.
4 D'ailleurs, l'intelligence artificielle est
5 probablement déjà dans la mire d'Hydro-Québec.
6 Sinon, Denis... si monsieur Boyer veut compléter,
7 là.

8 M. DENIS BOYER :

9 R. Non, mais je pense que ça... ça répond déjà pas mal
10 à la question. En fait, ce que... ce que je voulais
11 dire c'est, dans le fond, on peut aller beaucoup
12 plus loin probablement que... certainement que ce
13 qui a été fait par le passé. On peut faire en sorte
14 que le réseau ait une certaine intelligence
15 inhérente de façon à pouvoir supporter, là, ce qui
16 se fait normalement... mais en fait ça devient un
17 déplacement, mais ce qui serait une génération de
18 pointe. Étant donné la durée... la capacité
19 thermique, là, des accumulateurs thermiques qui
20 sont capables d'accumuler assez d'énergie, là, pour
21 répondre à plusieurs pointes d'affilée, ça veut
22 dire on n'est pas obligé de nécessairement dès
23 qu'on finit une période de pointe de commencer à
24 recharger. Je pense que les systèmes sont
25 configurés, là, pour attendre de façon aléatoire à

1 l'intérieur d'une heure (1 h) et non immédiatement,
2 mais je pense qu'on peut faire beaucoup mieux que
3 ça. Puis s'arranger pour que tout les accumulateurs
4 thermiques en fait deviennent comme un espèce de
5 réseau de neurones pour qu'ils se parlent puis
6 qu'ils puissent faire vraiment, vraiment, en tenant
7 compte de la météo à venir, en tenant compte de
8 l'information qu'on a sur le climat à la grandeur
9 du Québec et des besoins locaux, il y a peut-être
10 des endroits où il y aurait une pointe, où Hydro-
11 Québec ne serait pas en mesure de répondre à cette
12 pointe-là à cause de l'équipement en place. Il y a
13 probablement moyen de faire en sorte que les
14 systèmes se parlent de façon à résoudre tout ça.

15 Donc, ça, dans le fond, on entre dans le
16 domaine de la recherche opérationnelle. Le même
17 genre de recherche qui permet de trouver les
18 horaires, pour les chauffeurs d'autobus, optimaux,
19 ou les horaires d'avions ou des choses comme ça,
20 qui permet de distribuer la demande et la réponse à
21 la demande, de façon extrêmement efficace, avec des
22 algorithmes très très complexes.

23 M. JEAN-PIERRE FINET :

24 R. Si je peux me permettre, juste pour compléter. On a
25 une opportunité, là... puis finalement ce vers quoi

1 on s'enligne c'est, dans notre refonte, c'est le
2 contrôle et l'agrégation des charges.

3 Dans le fond, HILO pourrait contrôler tous
4 ces bâtiments-là. Bien sûr que je continue de
5 persister à croire qu'HILO est une activité
6 réglementée et non ce que prétend Hydro-Québec, non
7 réglementée.

8 Mais nonobstant ça, il reste qu'on pourrait
9 faire le contrôle de l'ensemble de ces charges-là
10 et faire une recharge cyclique ou justement
11 stratégique en fonction des « bottle necks » qu'on
12 a dans certains endroits du réseau.

13 Et c'est là où on dit qu'il y a façon,
14 premièrement, d'intégrer au potentiel technico-
15 économique, tout ce qu'on va convertir d'Énergir,
16 du gaz vers l'électricité. Et de s'assurer d'avoir
17 quelque chose qui est optimale en termes
18 d'utilisation d'électricité et de recharge de ces
19 appareils-là sans affecter la pointe. Et de sorte à
20 maximiser le facteur d'utilisation du réseau et
21 d'avoir un peu comme ce que monsieur Boyer vous
22 montrait tout à l'heure, une ligne plus plate de
23 consommation plutôt qu'une ligne un peu...
24 bipolaire.

25 Q. [151] Je vous remercie. Je vous remercie pour les

1 réponses. J'ai complété, Madame la Présidente.

2 R. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Monsieur Émond, pour la formation?

5 M. FRANÇOIS ÉMOND :

6 Q. [152] Oui, bonjour, Messieurs, Maître Champigny.

7 Juste une question sur les nouveaux bâtiments. Je
8 suis surpris que mon collègue ne l'ait pas abordée.
9 Donc, je vais l'aborder. C'est à mon tour,
10 aujourd'hui.

11 Est-ce que je comprends de ce que vous avez
12 présenté, Monsieur Finet, que l'analyse économique
13 a été présentée par les Distributeurs avec les
14 coûts évités qui sont autour des nouveaux
15 bâtiments, ne seraient pas valides, selon votre
16 proposition? Est-ce que c'est ce que je comprends?

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. Euh... c'est... Ou peut-être monsieur Boyer peut
19 plus répondre, en termes de représentativité de la
20 consommation moyenne et tout ça. Mais il reste que
21 monsieur Boyer, ce qu'il vous a dit, c'est que ça
22 tend à diminuer et si ça l'est rentable là, ça va
23 l'être de moins en moins.

24 D'ailleurs, ça ne l'était pas rentable,
25 dans le cadre du projet-pilote. Puis je vais

1 laisser monsieur Boyer le dire. En tout cas, pour
2 le petit UDT, qu'est-ce que vous voulez, dans
3 l'analyse d'Hydro-Québec, je pense que c'est le
4 tableau 47, dans la B-0034... 45, où on voit que ce
5 n'est pas rentable pour le petit UDT.

6 Bien, c'est un peu ça que monsieur Boyer
7 vous dit, dans le fond. Le petit UDT, c'est comme
8 une nouvelle construction performante. Donc, plus
9 l'isolation est bonne, moins c'est rentable d'avoir
10 la biénergie au gaz. Puis moins on a des pointes de
11 froid, moins c'est rentable, encore là, d'avoir...

12 Monsieur Boyer, si vous voulez compléter ou
13 préciser ou contredire ce que j'ai dit, là, mais
14 c'est...

15 M. DENIS BOYER :

16 R. Non. En fait c'est tout à fait la contraire. Non,
17 non, c'est une blague.

18 M. JEAN-PIERRE FINET :

19 Fiou!

20 M. DENIS BOYER :

21 R. Non, effectivement, ce qui avait été déterminé dans
22 le cadre du projet-pilote, c'était que pour les
23 plus petites unités. On parlait toujours d'unités
24 quand même assez vastes. Mais elles n'étaient pas
25 toutes de la même superficie. Il y en avait qui

1 avaient deux étages plus un sous-sol. Il y en avait
2 qui avaient trois étages plus un sous-sol.

3 Et parmi celles qui avaient deux étages et
4 qui étaient, en particulier, au milieu d'une
5 rangée, donc il y avait très, très peu de pertes.
6 Il y avait des pertes, juste par deux faces du
7 bâtiment plus le toit.

8 Donc, ça faisait en sorte que la
9 consommation, durant les périodes sous les moins
10 douze (-12), en fait, était tellement basse, malgré
11 le fait qu'ils consommaient du gaz naturel pour la
12 production d'eau chaude domestique toute l'année.
13 Parce que tout le monde, dans le projet, avait un
14 chauffe-eau, produisait leur eau chaude en même
15 temps que leur chauffage, pour l'eau chaude
16 domestique.

17 Donc, malgré tout, dans certains cas, la
18 rentabilité n'était pas tout à fait là. Ces
19 clients-là, en fait, se trouvaient à payer plus
20 cher que s'ils avaient seulement été au tout à
21 l'électricité.

22 Puis ça, c'était en supposant que la
23 thermopompe qu'ils avaient aurait quand même été,
24 comme permutée, là, c'est-à-dire que ça aurait été
25 un élément électrique à partir de moins douze

1 (-12), alors que les thermopompes permettent
2 d'aller en réalité beaucoup au-delà du moins douze
3 (-12) de permutation du tarif DT.

4 Donc, c'est ça, c'est... La rentabilité
5 n'était pas nécessairement là, puis ça, c'était en
6 restant un peu... en errant un peu du côté
7 conservateur.

8 Q. [153] O.K. Merci beaucoup. Une autre question... en
9 fait, c'est la même question, puis elle s'adresse
10 probablement plus à maître Champigny. La même
11 question que je posais à maître Paquet du GRAME, ce
12 matin, sur... à quel moment... je sais que,
13 Monsieur Finet et Monsieur Boyer, vous ne l'avez
14 pas beaucoup abordée dans vos présentations, mais
15 que c'était dans votre preuve, là, sur la limite de
16 clients existants, clients actuels.

17 Donc, juste, si, Maître Champigny, vous
18 pouvez revenir un peu sur la proposition que je
19 faisais ou les hypothèses avec les options que
20 j'amenais ce matin dans votre plaidoirie, ce serait
21 apprécié.

22 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

23 Oui, je l'avais déjà bien noté. Merci.

24 M. FRANÇOIS ÉMOND :

25 Super. Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[154]** Merci, Monsieur Émond. J'ai une seule
3 question. Je reviens à la page 14 de la
4 présentation que les Distributeurs ont faite lundi,
5 où ils parlaient, bon, du portefeuille de mesures
6 complémentaires et les accumulateurs thermiques
7 étaient identifiés comme une mesure complémentaire.

8 Donc, j'aimerais voir... pour vous, vous
9 voulez intégrer ces accumulateurs-là à l'Offre
10 biénergie ou si ce n'est pas plutôt, effectivement,
11 une mesure qui devrait être complémentaire et avoir
12 un développement qui lui est propre, là?

13 M. JEAN-PIERRE FINET :

14 R. Tout à fait, exactement. Ce qu'on dit, c'est que...
15 Puis le Distributeur reconnaît que c'est une mesure
16 fantastique, là. Ce qu'on dit, c'est qu'au lieu de
17 faire ça dans la nouvelle construction avec la
18 biénergie, donc on n'a pas besoin de de gaz...

19 Q. **[155]** O.K.

20 R. ... dans la nouvelle construction, de un. Mais de
21 deux, comme on dit, allons-y par étape. Il vous
22 reste dix (10) ans sur votre chaudière ou votre
23 fournaise, continuons à l'utiliser, mais avec une
24 thermopompe si c'est une fournaise. Et quand votre
25 système arrivera à la fin de la durée de vie utile,

1 bien, si là, maintenant...

2 Que vous ayez le choix, qu'on vous offre au
3 moins le choix, qu'on ne vous donne pas, dire :
4 « On vous subventionne à la biénergie, mais on ne
5 vous subventionnera pas l'accumulation de chaleur
6 thermique », qui est une meilleure... une mesure
7 beaucoup meilleure. Donc qu'on donne au moins le
8 choix au client, quand viendra le temps de
9 renouveler son équipement au gaz de chauffage, bien
10 d'opter pour un accumulateur qui, lui aussi, va
11 parfaitement de pair avec une thermopompe.

12 Q. [156] Parfait. Je n'aurai pas d'autres questions,
13 merci beaucoup. Est-ce que...

14 R. Merci.

15 Q. [157] ... vous avez un réinterrogatoire, Maître
16 Champigny?

17 RÉINTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

18 Q. [158] Bien, j'aimerais peut-être juste rebondir sur
19 la question que vous venez de poser. J'aimerais ça
20 qu'on clarifie un petit peu la réponse, Monsieur
21 Finet.

22 R. Oui.

23 Q. [159] Donc, comme je l'ai compris, la question
24 c'était : intégrer l'accumulateur thermique à
25 l'Offre biénergie qui est présentée aujourd'hui, ou

1 bien que ce soit une mesure complémentaire avec un
2 développement qui est lui complètement propre, là,
3 qui... qui n'est pas intégré...

4 R. Disons, intégré...

5 Q. [160] ... à ce moment-là.

6 R. C'est peut-être parce que je n'ai pas été... Je
7 m'excuse si je n'ai pas été assez précis. Mais oui,
8 qu'on l'intègre à l'Offre actuelle, qu'on n'en
9 fasse pas un programme séparé puis tout ça.

10 Qu'on offre vraiment aux clients d'Énergir,
11 on leur offre les deux : « Voici, vous pouvez dès à
12 maintenant installer une thermopompe et décarboner
13 soixante-dix pour cent (70 %) de votre chauffage.
14 Et quand viendra... Et vous pouvez aussi entre-
15 temps utiliser le GNR en pointe, si vous voulez, à
16 cent pour cent (100 %) de décarbonation. Et quand
17 viendra le temps de renouveler votre équipement, on
18 vous donne le choix entre renouveler un équipement
19 au gaz ou avec un système d'accumulation
20 thermique. » Pour ce qui est du marché existant.

21 Mais pour la nouvelle construction, il n'y
22 a rien qui empêche Hydro-Québec de faire un
23 programme à part pour dire : « Bien, regarde, je
24 devrais aller chercher...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[161]** Oui.

3 R. ... ça, ça, ça... » de façon intégrée ou non, là,
4 mais qu'on n'offre pas la biénergie au gaz dans la
5 nouvelle construction. Ça ne sert à rien. Puis de
6 toute façon, comme...

7 Q. **[162]** D'accord.

8 R. ... Hydro-Québec vous l'ont dit. Il faut profiter
9 des infrastructures, on garde la technologie de
10 l'accumulation de chaleur où il n'y a pas
11 d'infrastructures. Il n'y en a pas dans la nouvelle
12 construction, donc qu'on fasse ce qu'on dit.

13 Q. **[163]** Hum. Parfait. Merci. Donc, cela termine la
14 présentation de votre preuve. Monsieur Boyer,
15 Monsieur Finet, merci beaucoup, vous êtes
16 maintenant libérés. Merci, Maître Champigny. Alors,
17 on va poursuivre avec la présentation de la preuve
18 de la FCEI, Maître Therriault. Et on va terminer
19 avec la preuve de la FCEI pour aujourd'hui.

20

21 PREUVE DE FCEI

22

23 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

24 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, messieurs
25 les régisseurs, Madame la Greffière. Jean-Philippe

1 Therriault pour la FCEI. Je suis accompagné
2 aujourd'hui par monsieur Antoine Gosselin,
3 économiste pour la FCEI. Madame la Greffière, le
4 témoin est prêt à être assermenté.

5

6 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
7 quatrième (24e) jour du mois de février, A
8 COMPARU :

9

10 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
11 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

12

13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15

16 INTERROGÉ PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

17 Q. **[164]** Monsieur Gosselin, avez-vous participé à la
18 rédaction du mémoire de la FCEI déposé sous la cote
19 C-FCEI-0011, à la réponse de la FCEI à la demande
20 de renseignements numéro 1 de la Régie déposée sous
21 la cote C-FCEI-0013 et à la présentation
22 d'aujourd'hui qui a été déposée tout à l'heure sous
23 la pièce C-FCEI-0016?

24 R. Oui.

25 Q. **[165]** Avez-vous des modifications à apporter à ces

1 documents?

2 R. Non, je n'ai pas de modifications à apporter aux
3 documents. Je vais apporter par contre un léger
4 ajustement à une recommandation dans le cadre de la
5 présentation.

6 Q. **[166]** Parfait. Je vous remercie. Adoptez-vous ces
7 trois documents pour valoir comme étant votre
8 témoignage écrit aux fins de la présente audience?

9 R. Oui.

10 Q. **[167]** Merci beaucoup. Donc, je vois que la
11 présentation est affichée. Monsieur Gosselin, je
12 vous cède la parole.

13 R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
14 régisseurs, et bonjour à tout le monde. Donc, ma
15 présentation va se faire en trois temps. Tout
16 d'abord un commentaire un peu plus général sur le
17 contexte de la demande. Puis ensuite je vais
18 revenir sur les recommandations qu'on a faites par
19 rapport aux Conditions de service; et au calcul à
20 la Contribution GES.

21 Donc, sur la question du contexte général.
22 D'abord, je vous rappelle que la FCEI représente
23 vingt mille (20 000) PME au Québec, qui évidemment
24 sont toutes clientes d'Hydro-Québec, mais aussi
25 beaucoup sont clientes d'Énergir. Alors, la FCEI

1 approche ce dossier-là en regardant les deux côtés
2 de la médaille.

3 La FCEI est favorable aux efforts de
4 réduction de GES. Par contre, elle estime que ces
5 réductions-là devraient être réalisées en fonction
6 des meilleures options disponibles. Alors, on sait
7 tous que les réductions de GES risquent de coûter
8 cher et vont coûter cher. Et ça fait en sorte que
9 c'est d'autant plus important de s'assurer que
10 quand on met en place des réductions de GES, on
11 cible les réductions qui sont les moins coûteuses.

12 Les réductions qui sont prévues par la
13 demande des Distributeurs sont coûteuses, sont
14 coûteuses en termes de coûts de tonnes de GES
15 évités, de dollars par tonne de GES évités. Ça a
16 été mentionné par plusieurs intervenants. Nous
17 l'avons mentionné aussi. Donc, c'est très coûteux.

18 Et c'est sûr que, de manière générale, là,
19 même si c'est peut-être à l'extérieur de l'exercice
20 de la Régie, la FCEI se questionne, est-ce que
21 vraiment c'est un moyen qui aurait dû être
22 priorisé? Est-ce qu'il n'y aurait pas eu d'autres
23 options moins coûteuses pour arriver aux mêmes
24 objectifs en deux mille trente (2030)?

25 Alors, cela dit, vous avez devant vous,

1 bon, une demande. Il y a un décret qui a été émis.
2 Les orientations gouvernementales également qui ont
3 été communiquées. Et, bon, vous devriez trancher au
4 terme de votre délibéré quelle est la portée de
5 tout ça pour les fins de votre décision, puis quel
6 est le cadre de la demande pour les fins du travail
7 de la Régie. Mais même si on se limite au-delà du
8 choix par le gouvernement d'une orientation versus
9 une autre, même si on se limite au cadre de la
10 demande qui est déposée par les Distributeurs, ce
11 qu'on observe, c'est qu'il n'y a pas eu un effort,
12 là, qui a été fait par le Distributeur pour essayer
13 de cibler les opportunités les plus économiques à
14 l'intérieur du terrain de jeu que lui avait indiqué
15 le gouvernement.

16 Alors, bien sûr, on y a été... dans le
17 décret qui a été émis par le gouvernement, bien, il
18 y a un Attendu. Un Attendu que les réductions de
19 GES pour la chauffe des bâtiments, doivent être
20 faites au meilleur coût pour les clients pour une
21 telle activité.

22 On se serait attendu, dans ce contexte-là,
23 qu'effectivement, là, les Distributeurs
24 recherchent, à l'intérieur de leur clientèle, bien,
25 où se trouvaient les meilleures opportunités et

1 quand on est questionnés, les Distributeurs, bien,
2 à ce qu'ils ont mentionné, c'est que finalement,
3 ils n'ont simplement pas évalué comment coûtaient
4 leurs mesures par tonne de GES évitée, ni
5 globalement, ni pour les différents sous-groupes de
6 clientèles.

7 Même en termes d'impact tarifaire, ils
8 n'ont pas présenté d'analyse, là, qui ciblaient où
9 se trouvaient les impacts tarifaires les moins
10 élevés.

11 On a fait, dans notre preuve, un bout de
12 chemin. Est-ce que c'est là, ou du moins, on a
13 tenté d'en faire un puis ce qu'on observe,
14 notamment, c'est qu'on peut voir qu'il y a certains
15 segments de clientèles où les réductions de GES
16 sont moins coûteuses qu'ailleurs.

17 Et donc, il y aurait une possibilité
18 potentiellement d'essayer de cibler certaines
19 clientèles pour aller chercher les réductions les
20 moins coûteuses,

21 Malheureusement, avec l'information dont on
22 disposait, on n'aurait pas pu faire le tour du
23 jardin complètement à ce niveau-là. C'est pour ça
24 qu'on a formulé une demande et une recommandation à
25 la Régie d'exiger des Distributeurs qu'ils fassent

1 ces analyses-là et puis qu'ils présentent, pour
2 différents segments de marchés et sous-segments de
3 marchés, là, si je peux le dire comme ça, bien
4 c'est quoi le coût par tonne de GES évité puis
5 c'est quoi l'impact tarifaire par tonne de GES
6 évité.

7 Alors on renouvelle cette recommandation-là
8 pour la phase 2. C'est sûr que dans le présent
9 dossier, pour l'instant, dans la présente phase,
10 c'est peut-être un peu difficile d'aller chercher
11 cette information-là à ce stade-ci, mais je pense
12 que ça serait quand même utile l'avoir pour la
13 phase 2, incluant pour la clientèle résidentielle,
14 ne serait-ce que pour permettre à la Régie
15 d'apprécier où se trouvent les opportunités les
16 plus intéressantes et notamment incluant aussi dans
17 le secteur commercial pour les clients qui ont une
18 demande qui dépasse les quinze mille mètres cubes
19 (15 000 m³).

20 Les Distributeurs ont choisi de viser la
21 clientèle de quinze mille mètres cubes (15 000 m³)
22 et moins et le motif qu'on a... la justification
23 qu'on a apportée pour ça, c'est de dire, voyons
24 dans le fond, au niveau des coûts d'opération, des
25 coûts annuels, la biénergie ne serait pas

1 compétitive avec le gaz naturel, de toute façon, en
2 haut de ces seuils-là.

3 Et donc, même en subventionnant, si je
4 comprends bien, là, les propos des Distributeurs,
5 même en subventionnant les équipements, de toute
6 façon, on n'arriverait pas à susciter la
7 conversion.

8 Là-dessus, bien je vous dis : bien, ça
9 serait bien quand même de pouvoir constater ça.
10 Donc, que les Distributeurs puissent nous montrer,
11 par exemple, pour les clients entre quinze mille
12 (15 000) et vingt mille (20 000) ou vingt mille
13 (20 000) et vingt-cinq mille (25 000) et plus élevé
14 au besoin, effectivement que l'impact tarifaire
15 est... combien, quel est l'impact tarifaire par
16 tonne de GES, parce que ce n'est pas
17 nécessairement, ce n'est pas parce que les coût
18 annuels sont plus faibles au tout... au tout gaz
19 qu'à la biénergie que nécessairement, l'impact
20 tarifaire est plus élevé que pour les autres
21 clients. Ça dépend des volumes, ça dépend des
22 autres facteurs qui sont pris en compte dans
23 l'impact tarifaire. Et c'est pas nécessairement non
24 plus une indication que le coût par tonne de GES
25 évité va être... ne serait pas plus intéressant

1 malgré tout chez cette clientèle-là.

2 Alors, si plutôt que d'exclure d'emblée les
3 clients commerciaux de plus de quinze mille mètres
4 cubes (15 000 m³) sur la base des coûts d'opération
5 annuels, je pense que ce serait plus judicieux
6 d'aller voir c'est quoi les coûts par tonne de GES
7 évité, ces coûts à l'impact tarifaire par tonne de
8 GES évité.

9 Puis si on constate que, effectivement,
10 pour ces clients-là, il y a des opportunités
11 intéressantes en fonction de ces deux paramètres-
12 là, bien on élaborera la façon d'aller chercher
13 cette clientèle-là. Mais il ne faut pas les exclure
14 à priori avant d'aller vérifier ça. Et on pense que
15 c'est important qu'il y ait une démonstration qui
16 soit faite à cet effet-là.

17 Il a aussi été mentionné que, par les
18 témoins des Distributeurs puis également dans les
19 réponses aux demandes de renseignements, que ces
20 clients-là, ils ne se sont pas exclus de l'Offre.
21 Et ça, on le comprend bien. Si un client commercial
22 qui a une consommation de vingt-cinq mille mètres
23 cubes (25 000 m³) et qui voit un intérêt à la
24 biénergie et à l'offre qui est faite, il n'y a rien
25 qui l'empêche d'y aller, il n'y a rien qui

1 l'empêche d'y aller puis il va être pris en compte
2 dans le calcul de la Contribution GES.

3 Mais cela étant dit, dans la mesure où les
4 Distributeurs visent une clientèle qui est de
5 quinze mille mètres cubes (15 000 m³) et moins, on
6 est en droit de s'attendre à ce que, évidemment,
7 les aides financières qui vont favoriser la
8 conversion soient conçues en fonction de ce type de
9 clients là.

10 Alors, c'est pas suffisant pour nous de
11 simplement dire « l'offre est ouverte à cette
12 clientèle-là » il faut aller voir où sont les
13 meilleures opportunités économiques pour faire des
14 réductions de GES. Et une fois qu'on a identifié
15 les meilleures opportunités, bien après ça, l'offre
16 peut être adaptée pour cibler cette clientèle-là
17 plutôt que d'avoir une offre pour une clientèle
18 plus faible puis dire « bien, si ça vous intéresse,
19 servez-vous. » Ça risque, ça risque d'échouer si
20 les aides financières ne sont pas adaptées à cette
21 clientèle-là.

22 Et on a également compris des témoignages
23 que les Distributeurs travaillent main dans la main
24 avec SITÉ pour développer les aides. Alors, je
25 pense que si en phase 2 on observait que

1 effectivement il y a des opportunités intéressantes
2 dans le secteur commercial au-delà de quinze mille
3 mètres cubes (15 000 m3), bien ils seraient en
4 mesure de promouvoir des offres auprès du SITE qui
5 soient intéressantes également pour cette
6 clientèle-là. Donc, voilà.

7 Alors, ici, si je peux résumer, ce qui est
8 important, c'est de bien identifier où sont les
9 meilleures opportunités et, une fois que ça est
10 fait, ensuite on développe les offres pour aller
11 les chercher. Et c'est ce qu'on... c'est ce qu'on
12 souhaite qui soit fait. Puis c'est pour ça qu'on
13 souhaite avoir l'information.

14 Maintenant, je passe à la diapositive
15 suivante qui est en droite ligne de ce que je viens
16 de dire quant au fait d'essayer d'aller viser les
17 réductions de GES qui sont les moins coûteuses et
18 qui représentent le meilleur... pardon, le meilleur
19 coût, en fait, par tonne de GES, le meilleur impact
20 tarifaire par tonne de GES.

21 Le Distributeur, Hydro-Québec Distribution,
22 demande de modifier la clause 8.1 de ses Conditions
23 de service pour soustraire les clients qui se
24 convertiraient du gaz naturel à la biénergie du
25 coût des travaux requis sur le réseau de

1 distribution. Alors, on vous demande de rejeter
2 cette demande-là. Et je reviens rapidement sur
3 l'argument qu'on a invoqué dans notre preuve.

4 D'abord, il faut comprendre que les
5 Conditions de service, il y a eu un dossier qui a
6 été rendu, qui a été tenu il n'y a pas très
7 longtemps. Et la Régie a rendu des décisions où
8 elle a... elle définit ce qui est un service de
9 base puis qu'il peut être obtenu sans frais. Puis
10 elle définit ce qui était du service au-delà du
11 service de base puis attribuer certains coûts à ce
12 qui devrait être au frais du client.

13 La raison d'être de ces... ces
14 déterminations-là puis de ces règles-là dans les
15 Conditions de service, c'est d'assurer l'équité
16 entre les clients. Et donc, s'assurer qu'un client
17 qui entraîne des coûts au-delà du service de base
18 et sur le... pour son raccordement au réseau, bien
19 assume ces clients-là pour pas affecter le reste de
20 la clientèle.

21 Et je ne vois pas de raison pour que ce
22 principe d'équité-là ne s'applique pas également
23 pour les conversions qui visent le transfert vers
24 la biénergie. Ce qui est équitable de manière
25 générale devrait aussi être équitable dans ce...

1 dans ce contexte.

2 Par ailleurs, cette proposition-là, bien
3 elle invite selon nous l'opportunisme. Si vous avez
4 un client qui... qui est au gaz, mais que par
5 exemple aurait souhaité passer au tout électrique,
6 mais qu'il ne le fait pas parce qu'il y a des
7 travaux importants sur... ça implique des travaux
8 importants sur le réseau de distribution puis que
9 là il voit cette opportunité-là, bien il pourrait
10 très facilement dire : bien je vais passer par
11 le... la biénergie puis je vais... je vais par la
12 suite aller au tout électrique, puis je peux ainsi
13 éviter des coûts considérables pour... pour les
14 améliorations faites au réseau.

15 Même chose pour un client qui est tout au
16 gaz puis que, pour une raison ou pour une autre,
17 dans ses activités, si c'est un client affaires ou
18 même pour un client résidentiel, souhaite avoir une
19 augmentation de son entrée électrique, ça peut
20 impliquer des coûts sur le réseau. Et voit cette
21 opportunité-là aussi, alors il peut... il pourrait
22 profiter de ça pour faire améliorer son entrée
23 électrique à grands frais, pour ensuite tout
24 simplement retourner à une consommation cent pour
25 cent (100 %) gaz naturel. Donc, pour nous, on voit

1 des... des effets pervers assez importants à
2 cette... à cette proposition-là.

3 Par ailleurs, comme je le disais tantôt,
4 dans l'esprit de rechercher les opportunités qui
5 sont les moins coûteuses, bien on a ici un moyen
6 très simple et efficace pour discriminer entre des
7 situations où aller chercher des réductions de GES
8 pourrait avoir un coût encore beaucoup plus élevé
9 que l'offre de manière générale.

10 Alors de simplement ne pas accorder cette
11 modification-là aux Conditions de service c'est un
12 moyen très, très efficace d'aller cibler des
13 clients pour qui ce serait beaucoup trop cher, sans
14 exclure le client pour qui, il n'y aurait pas
15 besoin de les exclure. Si le coût de réduction des
16 GES serait plus ferme.

17 Puis finalement, bien le coût de ces... de
18 ces modifications-là au réseau c'est, de notre
19 point de vu, des coûts qui relèvent du client.
20 C'est des coûts qui, de par les Conditions de
21 service, appartiennent aux clients puis résultent
22 de la décision du client de modifier son système de
23 chauffage. Alors ils sont assimilables aux coûts
24 que le client va encourir pour mettre à niveau son
25 installation électrique ou son filage à l'intérieur

1 de la maison.

2 Et dans ce contexte-là, ce sont des coûts
3 qui relèvent à la place, davantage de la conversion
4 et donc du SITÉ dans le modèle qui est présenté par
5 les Distributeurs. Et on peut tout à fait imaginer
6 que le SITÉ pourrait décider que ce genre de coûts-
7 là sont admissibles à ses aides financières. Selon
8 nous, c'est beaucoup plus cohérent, là, à ce qui
9 est proposé.

10 Donc, la FCEI ce qu'elle demande, je le
11 répète, là, c'est de rejeter intégralement cette
12 demande-là d'Hydro-Québec Distribution.

13 Maintenant pour ce qui est de la
14 contribution tarifaire et de l'équilibrage des
15 impacts tarifaires entre les... entre les
16 Distributeurs. Et ça se trouve à la diapositive
17 suivante.

18 Alors il y a trois recommandations qu'on a
19 formulées à ce niveau-là. La première concernait
20 l'incertitude qui entoure les paramètres qui sont
21 utilisés pour calculer les impacts tarifaires des
22 deux Distributeurs dans les analyses économiques
23 qui sont présentées au dossier.

24 Il y a deux hypothèses en particulier qui
25 nous préoccupaient un peu plus que les autres. Les

1 coûts évités en énergie, du fait qu'il y a un appel
2 d'offres qui s'en vient très bientôt puis on a des
3 raisons de penser que les résultats de cet appel
4 d'offres-là pourraient être quand même assez
5 différents de ce que sont les coûts évités qui sont
6 utilisés actuellement.

7 L'autre paramètre qui nous inquiète un peu
8 plus, c'est le fait que l'entente prévoit que les
9 grilles vont être inflationnées de deux pour cent
10 (2 %) par année, indépendamment de ce que sera la
11 croissance réelle des tarifs de distribution
12 d'Énergir.

13 Et, donc, on est préoccupé que s'il y a des
14 écarts au réel par rapport à ces paramètres-là,
15 l'objectif d'équilibrage des impacts tarifaires
16 pourrait être compromis.

17 Il y a des commentaires qui ont été faits,
18 dans le cadre de l'audience, sur peut-être la
19 complexité de refléter adéquatement ce que pourrait
20 être au réel les impacts des modifications des
21 hypothèses de calculs, notamment des coûts évités,
22 et de l'impact que pourrait avoir une conversion
23 sur les coûts d'approvisionnement.

24 On constate aussi que, bon, s'il y a une...
25 En tout cas, on anticipe que s'il y a une

1 modification des coûts évités en énergie d'Hydro-
2 Québec, ça devrait être à la baisse. Et, donc, ça
3 devrait peut-être rapprocher l'impact tarifaire du
4 Distributeur de celui d'Énergir.

5 Donc, dans les circonstances, on retire
6 cette recommandation-là en ce qui a trait à la mise
7 à jour, si vous voulez, de la grille par rapport
8 aux paramètres réels.

9 Par contre, pour ce qui est de la
10 recommandation d'utiliser l'inflation réelle des
11 tarifs d'énergir, on persiste à penser que
12 d'utiliser cette inflation-là plutôt que le deux
13 pour cent (2 %), ça assurerait un meilleur
14 équilibre des impacts tarifaires à long terme et ça
15 n'engendre pas le genre de complexité, je pense,
16 qui a été évoqué par Hydro-Québec pour identifier
17 les impacts réels des conversions. Alors, il s'agit
18 simplement d'appliquer une inflation qui est facile
19 à obtenir sur les grilles.

20 Les Distributeurs, en réponse à la demande
21 de renseignement numéro 4 de la Régie, ont, par
22 rapport à cette recommandation-là, ont fait valoir
23 que d'utiliser l'évolution des tarifs d'Énergir
24 pour inflationner la grille, introduirait de la
25 volatilité.

1 On n'est pas tout à fait d'accord avec ça
2 ou, en tout cas, pas tout à fait d'accord avec le
3 fait que c'est problématique parce que si, par
4 exemple, l'évolution du tarif d'Énergir était plus
5 volatile qu'une évolution à deux pour cent (2 %),
6 stable, bien, ça viendrait réduire, en fait, la
7 volatilité des tarifs d'Énergir parce que la
8 compensation varierait dans des proportions
9 similaires à l'impact tarifaire sur les tarifs
10 d'Énergir. Donc, ça viendrait compenser, dans le
11 fond, et mitiger les variations de revenus requis
12 en distribution d'énergie.

13 Puis du côté du Distributeur, bien,
14 écoutez, on parle d'une volatilité, quand même, qui
15 est relativement modeste, si vous la comparez au
16 revenu requis total du Distributeur qui est de plus
17 de douze milliards (12 G\$).

18 Donc, je vous dirais que c'est négligeable,
19 en tout cas, presque négligeable, dans le revenu
20 requis. Ou, en tout cas, en terme d'impact
21 tarifaire sur les tarifs d'Hydro-Québec.

22 Par contre, j'ajouterais que sur une
23 période assez longue, et on est présentement dans
24 une réalité économique, macro-économique, où
25 l'inflation est passablement plus importante que

1 deux pour cent (2 %) et pourrait très bien le
2 demeurer.

3 Donc, sur une entente de quinze (15) ans,
4 d'avoir une inflation annuelle de deux pour cent
5 (2 %), versus une croissance des tarifs qui
6 pourrait être... qu'on pense quand même
7 sensiblement différente et potentiellement
8 supérieure à ça, ça peut avoir à terme, là, des
9 impacts qui sont quand même sensibles.

10 Maintenant, sur la deuxième... notre
11 deuxième préoccupation quant à l'équilibrage des
12 impacts tarifaires, c'est le fait que l'entente
13 prévoit que la Contribution GES va expirer au bout
14 de quinze (15) ans.

15 À notre avis, si on veut vraiment
16 rencontrer le... l'objectif qui est mentionné au
17 décret, d'équilibrer les impacts tarifaires, cette
18 contribution-là devrait être maintenue au-delà des
19 quinze (15) ans.

20 Dans notre preuve, on a mentionné que si la
21 contribution s'en allait, à terme, l'impact
22 tarifaire sur Énergir serait de huit virgule un
23 pour cent (8,1 %) contre un virgule cinq pour cent
24 (1,5 %) pour Hydro-Québec, en fonction des
25 paramètres qui ont été utilisés dans les analyses,

1 peut-être même moins pour Hydro-Québec si les coûts
2 évités en énergie sont effectivement plus petits
3 que ce qui est anticipé.

4 Puis, ce qui est important de bien
5 comprendre au-delà de ça, c'est qu'en plus - et ça
6 on ne l'a pas mentionné dans notre preuve, mais je
7 tiens à le mentionner ici - c'est que l'impact
8 tarifaire chez Énergir, essentiellement, il
9 provient des pertes de revenus de distribution. Et
10 dans une moindre mesure, des pertes de revenus
11 d'équilibrage.

12 Quand on va fixer les tarifs d'Énergir dans
13 le futur, étant donné que les tarifs sont
14 dégroupés, tout porte à croire que cet effet-là ne
15 sera pas reflété... ce huit point un pour cent
16 (8.1 %) là ne sera pas reflété sur l'ensemble de la
17 facture de l'ensemble des clients de manière
18 uniforme.

19 Le huit point un pour cent (8.1 %), il est
20 calculé sur la base d'un revenu requis total qui
21 inclut la fourniture, la fourniture du service, la
22 fourniture d'Énergir, mais aussi la fourniture des
23 clients en achat direct, qui inclut les coûts de
24 transport, qui... Donc, qui inclut beaucoup plus
25 que les services qui vont être affectés par le

1 déficit de revenus qui est causé.

2 Mais la distribution puis l'équilibrage,
3 grosso modo, ça ne représente pas deux milliards
4 (2 G), mais ça représente plutôt huit cents
5 millions (800 M), donc on est à peu près à quarante
6 pour cent (40 %).

7 Ça veut dire que sur ces services-là,
8 l'impact tarifaire, il ne serait pas de huit point
9 un pour cent (8.1 %), mais il pourrait être
10 davantage proche d'une vingtaine de pour cent.
11 Donc, on parle quand même d'un impact tarifaire qui
12 est considérable.

13 Puis ça soulève la question, également,
14 dans le décret, quand on parle d'équilibrer les
15 impacts tarifaires entre les deux distributeurs, de
16 façon plus générale, là, même avec une... une
17 contribution qui perdurerait au-delà de quinze (15)
18 ans, est-ce qu'équilibrer les impacts tarifaires,
19 ça veut dire seulement avoir des impacts tarifaires
20 à peu près égaux sur la facture globale de la
21 totalité de la clientèle? Ou est-ce que ça veut
22 dire essayer d'avoir des impacts tarifaires qui
23 sont... qui sont plus équitables aussi dans des
24 segments de clientèle plus... à travers les
25 différents segments de clientèle.

1 Donc, le gouvernement, également, par
2 rapport à ça - puis les témoins des Distributeurs
3 partageaient notre lecture de la situation à ce
4 niveau-là - ils n'ont pas donné l'indication, le
5 décret ne donne pas d'indication à l'effet que
6 l'équilibrage des tarifs devrait être une mesure
7 transitoire.

8 Dans la... dans la réponse écrite et dans
9 leurs témoignages, aussi, je pense, les... les
10 Distributeurs ont mentionné que, bien, en fait, la
11 compensation GES était une mesure qui visait à
12 atténuer en quelque sorte l'impact tarifaire
13 d'Énergir. La façon dont on le comprenait, là,
14 c'était, dans le fond, faire en sorte que l'impact
15 soit absorbé d'une manière plus graduelle.

16 Ce n'est pas du tout la lecture qu'on a
17 du... des décrets puis des intentions exprimées...
18 du décret, en fait.

19 Également, il a été fait mention par les
20 témoins que, bien, peut-être qu'il y aura une
21 nouvelle entente dans quinze (15) ans qui pourrait
22 remplacer celle qui est présente à ce moment-ci.
23 Bien, écoutez, s'il y a une nouvelle entente dans
24 quinze (15) ans, ça nous fera plaisir de l'étudier
25 et puis d'en discuter. Mais à ce stade-ci, il n'y a

1 aucune garantie qu'une telle entente pourra avoir
2 lieu. Alors de laisser choir la Contribution GES
3 après quinze (15) ans sous l'hypothèse que peut-
4 être qu'il y en aurait une autre qui pourrait
5 remplacer coût-là, ce n'est pas adéquat.

6 À la diapositive suivante. Quand ils ont
7 été questionnés encore une fois, là, sur cet enjeu-
8 là par la Régie, les Distributeurs ont mentionné
9 qu'ils jugeaient imprudents de prendre un
10 engagement supérieur à quinze (15) ans sans
11 connaître comment évoluera la conjoncture
12 économique puis les différents paramètres à prendre
13 en compte pour établir une Contribution GES qui
14 serait raisonnable dans quinze (15) ans.

15 Puis ils ont évoqué, lors de leur
16 témoignage, notamment, bon, bien, qu'il pourrait y
17 avoir la possibilité que le GNR vienne remplacer le
18 gaz naturel fossile en biénergie ou en cent pour
19 cent GNR, ou qu'il pourrait y avoir d'autres
20 technologies qui pourraient permettre à HQD de
21 gérer l'effacement sans avoir besoin de recourir au
22 gaz naturel.

23 À notre point de vue, ces éventualités-là
24 ne changent rien au fait qu'il y a deux scénarios
25 possibles. Soit au bout de quinze (15) ans, le

1 client qui s'est converti à la biénergie reste à la
2 biénergie, que ce soit en GNR ou en GN fossile. Et
3 dans les deux cas, le déficit de revenu d'Énergir,
4 lui, continue à être présent. Ou le client, soit il
5 retourne complètement au gaz en quittant la
6 biénergie, comme madame Dallaire l'a évoqué, et il
7 n'y a plus lieu d'avoir une compensation puisqu'il
8 n'y a plus de déficit de revenu chez Énergir. Ou il
9 s'en va complètement à l'électricité, et ce qui
10 signale que, bien, finalement, il aura préféré
11 l'électricité à la biénergie, et il n'y a plus lieu
12 non plus de verser une compensation.

13 Mais il n'en demeure pas moins que si le
14 client choisit de rester à la biénergie, quelles
15 que soient ses motivations et quelles que soient
16 les considérations technologiques qui peuvent être
17 prises en compte à ce moment-là, la perte de revenu
18 d'Énergir, elle, elle demeure. Et l'impact
19 tarifaire, lui, continue à être présent.

20 Alors, le maintien de la Contribution GES
21 par ailleurs au-delà de quinze (15) ans, s'il
22 advenait que les Distributeurs conviennent d'une
23 nouvelle entente, il n'y a rien qui empêche que la
24 nouvelle entente pourrait venir suppléer ou prend
25 la place de l'entente, ou prévoir que l'entente

1 existante, elle, prend fin quand la nouvelle entre
2 en vigueur. Donc, ça n'empêche en rien de pouvoir
3 négocier une nouvelle entente, mais ça fait en
4 sorte que s'il n'y a pas de telle nouvelle entente,
5 Énergir ne se ramasse pas dans une situation...
6 Énergir, mais surtout la clientèle d'Énergir ne se
7 ramasse pas dans une situation où les impacts
8 tarifaires sont beaucoup plus substantiels. Et il y
9 a une perte d'équilibre des impacts tarifaires qui
10 était souhaité.

11 Notre dernière recommandation eu égard à
12 l'équilibre des impacts tarifaires, c'est les
13 migrations prématurées vers le tout à
14 l'électricité. Et notre proposition, c'est de dire,
15 bien, si quelqu'un migre vers la biénergie en
16 bénéficiant de l'Offre, mais que, en fait, c'est
17 une migration qui est opportuniste et qu'il se
18 déplace vers le tout à l'électricité avant que les
19 quinze (15) ans soient écoulés, bien, la
20 Contribution devrait être maintenue, parce que le
21 dommage de l'Offre auprès d'Énergir, lui, continue
22 de perdurer.

23 Les Distributeurs estiment que cette
24 proposition-là n'est pas valable parce qu'elle
25 briserait l'équilibre des impacts tarifaires en

1 défaveur d'Hydro-Québec Distribution. Et quand on a
2 questionné les témoins du Distributeur en audience
3 pour avoir un petit peu plus de détail sur pourquoi
4 cette proposition-là briserait l'équilibre, bien,
5 essentiellement on nous a renvoyés aux données du
6 dossier, puis on nous a dit qu'on n'avait pas fait
7 d'analyses spécifiques aux segments de marché qui
8 étaient les plus susceptibles d'avoir observé ce
9 genre de problématique-là.

10 On est allé aux données du dossier, on a
11 fait les calculs. Et, en fait, ce que, nous, on
12 observe, c'est que si, pour le secteur résidentiel,
13 parce qu'il n'y a pas de données plus granulaires
14 que ça, là, mais pour le secteur résidentiel, s'il
15 y avait un passage de la biénergie au tout
16 électrique, ça aurait pour Hydro-Québec
17 Distribution un impact tarifaire additionnel de
18 point quatre pour cent (0,4 %) par rapport à ce que
19 l'Offre amène. Et pour Énergir, ça aurait un impact
20 tarifaire de point cinq pour cent (0,5 %) par
21 rapport à ce que l'Offre amène.

22 Parce que Énergir aussi, s'il y a une
23 migration vers le tout électrique, elle subit elle
24 aussi un impact parce qu'il y a une perte de revenu
25 qui est encore plus importante. Alors que chez le

1 Distributeur, c'est vrai que la migration engendre
2 des coûts additionnels en termes de puissance
3 notamment qui sont assez importants, mais ça amène
4 aussi des revenus additionnels. Quand on prend tout
5 ça en compte, bien, finalement, les impacts sont à
6 peu près les mêmes.

7 Donc si, effectivement, ces migrations-là
8 devaient avoir lieu, puis qu'on souhaite maintenir
9 un équilibre des impacts tarifaires, bien, ce qu'il
10 faudrait faire, c'est maintenir la Contribution GES
11 parce que c'est la Contribution GES combinée aux
12 impacts additionnels chez les deux Distributeurs
13 qui amènent un résultat plus équilibré. Si on
14 devait abandonner la Contribution GES, il y aurait
15 un déséquilibre défavorable à Énergir assez
16 important.

17 À la diapositive suivante. J'ai seulement
18 présenté les données qui permettent d'expliquer
19 comment on est arrivé au zéro virgule cinq (0,5 %)
20 et au zéro virgule quatre pour cent (0,4 %)
21 d'impacts tarifaires pour la migration de la
22 biénergie vers le tout à l'électricité. Ce sont des
23 données qui sont assez facilement repérables dans
24 les documents. Alors, je ne vais pas l'expliquer
25 plus. Mais vous pouvez trouver ça dans les fichiers

1 au dossier.

2 Bon. Cela étant dit, il y a quand même eu
3 des questions qui ont été posées aux témoins
4 d'Hydro-Québec dans le cadre du contre-
5 interrogatoire qui ont apporté un éclairage aussi
6 par rapport aux risques que ce type de situation-là
7 survienne. Et on a été partiellement rassuré par
8 les témoignages des Distributeurs par rapport à
9 cette préoccupation-là.

10 Pour deux raisons. D'abord, on nous a
11 mentionné que... monsieur St-Cyr nous a mentionné
12 que la majorité des clients unifamiliaux en fait
13 utilisaient les systèmes à air chaud. Et donc que
14 le scénario de chaudière électrique, chaudière au
15 gaz était moins probable dans cette catégorie de
16 clients-là.

17 En fait, il a aussi été mention du fait
18 qu'il existait... Puis, là, là-dessus je vous avoue
19 qu'il y a des informations qui sont un peu
20 contradictoires. Donc, on n'est pas tout à fait
21 confortable... ou en tout cas certain qu'on a bien
22 compris ce qui risquait de vraiment se passer dans
23 la réalité au-delà des hypothèses qui ont été
24 faites. Mais on a cru comprendre que les
25 témoignages que, en fait, contrairement à ce qui

1 avait été dit en réponse à une demande de
2 renseignements, il pourrait y avoir des chaudières
3 qui soient... une capacité qui soit suffisamment
4 faible qui ne rencontre pas la totalité des besoins
5 de chauffage, même dans une configuration chaudière
6 électrique, chaudière au gaz. Et donc, un client ne
7 pourrait pas migrer vers le tout à l'électricité
8 sans devoir faire des investissements.

9 Alors effectivement, je pense que c'est une
10 situation qui, si c'est le cas, dans les
11 circonstances ça pourrait effectivement réduire ce
12 risque-là et donc ce serait rassurant.

13 Malgré ça, il y a quand même deux risques
14 qui subsistent, là, selon nous. Bon. On nous a dit
15 qu'une majorité de clients unifamiliaux utilisaient
16 des systèmes à air, donc fournaises, thermopompes,
17 plutôt que des chaudières. Une majorité ça reste un
18 peu flou, donc ça laisse quand même beaucoup de
19 place pour qu'il y ait des chaudières. Et donc, à
20 ce stade-ci on ne peut pas exclure qu'il y a quand
21 même un nombre de clients assez significatif qui
22 soit dans un scénario problématique, qui incite à
23 l'opportunisme.

24 Et il y a aussi le fait que malgré que...
25 qu'il existe peut-être des fournaises... des

1 chaudières, pardon, qui ne rencontrent pas la
2 totalité des besoins de chauffage d'une résidence
3 unifamiliale, si on a une résidence unifamiliale
4 qui a une entrée électrique qui permet d'installer
5 une chaudière qui répond à ce besoin-là en
6 biénergie, il est quand même possible, puis notre
7 compréhension c'est que le coût ne serait pas
8 tellement différent, là, il est quand même possible
9 d'installer une... une chaudière qui rencontre le
10 besoin... la totalité des besoins de chauffage
11 plutôt qu'une chaudière qui ne rencontre pas la
12 totalité des besoins de chauffage. Alors c'est tout
13 à fait envisageable qu'il y ait beaucoup de clients
14 qui choisissent plutôt cette option-là que... que
15 l'option d'une chaudière plus faible.

16 Donc, on perçoit un risque moindre, mais on
17 perçoit quand même tout de même un risque. Et dans
18 ces circonstances-là, on pense que l'introduction
19 dans... de notre recommandation dans l'entente
20 garantirait quand même le versement d'une
21 contribution GES, là, qui... pour les migrations
22 prématurées assurerait un meilleur équilibre entre
23 les impacts tarifaires des deux Distributeurs. Et
24 ça complète ma présentation. Je vous remercie de
25 votre attention.

1 Q. **[168]** Merci, Monsieur Gosselin. Le témoin est
2 disponible pour se faire contre-interroger.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup, Monsieur Gosselin, Maître
5 Therriault. Donc, est-ce qu'il y a des intervenants
6 qui aimeraient contre-interroger le panel de la
7 FCEI? C'est bon. Pour les Distributeurs, Maître
8 Cardinal, Maître Sigouin-Plasse?

9 Me JOELLE CARDINAL :

10 Bonjour, on n'aura pas de questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellent. Maître Cardinal pour la Régie?

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Bonjour, on n'aura pas de questions non plus.

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. C'est bon. Monsieur Dupont pour la Formation?

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 M. PIERRE DUPONT :

20 Q. **[169]** Merci, Madame la Présidente. Donc, bonjour
21 aux membres du panel. Monsieur Gosselin à la
22 page... j'essaye de comprendre... bien j'essaye de
23 comprendre beaucoup de choses, là. Mais à la page
24 7... oups, non, j'ai perdu ma souris. Je vais la
25 faire revenir. Je m'excuse. Enfin à la page 7, je

1 vais y aller de mémoire, là. Comme ça.

2 Ah, c'est bon ça, merci. Bon, bien je viens
3 d'apprendre une nouvelle technologie avec... avec
4 le doigt. Ça, ça... ça, me rend confortable ça.

5 Donc, page 7. Vous, vous dites : « Le
6 maintien de la contribution au-delà de quinze (15)
7 ans. » Est-ce que n'empêcherait pas, bon, de
8 convenir d'une nouvelle entente, ça effectivement,
9 mais ce que vous dites c'est que tant... est-ce que
10 c'est tant et aussi longtemps que le client s'est
11 converti puis que le volume de gaz a été transféré,
12 donc il faut... il faudrait que la contribution
13 se... j'allais dire se perpétue, se poursuive? Est-
14 ce que c'est ça le sens?

15 R. Oui, c'est ça le sens.

16 Q. **[170]** Donc, je vais y aller par l'absurde, jusqu'à
17 perpétuité? Je veux dire on y va jusqu'à l'infini
18 ou ça arrête à un moment donné?

19 R. Écoutez, je pense qu'éventuellement, les
20 circonstances vont changer. On a des cibles de
21 décarbonation en deux mille vingt-cinq (2025)... en
22 deux mille... pardon... cinquante (2050).

23 Je pense que, naturellement, ça va
24 s'éteindre, tranquillement pas vite. Mais je ne
25 pense pas que l'éteindre, y mettre fin à un moment

1 précis, d'une manière arbitraire, permet de
2 rencontrer l'objectif d'équilibrer les impacts
3 tarifaires.

4 Q. **[171]** O.K. C'est parce que, comme vous le
5 mentionnez, en haut de cette même page, les
6 Distributeurs, ce qu'ils ont dit, c'est que de se
7 commettre aujourd'hui, sur la poursuite de quinze
8 (15) ans, on juge ça imprudent, mais cela étant
9 dit, on verra en temps et lieux et non pas...

10 T'sais, ce que prévoit l'entente, c'est
11 quinze (15) ans, puis je pense que c'est, un peu,
12 peut-être, en relation avec la durée des
13 équipements, en fait, des trucs du genre. O.K.,
14 mais je comprends votre point. Le deuxième, c'est
15 l'inflation.

16 R. Oui.

17 Q. **[172]** Puis je vais en profiter pour dire que j'ai
18 substitué mon doigt à la souris, ce qui est
19 beaucoup plus fiable. Je veux vous demander... mais
20 là, je cherche la page, par contre. L'inflation...
21 O.K., je l'ai, page 5.

22 Parce que le fait de mettre... On sait que
23 les grilles, les fameuses grilles de taux où repose
24 finalement, comme il a été dit, là, le fruit de
25 toute la méthode d'établissement, c'est c'est

1 fameux taux-là. Les taux étant mis à une inflation
2 de deux pour cent (2 %), c'est convenu en entente,
3 c'est deux pour cent (2 %). Donc, bon, la pression
4 est plus forte, la pression est plus faible, en
5 fait, il y a comme un risque.

6 Mais vous, votre point de vouloir les
7 mettre... vous voudriez les faire mettre au taux
8 réel, c'est-à-dire selon une inflation réelle?

9 R. Selon l'inflation des tarifs d'Énergir.

10 Q. **[173]** O.K. Et...

11 R. Ces grilles-là découlent, de façon assez directe,
12 des grilles tarifaires d'Énergir. Je pense que ça a
13 été dit.

14 Q. **[174]** Oui.

15 R. Puis elles reprennent un petit peu la structure des
16 tarifs d'Énergir. Et l'objectif, la raison pour
17 laquelle c'est lié aux grilles tarifaires
18 d'Énergir, et les grilles tarifaires en
19 distribution, c'est que c'est là que les revenus
20 sont perdus puis c'est ça qu'on cherche à
21 compenser.

22 Alors, si les tarifs d'Énergir évoluent de
23 manière sensiblement différente au deux pour cent
24 (2 %), bien, la perte de revenus des volumes qui ne
25 seront pas là va être plus importante que...

1 l'évolution, la perte de revenus va être plus
2 grande que l'évolution de la grille.

3 Donc, ça ne permet pas d'aller suivre le
4 revenu qui est perdu. Puis c'est sûr que ce n'est
5 pas des choses qui, nécessairement, sont
6 susceptibles d'arriver à toutes les années.

7 Mais cette année, même, on a vu des
8 variations tarifaires chez Énergir, très, très
9 importantes. Et, donc, si on était pour observer ça
10 encore dans les prochaines années, on pourrait
11 rapidement avoir un écart quand même assez
12 important entre ce qui est perdu par Énergir et ce
13 que la compensation qui est la contribution GES.

14 Je comprends que ce n'est pas... bon, ça ne
15 couvre pas cent pour cent (100 %) puis l'objectif
16 n'est pas que ça couvre cent pour cent (100 %),
17 mais ça couvre quand même quatre-vingt pour cent
18 (80 %).

19 Puis ce quatre-vingt pour cent (80 %)-là
20 pourrait diminuer puis descendre à une proportion
21 plus faible. Puis c'est ce qu'on essaie d'éviter
22 avec cette proposition-là, dans l'esprit de garder
23 des impacts tarifaires équilibrés, autant que
24 possible.

25 Q. [175] O.K. Parce qu'à cet égard-là, il me semble,

1 c'est prévu de mémoire, c'est après cinq ans que
2 l'entente... que les Distributeurs vont la
3 réexaminer?

4 R. Bien, O.K...

5 Q. [176] Mais...

6 R. ... et...

7 Q. [177] Excusez, allez-y.

8 R. Non, non, non, je vous écoute.

9 Q. [178] Donc, ce que j'allais dire, c'est que je
10 pense que d'un côté comme de l'autre, c'est de deux
11 choses l'une, soit qu'il y en ait un qui trouve
12 qu'il paie trop cher ou il y en a un qui trouve
13 qu'il ne paie pas assez cher.

14 Parce que, si l'inflation est très forte,
15 comme vous dites, bien ça se peut qu'il y ait un
16 distributeur qui dise : « Écoute, là, je... il en
17 manque, là. T'sais, je veux dire, l'impact qu'on
18 retrouve sur les tarifs, moi, finalement, il me
19 manque des revenus, parce que mes tarifs... la
20 compensation ne suit pas l'évolution des tarifs. »
21 C'est un peu ça que vous dites?

22 R. Exact. Puis, vous avez raison par rapport à la
23 nouvelle entente qui pourrait être convenue en deux
24 mille vingt-six (2026), si je ne me trompe pas,
25 puis il se peut que les Distributeurs décident,

1 dans cette nouvelle entente-là, de... d'adopter une
2 approche différente, il n'y a rien qui ne les
3 empêcherait.

4 Par contre, là où c'est important de faire
5 la distinction... Puis, à certains moments, dans ce
6 que j'ai entendu, j'ai l'impression qu'il y a peut-
7 être une confusion, là, quant à l'effet de cette
8 nouvelle entente-là, en deux mille vingt-six
9 (2026). La nouvelle entente qui va être convenue en
10 deux mille vingt-six (2026), ça ne va concerner que
11 les clients qui vont adhérer, de deux mille vingt-
12 six (2026) à deux mille trente (2030), par exemple.

13 Les clients qui vont avoir adhéré entre
14 aujourd'hui puis deux mille vingt-six (2026), eux,
15 demeurent assujettis à l'entente qui vous est
16 soumise aujourd'hui avec la preuve d'Hydro-Québec
17 pour les quinze (15), voire vingt (20) prochaines
18 années, pour ceux qui vont se raccorder, là, en
19 deux mille vingt-cinq (2025) ou vingt-six (26).
20 Eux, c'est cette entente-là telle quelle, avec le
21 deux pour cent (2 %), qui va être applicable
22 jusqu'en deux mille quarante (2040), pour cette
23 cohorte-là de la première période d'adhésion.

24 Donc, je suis d'accord avec vous pour la
25 deuxième période d'adhésion, mais ça ne s'applique

1 pas à la première période d'adhésion.

2 Q. [179] O.K. Je vous remercie, ça complète. Merci,
3 Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, merci beaucoup. Monsieur Émond?

6 M. FRANÇOIS ÉMOND :

7 Bonjour, Monsieur Gosselin.

8 R. Bonjour.

9 Q. [180] Je vous amènerais à la page 3, Madame la
10 Greffière. Vous nous dites que la demande des
11 Distributeurs implique un coût de réduction de GES
12 très élevé, mais qu'on n'a aucune évaluation des
13 coûts par tonne de GES par les Distributeurs, qu'il
14 n'y a aucun seuil de coût ou d'impact tarifaire par
15 tonne de GES, non plus.

16 Puis, en ce sens-là, vous nous recommandez
17 de demander une évaluation des coûts et des impacts
18 tarifaires par tonne de GES, par sous-segments de
19 la clientèle, en vue de la phase 2.

20 Malgré ce que vous nous dites là, est-ce
21 que vous trouvez que les hypothèses des
22 Distributeurs, donc de ce que l'on a comme
23 hypothèses, sont assez... il y a assez
24 d'incertitudes dans ces hypothèses-là pour qu'on
25 approuve la demande, en Phase 1, qu'on a devant

1 nous?

2 R. Je ne suis pas sûr de comprendre la question. Vous
3 dites qu'il y a « assez d'incertitudes »?

4 Q. **[181]** Bien, en fait... de certitudes. En fait, ce
5 que je comprends de votre part, c'est que vous nous
6 dites qu'on doit demander plus d'informations pour
7 la Phase 2. Mais, malgré...

8 R. Oui.

9 Q. **[182]** ... ce « plus d'informations »-là que vous
10 nous recommandez de demander pour la Phase 2, est-
11 ce que vous croyez qu'avec l'information que l'on a
12 là, actuellement, pour la Phase 1, on peut procéder
13 à l'approbation de ce qui nous est demandé?

14 R. Bien, cette recommandation-là est indépendante, je
15 vous dirais, que vous approuviez ou non l'entente.
16 Je vous dirais que, sur la question de savoir si
17 vous devriez ou pas approuver l'entente, c'est
18 plutôt nos autres recommandations qui sont
19 concernées, en ce sens que c'est là où on pense que
20 l'entente ne rencontre pas les... l'exigence
21 d'équilibrer les tarifs du décret.

22 Si vous choisissez d'approuver l'entente
23 telle quelle, bien, notre recommandation, ici, elle
24 demeure valide. Parce que ce que l'on pense, c'est
25 que... simplement d'avoir l'information disponible

1 et si, par exemple, on se rendait compte que les
2 clients commerciaux de quinze (15) à vingt-cinq
3 mille mètres cubes (25 000 m³) peuvent apporter des
4 réductions de GES à hauteur de disons, de cent
5 dollars la tonne (100 \$/t) de GES, et donc un coût
6 moindre que le reste de la clientèle bien, ce sera
7 quand même une information très utile et ce sera
8 quand même une information qui pourrait permettre à
9 la Régie de s'exprimer puis de dire aux
10 Distributeurs : bien vous devriez favoriser ce
11 segment de clientèle-là et de... et, comme je le
12 disais tantôt, là, dans la mesure où il y a une
13 collaboration qui est assez étroite, ce qu'on a
14 compris, entre les Distributeurs puis le SITÉ, bien
15 les Distributeurs pourraient influencer pour que
16 les aides financières aillent aux bons endroits ou
17 qu'il y ait une offre qui soit adaptée aux
18 situations qui sont les plus efficaces au niveau
19 économique.

20 Mais le fait que... que cette question-là
21 n'ait pas été creusée de manière suffisante, à
22 notre avis, par les Distributeurs est inquiétante
23 parce qu'on ne se donne pas les moyens de cibler
24 les meilleures opportunités.

25 Q. [183] Merci.

1 R. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

2 Q. **[184]** Oui. Oui, tout à fait. Juste une question de
3 précision, là. Je sais que la fatigue commence à se
4 faire sentir pour tout le monde. Je ne sais pas si
5 j'ai dit qu'on approuve l'entente ou approuve la
6 demande, mais si... si je me suis mal exprimé, je
7 parlais bien d'approuver la demande, puisque c'est
8 pas l'entente qu'il nous est demandé d'approuver,
9 là.

10 R. C'est même... c'est même la méthode.

11 Q. **[185]** Donc, ceci étant dit j'aurais une autre
12 question sur la page 8, si c'est possible, Madame
13 le Greffière. Quand vous nous parlez, Monsieur
14 Gosselin, du passage de la biénergie au TAE pour le
15 secteur résidentiel, qui causerait des impacts
16 tarifaires additionnels respectifs de zéro point
17 quatre pour cent (0,4 %) pour HQD, zéro point cinq
18 pour cent (0,5 %) pour Énergir, c'est peut-être moi
19 qui est trop fatigué, là, ou j'ai peut-être mal
20 compris, mais cet impact-là il est à quel moment?
21 Annuellement, à terme, au moment où les clients
22 reviennent? Juste pour préciser à quel moment cet
23 impact tarifaire-là se fait sentir.

24 R. Bien il se fait sentir au moment du passage de la
25 biénergie à... évidemment, ces pourcentages-là sont

1 calculés sur l'ensemble de la clientèle. Et tout le
2 monde ne passerait pas nécessairement en même
3 temps, là, de la biénergie au TAE. Mais quand un
4 client décide de passer de la biénergie au TAE,
5 bien immédiatement il a un impact sur les coûts
6 d'Hydro-Québec, il a un impact sur les revenus
7 d'Hydro-Québec puis il a un impact presque
8 exclusivement sur les coûts, très peu sur les
9 revenus ou sur les coûts évités d'Énergir. Donc, il
10 est ressenti immédiatement. Puis comme je le
11 disais, en plus des impacts tarifaires de... que
12 l'Offre amène.

13 Q. [186] Merci beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [187] Merci, Monsieur Émond. Louise Rozon pour la
16 Formation. J'ai peut-être juste une ou deux
17 questions, Monsieur Gosselin. On comprend
18 finalement que la FCEI est d'accord pour que la
19 Régie adopte, énonce le principe réglementaire et
20 la méthode d'établissement, là, qui est prévue pour
21 la Contribution GES, mais en y apportant quelques
22 ajustements, comme vous le proposez. C'est ce qu'on
23 doit comprendre. Oui, c'est ça.

24 R. Bien... O.K. Bien en fait, nous, ce que l'on dit
25 c'est qu'on pense qu'il doit y avoir des

1 ajustements d'apportés pour que... que l'entente
2 puisse... que la méthode, là, puisse être adoptée.

3 Q. **[188]** D'accord. Si... donc, c'est des... c'est des
4 conditions « sine qua non », là, dans le sens que
5 vous dites : si jamais on n'acceptait pas une ou
6 toutes vos recommandations, vous préférez que la
7 Régie n'accueille pas la demande. Est-ce que ça va
8 jusque-là ou...?

9 R. Je vous dirais ça dépend lesquelles on considère.
10 Pour nous, le fait d'avoir un impact... une
11 contribution qui prend fin après quinze (15) ans et
12 considérant les impacts tarifaires que ça a, c'est
13 clairement la... ce qui est le plus problématique.
14 Au niveau des... au niveau des... au niveau de
15 l'inflation et des migrations prématurées, c'est
16 sûr qu'on aimerait mieux le voir.

17 Il y a beaucoup de propositions qui vous
18 ont été faites quant à la modification ou des
19 ajustements qui devraient être apportés à la
20 méthode.

21 Donc, très certainement, si vous demandez
22 aux Distributeurs de revoir l'entente, c'est des
23 choses qu'on souhaiterait qui soient mentionnées et
24 qu'on leur demande de les revoir également.

25 Q. **[189]** Vous nous indiquez, justement, à la page 3,

1 comme mon collègue le faisait remarquer. On sent
2 quand même une préoccupation de la FCEI quant aux
3 coûts par tonne de GES. En fait, de l'offre qui est
4 sur la table.

5 Même si on n'a pas de connaissance très
6 précises de ces coûts-là, on a quand même certains
7 exercices qui ont été faits par certains
8 intervenants et on peut considérer que c'est quand
9 même un coût qui est plus élevé que quarante
10 dollars la tonne (40 \$/t), comme pour le SPEDE.

11 Mais là, en proposant que la contribution
12 d'Hydro-Québec envers Énergir se poursuive pendant
13 encore plus longtemps, est-ce que ça, ça n'a pas
14 comme conséquence d'accroître le coût par tonne de
15 GES économisé?

16 R. Non.

17 Q. **[190]** Non?

18 R. Non parce que c'est seulement un transfert de
19 valeurs, ici. Donc, d'un point de vue sociétal,
20 c'est le même coût par tonne de GES.

21 Par contre, c'est vrai que ça déplace un
22 impact tarifaire entre les Distributeurs. En
23 maintenant la contribution, ça fait en sorte qu'il
24 y a un impact tarifaire qui continue à être un
25 petit peu plus élevé chez Hydro-Québec, mais ça

1 évite un impact tarifaire proportionnellement pour
2 les clients qui vont être touchés.

3 Donc, les petits clients, de ce qu'on
4 anticipe...

5 Q. **[191]** Oui.

6 R. ... est beaucoup plus important et complètement
7 disproportionné. Donc, il y a, effectivement, un
8 déplacement de l'impact tarifaire, mais selon nous,
9 c'est nécessaire...

10 Q. **[192]** Ça va.

11 R. ... pour maintenir l'équilibre. Puis les
12 conséquences, par ailleurs, de l'impact tarifaire
13 chez Énergir sont beaucoup plus grandes qu'elles le
14 sont chez Hydro-Québec, là.

15 Q. **[193]** Hum, hum. O.K. En terme de suivi, pour faire
16 un peu le lien avec la question de mon collègue
17 François, c'est juste le suivi au niveau de
18 l'évaluation des coûts et des impacts tarifaires
19 par tonne de GES, là.

20 Je ne suis pas certaine de comprendre
21 exactement ce que vous recherchez, mais outre le
22 coût par tonne de GES, mais... Ça, c'est juste en
23 terme... vous voulez que ça soit déposé en Phase 2?
24 Qu'on ait un débat à l'égard de ces coûts-là?

25 Et je veux juste voir c'est quoi le

1 traitement qu'on doit faire par rapport à ça ou si
2 c'est uniquement pour faire le choix des mesures
3 qui visent la clientèle commerciale,
4 institutionnelle, les plus rentables en premier et
5 c'est plus dans cet esprit-là?

6 R. Bien, la préoccupation de la FCEI, comme je le
7 disais au tout départ, c'est oui, à faire des
8 réductions de GES puis rencontrer les objectifs,
9 mais essayons de le faire le plus efficacement
10 possible.

11 Et c'est dans cet esprit-là qu'on demande
12 ça, afin qu'on soit capable d'identifier les
13 segments de marchés où, effectivement, c'est le
14 plus efficace au niveau économique.

15 Puis à la limite, effectivement, pouvoir
16 décider que certains segments sont simplement trop
17 chers pour s'y attaquer.

18 Vous nous parliez de la distinction. Là,
19 peut-être, juste pour apporter une clarification en
20 dollars par tonne de GES versus l'impact tarifaire,
21 dans notre mémoire, on a déposé... si vous me
22 donnez une seconde, au tableau 1, une évaluation
23 des impacts tarifaires par tonne de GES évité. Où
24 on voit qu'en deux mille trente (2030), là, par
25 exemple, dans le... l'UDT avec chaudière, bien ça

1 coûte plus cher que l'UDT de petite taille. On voit
2 aussi que dans le résidentiel ça coûte plus cher
3 que dans le commercial ou l'institutionnel.

4 Alors, ça, c'est des impacts tarifaires,
5 parce que ça n'inclut pas le coût des aides
6 financières. Donc, ça inclut seulement les coûts
7 évités et les coûts marginaux des Distributeurs,
8 mais pas les aides financières, pas les coûts des
9 réseaux de distribution... les coûts d'amélioration
10 du réseau de distribution, je veux dire, puis les
11 coûts qui sont assumés par les clients.

12 Donc, si on veut identifier les mesures qui
13 sont les plus efficaces en termes de coût par tonne
14 de GES évitée globalement, bien il faudrait
15 intégrer ces composantes-là. Puis la raison pour
16 laquelle on pense que c'est important d'avoir les
17 deux, c'est parce que le décret mentionne qu'on
18 cherche à minimiser les coûts pour les clientèles
19 et pour la collectivité. Donc, c'est les deux
20 paramètres qui sont dictés.

21 Et ici, bien, on a fait un exercice, nous,
22 avec l'information dont on disposait, pour aller
23 chercher la granularité des impacts tarifaires dans
24 le résidentiel : UDT, petites, moyennes, grandes
25 tailles, thermopompe versus chaudière, et

1 multioutils. Mais, je pense que ça serait
2 préférable d'avoir une analyse avec des données
3 peut-être plus... une information plus complète
4 dont dispose le Distributeur.

5 Puis, ce serait également important d'avoir
6 quelque chose d'équivalent dans le secteur
7 commercial, notamment, en fonction d'une
8 ventilation, en fonction des différents volumes
9 puis des différentes technologies pour ces deux
10 mesures-là, pour qu'on soit capable d'avoir un
11 portrait clair de la situation.

12 Q. **[194]** Parfait. Je comprends très bien. Dernière
13 question. Vous avez parlé dans votre mémoire de la
14 nécessité d'avoir une période de révision des
15 paramètres. Ce n'était pas clair la période, là,
16 laquelle vous faisiez référence.

17 Est-ce que vous êtes finalement à l'aise
18 avec la période qui est prévue dans le cadre de
19 l'entente, c'est-à-dire une révision éventuelle des
20 paramètres de la... de la contribution GES en 2026?

21 C'est-à-dire, bon, finalement, ce n'est pas
22 dans cinq ans, parce que, entre le moment où tout
23 ça va être mis en oeuvre, il va s'écouler...

24 R. Oui.

25 Q. **[195]** ... trois, quatre ans, là.

1 R. Oui. Mais, en fait, je répète ce que je disais
2 tantôt, hein. C'est important, je pense. En deux
3 mille vingt-six (2026), on va redéfinir des
4 nouveaux paramètres pour les adhésions qui vont...
5 prospectivement.

6 Mais notre recommandation, au départ, elle
7 ne portait pas tant sur ce volet-là, elle portait
8 sur la grille qui est appliquée aux adhésions deux
9 mille vingt... deux mille vingt-deux, deux mille
10 vingt-cinq (2022-2025).

11 Le fait que cette grille-là ne soit pas
12 ajustée dans le temps, indépendamment ce qui se
13 passe, c'est là où on a un problème. Et donc, c'est
14 pour ça qu'on disait : bien, il faudrait s'assurer
15 que les paramètres qu'on a mis dans nos analyses de
16 rentabilité, nos analyses économiques, reflètent
17 adéquatement la réalité.

18 Mais comme je vous disais tout à l'heure,
19 notre préoccupation première portait sur les coûts
20 évités en énergie à cause de l'appel d'offres qui
21 est imminent.

22 Et on a retiré cette recommandation-là, qui
23 visait à venir, dans le fond, revalider les
24 paramètres. La seule chose qu'on maintient, c'est
25 quelque chose qui est quand même un peu différent

1 que de revalider les paramètres, c'est seulement
2 d'utiliser une mesure d'inflation qui est
3 différente.

4 Q. [196] Parfait. Je n'aurai... on n'aura pas d'autres
5 questions, donc ça termine les questions de la
6 Formation. Maître Therriault, est-ce que vous avez
7 un réinterrogatoire?

8 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

9 Je n'aurai pas de réinterrogatoire, Madame la
10 Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellent. Bien, merci beaucoup. Merci, Monsieur
13 Gosselin, pour votre représentation, vos
14 représentations, Maître Therriault. Merci. Cela
15 termine donc la preuve de la FCEI, vous êtes
16 libéré, Monsieur Gosselin. Et ça termine donc notre
17 journée d'audience pour aujourd'hui. Oui? Oui.
18 Donc...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Mais... Excusez-moi...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Excusez-moi, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 J'ai vu que l'AQCIE-CIFQ pour demain a déposé une
5 version confidentielle de sa présentation en plus
6 de la version publique. Est-ce que cela peut
7 impliquer qu'il y aurait un huis clos demain? Parce
8 que je n'avais pas vu de huis clos. J'ai peut-être
9 fait erreur, mais je n'ai pas remarqué qu'il y
10 aurait un huis clos.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, Maître Lanoix.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Non, pas du tout. Ce sont purement des données qui
15 concernaient le SPEDE en provenance de ClearBlue
16 pour lesquelles les Distributeurs avaient
17 demandé... qui ont été déposées sous pli
18 confidentiel par les Distributeurs et que nous
19 avons repris sous la même confidentialité. Donc,
20 pour nous, c'est des données qui n'ont pas besoin
21 d'être dévoilées lors de la présentation de demain.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Excellent! Ça facilite beaucoup le déroulement
24 d'une audience. Donc, on se revoit demain matin à
25 compter de neuf heures (9 h) avec la preuve de

1 l'AQCIE-CIFQ.

2 Mais avant d'entendre la preuve de cet
3 intervenant, Maître Cardinal, Maître Sigouin-
4 Plasse, on aimerait peut-être... en fait pas peut-
5 être, on aimerait revoir le panel des Distributeurs
6 simplement pour clarifier certains points à l'égard
7 de l'engagement numéro 2. Ça ne prendra vraiment
8 pas beaucoup de temps, juste pour être bien sûr que
9 l'on comprenne bien les chiffres qui ont été
10 déposés.

11 Me JOELLE CARDINAL :

12 En fait, est-ce que je comprends que vous aimeriez
13 les entendre demain matin à neuf heures (9 h)?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 Est-ce que c'est l'ensemble des témoins qui
18 devraient être présents ou...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, en fait, ce serait peut-être juste les
21 témoins qui ont participé à la préparation de
22 l'engagement numéro 2. Ce serait suffisant.

23 Me JOELLE CARDINAL :

24 Ce serait parfait. Ce serait l'idéal. Donc, demain
25 matin à neuf heures (9 h), on commence par des

1 éclaircissements sur l'engagement 2.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Excellent! Donc, sur ce, on vous souhaite une autre
4 belle soirée. Demain, c'est notre dernière journée.
5 Donc, on ne devrait pas terminer trop tard. Il nous
6 reste donc trois intervenants à entendre. Alors
7 bonne soirée à tous.

8

9 AJOURNEMENT

10

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13

14

15

16